



Ordonnance modifiant le tarif des douanes dans les annexes 1 et 2 de la loi sur le tarif des douanes et adaptant des actes législatifs découlant de cette modification

du 15 février 2023

Le Conseil fédéral suisse,

vu l'art. 15 de la loi du 9 octobre 1986 sur le tarif des douanes¹,
arrête:

Art. 1 Modification du tarif des douanes

Les annexes 1 et 2 de la loi sur le tarif des douanes sont modifiées conformément à l'annexe 1 de la présente ordonnance.

Art. 2 Abrogation et modification d'autres actes

L'abrogation et la modification d'autres actes sont réglées dans l'annexe 2.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

15 février 2023

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Alain Berset

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 632.10

Annexe 1

Tarif général : Tarif des douanes suisses

La « Partie 1a : Tarif d'importation » devient la « Partie 1 : Tarif d'importation ».

La « Partie 1b : Annexes à l'Accord sur le commerce des produits pharmaceutiques bénéficiant d'une exonération des droits » est abrogée.

Partie 1 : Tarif d'importation

¹ Les chapitres 25 à 97 sont remplacés par le tableau ci-dessous, sous réserve de l'al. 2.

² Toutes les notes, à l'exception des notes suisses dans les chapitres 37, 49 et 70 et les sections XV et XVI restent inchangées. Les notes suisses dans les chapitres et les sections susmentionnés sont supprimées.

³ Pour les nos 2404.1290, 2404.1990, 2404.9200 et 2404.9900 du tarif, le taux de «2.00» Fr. par 100 kg brut est remplacé par «0.00».

N° du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
V 25	PRODUITS MINÉRAUX	Fr. par 100 kg brut
	Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	
	Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé) et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer	0.00
	2501.0000	
	2502.0000 Pyrites de fer non grillées	0.00
	2503.0000 Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal	0.00
	2504 Graphite naturel:	
	2504.1000 - en poudre ou en paillettes	0.00
2504.9000	- autre	0.00

² Le contenu de la présente annexe est publié dans le RO et le RS uniquement sous forme de renvoi. Il peut être consulté à l'adresse suivante: «[hyperlink -f %URL](#)» > Informations générales > Étendue de la publication > Publication d'une partie d'un texte sous la forme d'un renvoi.

2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du Chapitre 26:	
2505.1000	- sables siliceux et sables quartzeux	0.00
2505.9000	- autres sables	0.00
2506	Quartz (autres que les sables naturels); quartzites, même dégrossies ou simplement débitées, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire:	
2506.1000	- quartz	0.00
2506.2000	- quartzites	0.00
2507.0000	Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés	0.00
2508	Autres argiles (à l'exclusion des argiles expansées du n° 6806), andalousite, cyanite, sillimanite, même calcinées; mullite; terres de chamotte ou de dinas:	
2508.1000	- bentonite	0.00
2508.3000	- argiles réfractaires	0.00
2508.4000	- autres argiles	0.00
2508.5000	- andalousite, cyanite et sillimanite	0.00
2508.6000	- mullite	0.00
2508.7000	- terres de chamotte ou de dinas	0.00
2509.0000	Craie	0.00
2510	Phosphates de calcium naturels, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées:	
2510.1000	- non moulus	0.00
2510.2000	- moulus	0.00
2511	Sulfate de baryum naturel (barytine); carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum du n° 2816:	
2511.1000	- sulfate de baryum naturel (barytine)	0.00
2511.2000	- carbonate de baryum naturel (withérite)	0.00
2512.0000	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées	0.00
2513	Pierre ponce; émeri; corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement:	
2513.1000	- pierre ponce	0.00
2513.2000	- émeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	0.00
2514.0000	Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	0.00
2515	Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simplement	

	débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire:	
	- marbres et travertins:	
2515.1100	-- bruts ou dégrossis	0.00
2515.1200	-- simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	0.00
2515.2000	- écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre	0.00
2516	Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire:	
	- granit:	
2516.1100	-- brut ou dégrossi	0.00
2516.1200	-- simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	0.00
2516.2000	- grès	0.00
2516.9000	- autres pierres de taille ou de construction	0.00
2517	Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement; macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières reprises dans la première partie du libellé; tarmacadam; granules, éclats et poudres de pierres des n°s 2515 ou 2516, même traités thermiquement:	
2517.1000	- cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	0.00
2517.2000	- macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517.10	0.00
2517.3000	- tarmacadam	0.00
	- granules, éclats et poudres de pierres des n°s 2515 ou 2516, même traités thermiquement:	
2517.4100	-- de marbre	0.00
2517.4900	-- autres	0.00
2518	Dolomie, même frittée ou calcinée, y compris la dolomie dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire:	
2518.1000	- dolomie non calcinée ni frittée, dite «crue»	0.00
2518.2000	- dolomie calcinée ou frittée	0.00

2519	Carbonate de magnésium naturel (magnésite); magnésie électrofondue; magnésie calcinée à mort (frittée), même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage; autre oxyde de magnésium, même pur:	
2519.1000	- carbonate de magnésium naturel (magnésite)	0.00
2519.9000	- autres	0.00
2520	Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs:	
2520.1000	- gypse; anhydrite	0.00
2520.2000	- plâtres	0.00
2521.0000	Castines; pierres à chaux ou à ciment	0.00
2522	Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 2825:	
2522.1000	- chaux vive	0.00
2522.2000	- chaux éteinte	0.00
2522.3000	- chaux hydraulique	0.00
2523	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits «clinkers»), même colorés:	
2523.1000	- ciments non pulvérisés dits «clinkers»	0.00
	- ciments Portland:	
2523.2100	- - ciments blancs, même colorés artificiellement	0.00
2523.2900	- - autres	0.00
2523.3000	- ciments alumineux	0.00
2523.9000	- autres ciments hydrauliques	0.00
2524	Amiante (asbeste):	
2524.1000	- crocidolite	0.00
2524.9000	- autres	0.00
2525	Mica, y compris le mica clivé en lamelles irrégulières («splittings»); déchets de mica:	
2525.1000	- mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières	0.00
2525.2000	- mica en poudre	0.00
2525.3000	- déchets de mica	0.00
2526	Stéatite naturelle, même dégrossie ou simplement débitée par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; talc:	
2526.1000	- non broyés ni pulvérisés	0.00
2526.2000	- broyés ou pulvérisés	0.00
2528.0000	Borates naturels et leurs concentrés (même calcinés), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles; acide borique naturel titrant au maximum 85 % de H3BO3 sur produit sec	0.00

2529	Feldspath; leucite; néphéline et néphéline syénite; spath fluor:	
2529.1000	- feldspath	0.00
	- spath fluor:	
2529.2100	-- contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium	0.00
2529.2200	-- contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium	0.00
2529.3000	- leucite; néphéline et néphéline syénite	0.00
2530	Matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs:	
2530.1000	- vermiculite, perlite et chlorites, non expansées	0.00
2530.2000	- kiésérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)	0.00
2530.9000	- autres	0.00
26	Minerais, scories et cendres	
2601	Minerais de fer et leurs concentrés, y compris les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites):	
	- minerais de fer et leurs concentrés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites):	
2601.1100	-- non agglomérés	0.00
2601.1200	-- agglomérés	0.00
2601.2000	- pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	0.00
2602.0000	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20 % ou plus en poids, sur produit sec	0.00
2603.0000	Minerais de cuivre et leurs concentrés	0.00
2604.0000	Minerais de nickel et leurs concentrés	0.00
2605.0000	Minerais de cobalt et leurs concentrés	0.00
2606.0000	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	0.00
2607.0000	Minerais de plomb et leurs concentrés	0.00
2608.0000	Minerais de zinc et leurs concentrés	0.00
2609.0000	Minerais d'étain et leurs concentrés	0.00
2610.0000	Minerais de chrome et leurs concentrés	0.00
2611.0000	Minerais de tungstène et leurs concentrés	0.00
2612	Minerais d'uranium ou de thorium et leurs concentrés:	
2612.1000	- minerais d'uranium et leurs concentrés	0.00
2612.2000	- minerais de thorium et leurs concentrés	0.00
2613	Minerais de molybdène et leurs concentrés:	
2613.1000	- grillés	0.00
2613.9000	- autres	0.00
2614.0000	Minerais de titane et leurs concentrés	0.00

2615	Minerais de niobium, de tantale, de vanadium ou de zirconium et leurs concentrés:	
2615.1000	- minerais de zirconium et leurs concentrés	0.00
2615.9000	- autres	0.00
2616	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés:	
2616.1000	- minerais d'argent et leurs concentrés	0.00
2616.9000	- autres	0.00
2617	Autres minerais et leurs concentrés:	
2617.1000	- minerais d'antimoine et leurs concentrés	0.00
2617.9000	- autres	0.00
2618.0000	Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	0.00
2619.0000	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	0.00
2620	Scories, cendres et résidus (autres que ceux provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant des métaux, de l'arsenic ou leurs composés:	
	- contenant principalement du zinc:	
2620.1100	- - mattes de galvanisation	0.00
2620.1900	- - autres	0.00
	- contenant principalement du plomb:	
2620.2100	- - boues d'essence au plomb et boues de composés antidétendants contenant du plomb	0.00
2620.2900	- - autres	0.00
2620.3000	- contenant principalement du cuivre	0.00
2620.4000	- contenant principalement de l'aluminium	0.00
2620.6000	- contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques	0.00
	- autres:	
2620.9100	- - contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges	0.00
2620.9900	- - autres	0.00
2621	Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech; cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux:	
2621.1000	- cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	0.00
2621.9000	- autres	0.00
27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales	

2701	Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille:	
	- houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées:	
2701.1100	-- anthracite	0.00
2701.1200	-- houille bitumineuse	0.00
2701.1900	-- autres houilles	0.00
2701.2000	- briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	0.00
2702	Lignite, même agglomérés, à l'exclusion du jais:	
2702.1000	- lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés	0.00
2702.2000	- lignites agglomérés	0.00
2703.0000	Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée	0.00
2704.0000	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue	0.00
2705.0000	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	0.00
2706.0000	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués	0.00
2707	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température; produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques:	
2707.10	- benzol (benzène):	
2707.1010	-- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2707.1090	-- autre	0.00
2707.20	- toluol (toluène):	
2707.2010	-- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2707.2090	-- autre	0.00
2707.30	- xylol (xylènes):	
2707.3010	-- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2707.3090	-- autre	0.00
2707.40	- naphtalène:	
2707.4010	-- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2707.4090	-- autre	0.00
2707.50	- autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250 °C d'après la méthode ISO 3405 (équivalente à la méthode ASTM D 86):	
2707.5010	-- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2707.5090	-- autres	0.00
	- autres:	

2707.91	-- huiles de créosote:	
2707.9110	--- destinées à être utilisées comme carburant	0.00
2707.9190	--- autres	0.00
2707.99	-- autres:	
2707.9910	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2707.9990	--- autres	0.00
2708	Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres gou- drons minéraux:	
2708.1000	- brai	0.00
2708.2000	- coke de brai	0.00
2709	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux:	
2709.0010	- destinées à être utilisées comme carburant	0.00
2709.0090	- autres	0.00
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles:	
	- huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ail- leurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, autres que celles contenant du biodiesel et autres que les déchets d'huiles:	
2710.12	-- huiles légères et préparations:	
	--- destinées à être utilisées comme carburant:	
2710.1211	---- essence et ses fractions	0.00
2710.1212	---- white spirit	0.00
2710.1219	---- autres	0.00
	--- destinées à d'autres usages:	
2710.1291	---- essence et ses fractions	0.00
2710.1292	---- white spirit	0.00
2710.1299	---- autres	0.00
2710.19	-- autres:	
	--- destinées à être utilisées comme carburant:	
2710.1911	---- pétrole	0.00
2710.1912	---- huile diesel	0.00
2710.1919	---- autres	0.00
	--- destinées à d'autres usages:	
2710.1991	---- pétrole	0.00
2710.1992	---- huiles pour le chauffage	0.00

2710.1993	---- distillats d'huiles minérales dont moins de 20 % vol distillent avant 300 °C, non mélangés	0.00
2710.1994	---- distillats d'huiles minérales dont moins de 20 % vol distillent avant 300 °C, mélangés	0.00
2710.1995	---- graisses minérales de graissage	0.00
2710.1999	---- autres distillats et produits	0.00
2710.20	- huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, contenant du biodiesel, autres que les déchets d'huiles:	
2710.2010	-- destinées à être utilisées comme carburant	0.00
2710.2090	-- destinées à d'autres usages	0.00
	- déchets d'huiles:	
2710.9100	-- contenant des diphenyles polychlorés (PCB), des terphenyles polychlorés (PCT) ou des diphenyles polybromés (PBB)	0.00
2710.9900	-- autres	0.00
2711	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux:	
	- liquéfiés:	
2711.11	-- gaz naturel:	
2711.1110	--- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2711.1190	--- autre	0.00
2711.12	-- propane:	
2711.1210	--- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2711.1290	--- autre	0.00
2711.13	-- butanes:	
2711.1310	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2711.1390	--- autres	0.00
2711.14	-- éthylène, propylène, butylène et butadiène:	
2711.1410	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2711.1490	--- autres	0.00
2711.19	-- autres:	
2711.1910	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2711.1990	--- autres	0.00
	- à l'état gazeux:	
2711.21	-- gaz naturel:	
2711.2110	--- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2711.2190	--- autre	0.00
2711.29	-- autres:	
2711.2910	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00

2711.2990	- - - autres	0.00
2712	Vaseline; paraffine, cire de pétrole microcristalline, «slack wax», ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés:	
2712.1000	- vaseline	0.00
2712.2000	- paraffine contenant en poids moins de 0,75 % d'huile	0.00
2712.9000	- autres	0.00
2713	Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux:	
	- coke de pétrole:	
2713.1100	- - non calciné	0.00
2713.1200	- - calciné	0.00
2713.2000	- bitume de pétrole	0.00
2713.9000	- autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	0.00
2714	Bitumes et asphaltes, naturels; schistes et sables bitumineux; asphaltites et roches asphaltiques:	
2714.1000	- schistes et sables bitumineux	0.00
2714.9000	- autres	0.00
2715.0000	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, «cut-backs», par exemple)	0.00
		Fr. par MWh
2716.0000	Énergie électrique	0.00
		Fr. par 100 kg brut
VI	PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES OU DES INDUSTRIES CONNEXES	
28	Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares ou d'isotopes	
	I. Éléments chimiques	
2801	Fluor, chlore, brome et iode:	
2801.1000	- chlore	0.00
2801.2000	- iode	0.00
2801.3000	- fluor; brome	0.00
2802.0000	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	0.00
2803.0000	Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone non dénommées ni comprises ailleurs)	0.00

2804	Hydrogène, gaz rares et autres éléments non métalliques:	
2804.1000	- hydrogène	0.00
	- gaz rares:	
2804.2100	-- argon	0.00
2804.2900	-- autres	0.00
2804.3000	- azote	0.00
2804.4000	- oxygène	0.00
2804.5000	- bore; tellure	0.00
	- silicium:	
2804.6100	-- contenant en poids au moins 99,99 % de silicium	0.00
2804.6900	-- autre	0.00
2804.7000	- phosphore	0.00
2804.8000	- arsenic	0.00
2804.9000	- sélénium	0.00
2805	Métaux alcalins ou alcalino-terreux; métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux; mercure:	
	- métaux alcalins ou alcalino-terreux:	
2805.1100	-- sodium	0.00
2805.1200	-- calcium	0.00
2805.1900	-- autres	0.00
2805.3000	- métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux	0.00
2805.4000	- mercure	0.00
	II. Acides inorganiques et composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques	
2806	Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique); acide chlorosulfurique:	
2806.1000	- chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	0.00
2806.2000	- acide chlorosulfurique	0.00
2807.0000	Acide sulfurique; oléum	0.00
2808.0000	Acide nitrique; acides sulfonitriques	0.00
2809	Pentaoxyde de diphosphore; acide phosphorique; acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non:	
2809.1000	- pentaoxyde de diphosphore	0.00
2809.2000	- acide phosphorique et acides polyphosphoriques	0.00
2810.0000	Oxydes de bore; acides boriques	0.00
2811	Autres acides inorganiques et autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques:	
	- autres acides inorganiques:	

2811.1100	-- fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	0.00
2811.1200	-- cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)	0.00
2811.1900	-- autres	0.00
	- autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques:	
2811.2100	-- dioxyde de carbone	0.00
2811.2200	-- dioxyde de silicium	0.00
2811.2900	-- autres	0.00
	III. Dérivés halogénés, oxyhalogénés ou sulfurés des éléments non métalliques	
2812	Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques:	
	- chlorures et oxychlorures:	
2812.1100	-- dichlorure de carbonyle (phosgène)	0.00
2812.1200	-- oxychlorure de phosphore	0.00
2812.1300	-- trichlorure de phosphore	0.00
2812.1400	-- pentachlorure de phosphore	0.00
2812.1500	-- monochlorure de soufre	0.00
2812.1600	-- dichlorure de soufre	0.00
2812.1700	-- chlorure de thionyle	0.00
2812.1900	-- autres	0.00
2812.9000	- autres	0.00
2813	Sulfures des éléments non métalliques; trisulfure de phosphore du commerce:	
2813.1000	- disulfure de carbone	0.00
2813.9000	- autres	0.00
	IV. Bases inorganiques et oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux	
2814	Ammoniac anhydre ou en solution aqueuse (ammoniaque):	
2814.1000	- ammoniac anhydre	0.00
2814.2000	- ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)	0.00
2815	Hydroxyde de sodium (soude caustique); hydroxyde de potassium (potasse caustique); peroxydes de sodium ou de potassium:	
	- hydroxyde de sodium (soude caustique):	
2815.1100	-- solide	0.00
2815.1200	-- en solution aqueuse (lessive de soude caustique)	0.00
2815.2000	- hydroxyde de potassium (potasse caustique)	0.00
2815.3000	- peroxydes de sodium ou de potassium	0.00
2816	Hydroxyde et peroxyde de magnésium; oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum:	

2816.1000	- hydroxyde et peroxyde de magnésium	0.00
2816.4000	- oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum	0.00
2817.0000	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc	0.00
2818	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non; oxyde d'aluminium; hydroxyde d'aluminium:	
2818.1000	- corindon artificiel, chimiquement défini ou non	0.00
2818.2000	- oxyde d'aluminium, autre que le corindon artificiel	0.00
2818.3000	- hydroxyde d'aluminium	0.00
2819	Oxydes et hydroxydes de chrome:	
2819.1000	- trioxyde de chrome	0.00
2819.9000	- autres	0.00
2820	Oxydes de manganèse:	
2820.1000	- dioxyde de manganèse	0.00
2820.9000	- autres	0.00
2821	Oxydes et hydroxydes de fer; terres colorantes contenant en poids 70 % ou plus de fer combiné évalué en Fe2O3:	
2821.1000	- oxydes et hydroxydes de fer	0.00
2821.2000	- terres colorantes	0.00
2822.0000	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce	0.00
2823.0000	Oxydes de titane	0.00
2824	Oxydes de plomb; minium et mine orange:	
2824.1000	- monoxyde de plomb (litharge, massicot)	0.00
2824.9000	- autres	0.00
2825	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques; autres bases inorganiques; autres oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux:	
2825.1000	- hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	0.00
2825.2000	- oxyde et hydroxyde de lithium	0.00
2825.3000	- oxydes et hydroxydes de vanadium	0.00
2825.4000	- oxydes et hydroxydes de nickel	0.00
2825.5000	- oxydes et hydroxydes de cuivre	0.00
2825.6000	- oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	0.00
2825.7000	- oxydes et hydroxydes de molybdène	0.00
2825.8000	- oxydes d'antimoine	0.00
2825.9000	- autres	0.00
2826	V. Sels et peroxosels métalliques des acides inorganiques Fluorures; fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor:	
	- fluorures:	

2826.1200	-- d'aluminium	0.00
2826.1900	-- autres	0.00
2826.3000	- hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)	0.00
2826.9000	- autres	0.00
2827	Chlorures, oxychlorures et hydroxychlorures; bromures et oxybromures; iodures et oxyiodures:	
2827.1000	- chlorure d'ammonium	0.00
2827.2000	- chlorure de calcium	0.00
	- autres chlorures:	
2827.3100	-- de magnésium	0.00
2827.3200	-- d'aluminium	0.00
2827.3500	-- de nickel	0.00
2827.3900	-- autres	0.00
	- oxychlorures et hydroxychlorures:	
2827.4100	-- de cuivre	0.00
2827.4900	-- autres	0.00
	- bromures et oxybromures:	
2827.5100	-- bromures de sodium ou de potassium	0.00
2827.5900	-- autres	0.00
2827.6000	- iodures et oxyiodures	0.00
2828	Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites:	
2828.1000	- hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium	0.00
2828.9000	- autres	0.00
2829	Chlorates et perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates:	
	- chlorates:	
2829.1100	-- de sodium	0.00
2829.1900	-- autres	0.00
2829.9000	- autres	0.00
2830	Sulfures; polysulfures, de constitution chimique définie ou non:	
2830.1000	- sulfures de sodium	0.00
2830.9000	- autres	0.00
2831	Dithionites et sulfoxylates:	
2831.1000	- de sodium	0.00
2831.9000	- autres	0.00
2832	Sulfites; thiosulfates:	
2832.1000	- sulfites de sodium	0.00

2832.2000	- autres sulfites	0.00
2832.3000	- thiosulfates	0.00
2833	Sulfates; aluns; peroxosulfates (persulfates):	
	- sulfates de sodium:	
2833.1100	-- sulfate de disodium	0.00
2833.1900	-- autres	0.00
	- autres sulfates:	
2833.2100	-- de magnésium	0.00
2833.2200	-- d'aluminium	0.00
2833.2400	-- de nickel	0.00
2833.2500	-- de cuivre	0.00
2833.2700	-- de baryum	0.00
2833.2900	-- autres	0.00
2833.3000	- aluns	0.00
2833.4000	- peroxosulfates (persulfates)	0.00
2834	Nitrites; nitrates:	
2834.1000	- nitrites	0.00
	- nitrates:	
2834.2100	-- de potassium	0.00
2834.2900	-- autres	0.00
2835	Phosphinates (hypophosphites), phosphonates (phosphites) et phosphates; polyphosphates, de constitution chimique définie ou non:	
2835.1000	- phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites) et phosphates:	0.00
2835.2200	-- de mono- ou de disodium	0.00
2835.2400	-- de potassium	0.00
2835.2500	- - hydrogénoorthophosphate de calcium («phosphate dicalcique»)	0.00
2835.2600	-- autres phosphates de calcium	0.00
2835.2900	-- autres	0.00
	- polyphosphates:	
2835.3100	-- triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	0.00
2835.3900	-- autres	0.00
2836	Carbonates; peroxocarbonates (percarbonates); carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium:	
2836.2000	- carbonate de disodium	0.00
2836.3000	- hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	0.00
2836.4000	- carbonates de potassium	0.00

2836.5000	- carbonate de calcium	0.00
2836.6000	- carbonate de baryum	0.00
	- autres:	
2836.9100	-- carbonates de lithium	0.00
2836.9200	-- carbonate de strontium	0.00
2836.9900	-- autres	0.00
2837	Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes:	
	- cyanures et oxycyanures:	
2837.1100	-- de sodium	0.00
2837.1900	-- autres	0.00
2837.2000	- cyanures complexes	0.00
2839	Silicates; silicates des métaux alcalins du commerce:	
	- de sodium:	
2839.1100	-- métasilicates	0.00
2839.1900	-- autres	0.00
2839.9000	- autres	0.00
2840	Borates; peroxoborates (perborates):	
	- tétraborate de disodium (borax raffiné):	
2840.1100	-- anhydre	0.00
2840.1900	-- autre	0.00
2840.2000	- autres borates	0.00
2840.3000	- peroxoborates (perborates)	0.00
2841	Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques:	
2841.3000	- dichromate de sodium	0.00
2841.5000	- autres chromates et dichromates; peroxochromates	0.00
	- manganites, manganates et permanganates:	
2841.6100	-- permanganate de potassium	0.00
2841.6900	-- autres	0.00
2841.7000	- molybdates	0.00
2841.8000	- tungstates (wolframates)	0.00
2841.9000	- autres	0.00
2842	Autres sels des acides ou peroxyacides inorganiques (y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non), autres que les azotures:	
2842.1000	- silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non	0.00
2842.9000	- autres	0.00
	VI. Divers	

2843	Métaux précieux à l'état colloïdal; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non; amalgames de métaux précieux:	
2843.1000	- métaux précieux à l'état colloïdal	0.00
	- composés d'argent:	
2843.2100	- - nitrate d'argent	0.00
2843.2900	- - autres	0.00
2843.3000	- composés d'or	0.00
2843.9000	- autres composés; amalgames	0.00
2844	Éléments chimiques radioactifs et isotopes radioactifs (y compris les éléments chimiques et isotopes fissiles ou fertiles) et leurs composés; mélanges et résidus contenant ces produits:	
2844.1000	- uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel	0.00
2844.2000	- uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235, du plutonium ou des composés de ces produits	0.00
2844.3000	- uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces produits	0.00
	- éléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n°s 2844.10, 2844.20 ou 2844.30; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés; résidus radioactifs:	
2844.4100	- - tritium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant du tritium ou ses composés	0.00
	- - actinium-225, actinium-227, californium-253, curium-240, curium-241, curium-242, curium-243, curium-244, einsteinium-253, einsteinium-254, gadolinium-148, polonium-208, polonium-209, polonium-210, radium-223, uranium-230 ou uranium-232, et leurs composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments ou composés	0.00
2844.4300	- - autres éléments et isotopes et composés radioactifs; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés	0.00
2844.4400	- - résidus radioactifs	0.00
2844.5000	- éléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires	0.00

2845	Isotopes autres que ceux du n° 2844; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non:	
2845.1000	- eau lourde (oxyde de deutérium)	0.00
2845.2000	- bore enrichi en bore-10 et ses composés	0.00
2845.3000	- lithium enrichi en lithium-6 et ses composés	0.00
2845.4000	- hélium-3	0.00
2845.9000	- autres	0.00
2846	Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux:	
2846.1000	- composés de cérium	0.00
2846.9000	- autres	0.00
2847.0000	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée), même solidifié avec de l'urée	0.00
2849	Carbures, de constitution chimique définie ou non:	
2849.1000	- de calcium	0.00
2849.2000	- de silicium	0.00
2849.9000	- autres	0.00
2850.0000	Hydrides, nitrures, azotures, siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non, autres que les composés qui constituent également des carbures du n° 2849	0.00
2852	Composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des amalgames:	
2852.1000	- de constitution chimique définie	0.00
2852.9000	- autres	0.00
2853	Phosphures, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des ferrophosphores; autres composés inorganiques (y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé; amalgames autres que de métaux précieux:	
2853.1000	- chlorure de cyanogène (chlorcyan)	0.00
2853.9000	- autres	0.00
29	Produits chimiques organiques	
	I. Hydrocarbures et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2901	Hydrocarbures acycliques:	
2901.10	- saturés:	
	- - à l'état gazeux, même liquéfiés:	
2901.1011	- - - destinés à être utilisés comme carburant	0.00

2901.1019	--- autres	0.00
	-- autres qu'à l'état gazeux:	
2901.1091	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2901.1099	--- autres	0.00
	- non saturés:	
2901.21	-- éthylène:	
2901.2110	--- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2901.2190	--- autre	0.00
2901.22	-- propène (propylène):	
2901.2210	--- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2901.2290	--- autre	0.00
2901.23	-- butène (butylène) et ses isomères:	
2901.2310	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2901.2390	--- autres	0.00
2901.24	-- buta-1,3-diène et isoprène:	
	--- buta-1,3-diène:	
2901.2411	---- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2901.2419	---- autre	0.00
	--- isoprène:	
2901.2421	---- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2901.2429	---- autre	0.00
2901.29	-- autres:	
	--- à l'état gazeux, même liquéfiés:	
2901.2911	---- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
	---- autres:	
2901.2912	----- acétylène	0.00
2901.2919	----- autres	0.00
	--- autres qu'à l'état gazeux:	
2901.2991	---- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2901.2999	---- autres	0.00
2902	Hydrocarbures cycliques:	
	- cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques:	
2902.11	-- cyclohexane:	
2902.1110	--- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.1190	--- autre	0.00
2902.19	-- autres:	
2902.1910	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2902.1990	--- autres	0.00
2902.20	- benzène:	

2902.2010	-- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.2090	-- autre	0.00
2902.30	- toluène:	
2902.3010	-- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.3090	-- autre	0.00
	- xylènes:	
2902.41	-- o-xylène:	
2902.4110	--- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.4190	--- autre	0.00
2902.42	-- m-xylène:	
2902.4210	--- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.4290	--- autre	0.00
2902.43	-- p-xylène:	
2902.4310	--- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.4390	--- autre	0.00
2902.44	-- isomères du xylène en mélange:	
2902.4410	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2902.4490	--- autres	0.00
2902.5000	- styrène	0.00
2902.60	- éthylbenzène:	
2902.6010	-- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.6090	-- autre	0.00
2902.70	- cumène:	
2902.7010	-- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.7090	-- autre	0.00
2902.90	- autres:	
2902.9010	-- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2902.9090	-- autres	0.00
2903	Dérivés halogénés des hydrocarbures:	
	- dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques:	
2903.1100	-- chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)	0.00
2903.1200	-- dichlorométhane (chlorure de méthylène)	0.00
2903.1300	-- chloroforme (trichlorométhane)	0.00
2903.1400	-- tétrachlorure de carbone	0.00
2903.1500	-- dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)	0.00
2903.1900	-- autres	0.00
	- dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques:	
2903.2100	-- chlorure de vinyle (chloroéthylène)	0.00

2903.2200	-- trichloroéthylène	0.00
2903.2300	-- tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	0.00
2903.2900	-- autres	0.00
	- dérivés fluorés saturés des hydrocarbures acycliques:	
2903.4100	-- trifluorométhane (HFC-23)	0.00
2903.4200	-- difluorométhane (HFC-32)	0.00
2903.4300	-- fluorométhane (HFC-41), 1,2-difluoroéthane (HFC-152) et 1,1-difluoroéthane (HFC-152a)	0.00
2903.4400	-- pentafluoroéthane (HFC-125), 1,1,1-trifluoroéthane (HFC-143a) et 1,1,2-trifluoroéthane (HFC-143)	0.00
2903.4500	-- 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a) et 1,1,2,2-tétrafluoroéthane (HFC-134)	0.00
2903.4600	-- 1,1,1,2,3,3,3-heptafluoropropane (HFC-227ea), 1,1,1,2,2,3-hexafluoropropane (HFC-236cb), 1,1,1,2,3,3-hexafluoropropane (HFC-236ea) et 1,1,1,3,3,3-hexafluoropropane (HFC-236fa)	0.00
2903.4700	-- 1,1,1,3,3-pentafluoropropane (HFC-245fa) et 1,1,2,2,3-pentafluoropropane (HFC-245ca)	0.00
2903.4800	- - 1,1,1,3,3-pentafluorobutane (HFC-365mfc) et 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (HFC-43-10mee)	0.00
2903.4900	-- autres	0.00
	- dérivés fluorés non saturés des hydrocarbures acycliques:	
2903.5100	- - 2,3,3,3-tétrafluoropropène (HFO-1234yf), 1,3,3,3-tétrafluoropropène (HFO-1234ze) et (Z)-1,1,1,4,4,4-hexafluoro-2-butène (HFO-1336mzz)	0.00
2903.5900	-- autres	0.00
	- dérivés bromés ou dérivés iodés d'hydrocarbures acycliques:	
2903.6100	-- bromure de méthyle (bromométhane)	0.00
2903.6200	-- dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)	0.00
2903.6900	-- autres	0.00
	- dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents:	
2903.7100	-- chlorodifluorométhane (HCFC-22)	0.00
2903.7200	-- dichlorotrifluoroéthanés (HCFC-123)	0.00
2903.7300	-- dichlorofluoroéthanés (HCFC-141, 141b)	0.00
2903.7400	-- chlorodifluoroéthanés (HCFC-142, 142b)	0.00
2903.7500	-- dichloropentafluoropropanes (HCFC-225, 225ca, 225cb)	0.00
2903.7600	-- bromochlorodifluorométhane (halon-1211), bromotrifluorométhane (halon-1301) et dibromotétrafluoroéthanés (halon-2402)	0.00
2903.7700	-- autres, perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore	0.00
2903.7800	-- autres dérivés perhalogénés	0.00

2903.7900	-- autres	0.00
	- dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques:	
2903.8100	-- 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO, DCI)	0.00
2903.8200	-- aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)	0.00
2903.8300	-- mirex (ISO)	0.00
2903.8900	-- autres	0.00
	- dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques:	
2903.9100	-- chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène	0.00
2903.9200	-- hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane)	0.00
2903.9300	-- pentachlorobenzène (ISO)	0.00
2903.9400	-- hexabromobiphényles	0.00
2903.9900	-- autres	0.00
2904	Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés:	
2904.1000	- dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques	0.00
2904.2000	- dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés	0.00
	- acide perfluorooctane sulfonique, ses sels et fluorure de perfluorooctane sulfonyle:	
2904.3100	-- acide perfluorooctane sulfonique	0.00
2904.3200	-- sulfonate de perfluorooctane d'ammonium	0.00
2904.3300	-- sulfonate de perfluorooctane de lithium	0.00
2904.3400	-- sulfonate de perfluorooctane de potassium	0.00
2904.3500	-- autres sels d'acide perfluorooctane sulfonique	0.00
2904.3600	-- fluorure de perfluorooctane sulfonyle	0.00
	- autres:	
2904.9100	-- trichloronitrométhane (chloropicrine)	0.00
2904.9900	-- autres	0.00
	II. Alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2905	Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
	- monoalcools saturés:	
2905.11	-- méthanol (alcool méthylique):	
2905.1110	--- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2905.1190	--- autre	0.00
2905.12	-- propane-1-ol (alcool propylique) et propane-2-ol (alcool isopropylique):	
2905.1210	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00

2905.1290	- - - autres	0.00
2905.1300	- - butane-1-ol (alcool n-butylique)	0.00
2905.14	- - autres butanols:	
2905.1410	- - - destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2905.1490	- - - autres	0.00
2905.16	- - octanol (alcool octylique) et ses isomères:	
2905.1610	- - - destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2905.1690	- - - autres	0.00
2905.1700	- - dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octadécane-1-ol (alcool stéarique)	0.00
2905.19	- - autres:	
2905.1920	- - - destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2905.1980	- - - autres	0.00
	- monoalcools non saturés:	
2905.22	- - alcools terpéniques acycliques:	
2905.2210	- - - destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2905.2290	- - - autres	0.00
2905.29	- - autres:	
2905.2910	- - - destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2905.2990	- - - autres	0.00
	- diols:	
2905.3100	- - éthylène glycol (éthanediol)	0.00
2905.3200	- - propylène glycol (propane-1,2-diol)	0.00
2905.3900	- - autres	0.00
	- autres polyalcools:	
2905.4100	- - 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)	0.00
2905.4200	- - pentaérythritol (pentaérythrite)	0.00
2905.4300	- - mannitol	0.00
2905.4400	- - d-glucitol (sorbitol)	0.00
2905.4500	- - glycérol	0.00
2905.4900	- - autres	0.00
	- dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques:	
2905.5100	- - ethchlorvynol (DCI)	0.00
2905.5900	- - autres	0.00
2906	Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
	- cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques:	
2906.1100	- - menthol	0.00

2906.1200	- - cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	0.00
2906.1300	- - stérols et inositols	0.00
2906.1900	- - autres	0.00
	- aromatiques:	
2906.2100	- - alcool benzylique	0.00
2906.2900	- - autres	0.00
	III. Phénols et phénols-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2907	Phénols; phénols-alcools:	
	- monophénols:	
2907.1100	- - phénol (hydroxybenzène) et ses sels	0.00
2907.1200	- - crésols et leurs sels	0.00
2907.1300	- - octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits	0.00
2907.1500	- - naphtol et leurs sels	0.00
2907.1900	- - autres	0.00
	- polyphénols; phénols-alcools:	
2907.2100	- - résorcinol et ses sels	0.00
2907.2200	- - hydroquinone et ses sels	0.00
2907.2300	- - 4,4'-Isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphénylolpropane) et ses sels	0.00
2907.2900	- - autres	0.00
2908	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools:	
	- dérivés seulement halogénés et leurs sels:	
2908.1100	- - pentachlorophénol (ISO)	0.00
2908.1900	- - autres	0.00
	- autres:	
2908.9100	- - dinosèbe (ISO) et ses sels	0.00
2908.9200	- - 4,6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) et ses sels	0.00
2908.9900	- - autres	0.00
	IV. Éthers, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes d'acétals et d'hémi-acétals, peroxydes de cétones, époxydes avec trois atomes dans le cycle, acétals et hémi-acétals, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2909	Éthers, éthers-alcools, éthers-phénols, éthers-alcools-phénols, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes d'acétals et d'hémi-acétals, peroxydes de cétones (de constitution chimique définie ou non), et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	

	- éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
2909.1100	-- éther diéthylique (oxyde de diéthyle)	0.00
2909.19	-- autres:	
2909.1910	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.1990	--- autres	0.00
2909.20	- éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
2909.2010	-- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.2090	-- autres	0.00
2909.30	- éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
2909.3010	-- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.3090	-- autres	0.00
	- éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
2909.4100	-- 2,2'-oxydiéthanol (diéthylène glycol)	0.00
2909.43	-- éthers monobutyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol:	
2909.4310	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.4390	--- autres	0.00
2909.44	-- autres éthers monoalkyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol:	
2909.4420	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.4480	--- autres	0.00
2909.49	-- autres:	
2909.4910	--- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.4990	--- autres	0.00
2909.50	- éthers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
2909.5010	-- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.5090	-- autres	0.00
2909.60	- peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes d'acétals et d'hémi-acétals, peroxydes de cétones, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
2909.6010	-- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.6090	-- autres	0.00
2910	Époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
2910.1000	- oxiranne (oxyde d'éthylène)	0.00

2910.2000	- méthyloxiranne (oxyde de propylène)	0.00
2910.3000	- 1-chloro-2,3-époxypropane (épichlorohydrine)	0.00
2910.4000	- dieldrine (ISO, DCI)	0.00
2910.5000	- endrine (ISO)	0.00
2910.9000	- autres	0.00
2911.0000	Acétals et héli-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0.00
2912	V. Composés à fonction aldéhyde Aldéhydes, même contenant d'autres fonctions oxygénées; polymères cycliques des aldéhydes; paraformaldéhyde: - aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:	
2912.1100	- - méthanal (formaldéhyde)	0.00
2912.1200	- - éthanal (acétaldéhyde)	0.00
2912.1900	- - autres	0.00
	- aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:	
2912.2100	- - benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)	0.00
2912.2900	- - autres	0.00
	- aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées:	
2912.4100	- - vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchique)	0.00
2912.4200	- - éthylvanilline (aldéhyde éthylprotocatéchique)	0.00
2912.4900	- - autres	0.00
2912.5000	- polymères cycliques des aldéhydes	0.00
2912.6000	- paraformaldéhyde	0.00
2913.0000	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du n° 2912	0.00
2914	VI. Composés à fonction cétone ou à fonction quinone Cétones et quinones, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés: - cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:	
2914.1100	- - acétone	0.00
2914.1200	- - butanone (méthyléthylcétone)	0.00
2914.1300	- - 4-méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)	0.00
2914.1900	- - autres	0.00
	- cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:	

2914.2200	-- cyclohexanone et méthylcyclohexanones	0.00
2914.2300	-- ionones et méthylionones	0.00
2914.2900	-- autres	0.00
	- cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:	
2914.3100	-- phénylacétone (phénylpropane-2-one)	0.00
2914.3900	-- autres	0.00
2914.4000	- cétones-alcools et cétones-aldéhydes	0.00
2914.5000	- cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	0.00
	- quinones:	
2914.6100	-- anthraquinone	0.00
2914.6200	-- coenzyme Q10 (ubidécarénone (DCI))	0.00
2914.6900	-- autres	0.00
	- dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
2914.7100	-- chlordécone (ISO)	0.00
2914.7900	-- autres	0.00
	VII. Acides carboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2915	Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
	- acide formique, ses sels et ses esters:	
2915.1100	-- acide formique	0.00
2915.1200	-- sels de l'acide formique	0.00
2915.1300	-- esters de l'acide formique	0.00
	- acide acétique et ses sels; anhydride acétique:	
2915.2100	-- acide acétique	0.00
2915.2400	-- anhydride acétique	0.00
2915.2900	-- autres	0.00
	- esters de l'acide acétique:	
2915.3100	-- acétate d'éthyle	0.00
2915.3200	-- acétate de vinyle	0.00
2915.3300	-- acétate de n-butyle	0.00
2915.3600	-- acétate de dinosèbe (ISO)	0.00
2915.3900	-- autres	0.00
2915.4000	- acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters	0.00
2915.5000	- acide propionique, ses sels et ses esters	0.00

2915.6000	- acides butanoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters	0.00
2915.7000	- acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters	0.00
2915.9000	- autres	0.00
2916	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
	- acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:	
2916.1100	-- acide acrylique et ses sels	0.00
2916.1200	-- esters de l'acide acrylique	0.00
2916.1300	-- acide méthacrylique et ses sels	0.00
2916.1400	-- esters de l'acide méthacrylique	0.00
2916.1500	-- acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et leurs esters	0.00
2916.1600	-- binapacryl (ISO)	0.00
2916.1900	-- autres	0.00
2916.2000	- acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cyclo-terpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	0.00
	- acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:	
2916.3100	-- acide benzoïque, ses sels et ses esters	0.00
2916.3200	-- peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle	0.00
2916.3400	-- acide phénylacétique et ses sels	0.00
2916.3900	-- autres	0.00
2917	Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
	- acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:	
2917.1100	-- acide oxalique, ses sels et ses esters	0.00
2917.1200	-- acide adipique, ses sels et ses esters	0.00
2917.1300	-- acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters	0.00
2917.1400	-- anhydride maléique	0.00
2917.1900	-- autres	0.00
2917.2000	- acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cyclo-terpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	0.00
	- acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:	

2917.3200	-- orthophtalates de dioctyle	0.00
2917.3300	-- orthophtalates de dinonyle ou de didécyle	0.00
2917.3400	-- autres esters de l'acide orthophtalique	0.00
2917.3500	-- anhydride phthalique	0.00
2917.3600	-- acide téréphthalique et ses sels	0.00
2917.3700	-- téréphthalate de diméthyle	0.00
2917.3900	-- autres	0.00
2918	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
	- acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:	
2918.1100	-- acide lactique, ses sels et ses esters	0.00
2918.1200	-- acide tartrique	0.00
2918.1300	-- sels et esters de l'acide tartrique	0.00
2918.1400	-- acide citrique	0.00
2918.1500	-- sels et esters de l'acide citrique	0.00
2918.1600	-- acide gluconique, ses sels et ses esters	0.00
2918.1700	-- acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzilique)	0.00
2918.1800	-- chlorobenzilate (ISO)	0.00
2918.1900	-- autres	0.00
	- acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés:	
2918.2100	-- acide salicylique et ses sels	0.00
2918.2200	-- acide O-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	0.00
2918.2300	-- autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	0.00
2918.2900	-- autres	0.00
2918.3000	- acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	0.00
	- autres:	
2918.9100	- - 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et ses esters	0.00
2918.9900	-- autres	0.00
2919	VIII Esters des acides inorganiques des non-métaux et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
	Esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactophosphates; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
2919.1000	- phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	0.00

2919.9000	- autres	0.00
2920	Esters des autres acides inorganiques des non-métaux (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
	- esters thiophosphoriques (phosphorothioates) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
2920.1100	- - parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle parathion)	0.00
2920.1900	- - autres	0.00
	- esters de phosphites et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés:	
2920.2100	- - phosphite de diméthyle	0.00
2920.2200	- - phosphite de diéthyle	0.00
2920.2300	- - phosphite de triméthyle	0.00
2920.2400	- - phosphite de triéthyle	0.00
2920.2900	- - autres	0.00
2920.3000	- endosulfan (ISO)	0.00
2920.9000	- autres	0.00
2921	IX. Composés à fonctions azotées	
	Composés à fonction amine:	
	- monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits:	
2921.1100	- - mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels	0.00
2921.1200	- - chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diméthylamine)	0.00
2921.1300	- - chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diéthylamine)	0.00
2921.1400	- - chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diisopropylamine)	0.00
2921.1900	- - autres	0.00
	- polyamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits:	
2921.2100	- - Éthylènediamine et ses sels	0.00
2921.2200	- - hexaméthylènediamine et ses sels	0.00
2921.2900	- - autres	0.00
2921.3000	- monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
	- monoamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits:	
2921.4100	- - aniline et ses sels	0.00
2921.4200	- - dérivés de l'aniline et leurs sels	0.00
2921.4300	- - toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2921.4400	- - diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits	0.00
2921.4500	- - 1-naphtylamine (alpha-naphtylamine), 2-naphtylamine (bêta-naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2921.4600	- - amfétamine (DCI), benzfétamine (DCI), dexamfétamine (DCI), étilamfétamine (DCI), fencamfamine (DCI), léfétamine	0.00

	(DCI), lévamfétamine (DCI), méfénorex (DCI) et phentermine (DCI); sels de ces produits	
2921.4900	-- autres	0.00
	- polyamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits:	
2921.5100	-- o-, m-, p-phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2921.5900	-- autres	0.00
2922	Composés aminés à fonctions oxygénées:	
	- amino-alcools, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, leurs éthers et leurs esters; sels de ces produits:	
2922.1100	-- monoéthanolamine et ses sels	0.00
2922.1200	-- diéthanolamine et ses sels	0.00
2922.1400	-- dextropropoxyphène (DCI) et ses sels	0.00
2922.1500	-- triéthanolamine	0.00
2922.1600	-- sulfonate de perfluorooctane de diéthanolammonium	0.00
2922.1700	-- méthyl-diéthanolamine et éthyl-diéthanolamine	0.00
2922.1800	-- 2-(N,N-diisopropylamino)éthanol	0.00
2922.1900	-- autres	0.00
	- amino-naphtols et autres amino-phénols, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, leurs éthers et esters; sels de ces produits:	
2922.2100	-- acides aminohydroxynaphtalènesulfoniques et leurs sels	0.00
2922.2900	-- autres	0.00
	- amino-aldéhydes, amino-cétones et amino-quinones, autres que ceux à fonctions oxygénées différentes; sels de ces produits:	
2922.3100	-- amfépramone (DCI), méthadone (DCI) et norméthadone (DCI); sels de ces produits	0.00
2922.3900	-- autres	0.00
	- amino-acides, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, et leurs esters; sels de ces produits:	
2922.4100	-- lysine et ses esters; sels de ces produits	0.00
2922.4200	-- acide glutamique et ses sels	0.00
2922.4300	-- acide anthranilique et ses sels	0.00
2922.4400	-- tillidine (DCI) et ses sels	0.00
2922.4900	-- autres	0.00
2922.5000	- amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées	0.00
2923	Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaire; lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non:	
2923.1000	- choline et ses sels	0.00

2923.2000	- lécithines et autres phosphoaminolipides	0.00
2923.3000	- sulfonate de perfluorooctane de tétraéthylammonium	0.00
2923.4000	- sulfonate de perfluorooctane de didécyldiméthylammonium	0.00
2923.9000	- autres	0.00
2924	Composés à fonction carboxyamide; composés à fonction amide de l'acide carbonique:	
	- amides (y compris les carbamates) acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits:	
2924.1100	-- méprobamate (DCI)	0.00
2924.1200	-- fluoroacétamide (ISO), monocrotophos (ISO) et phosphamidon (ISO)	0.00
2924.1900	-- autres	0.00
	- amides (y compris les carbamates) cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits:	
2924.2100	-- uréines et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2924.2300	-- acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels	0.00
2924.2400	-- éthinamate (DCI)	0.00
2924.2500	-- alachlor (ISO)	0.00
2924.2900	-- autres	0.00
2925	Composés à fonction carboxyimide (y compris la saccharine et ses sels) ou à fonction imine:	
	- imides et leurs dérivés; sels de ces produits:	
2925.1100	-- saccharine et ses sels	0.00
2925.1200	-- glutéthimide (DCI)	0.00
2925.1900	-- autres	0.00
	- imines et leurs dérivés; sels de ces produits:	
2925.2100	-- chlordiméforme (ISO)	0.00
2925.2900	-- autres	0.00
2926	Composés à fonction nitrile:	
2926.1000	- acrylonitrile	0.00
2926.2000	- 1-cyanoguanidine (dicyandiamide)	0.00
2926.3000	- fenproporex (DCI) et ses sels; méthadone (DCI) intermédiaire (4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane)	0.00
2926.4000	- alpha-phenylacétoacétonitrile	0.00
2926.9000	- autres	0.00
2927.0000	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques	0.00
2928.0000	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine	0.00
2929	Composés à autres fonctions azotées:	
2929.1000	- isocyanates	0.00

2929.9000	- autres	0.00
2930	X. Composés organo-inorganiques, composés hétérocycliques, acides nucléiques et leurs sels, et sulfonamides	
	Thiocomposés organiques:	
2930.1000	- 2-(N,N-diméthylamino) éthanethiol	0.00
2930.2000	- thiocarbamates et dithiocarbamates	0.00
2930.3000	- mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame	0.00
2930.4000	- méthionine	0.00
2930.6000	- 2-(N,N-diéthylamino)éthanethiol	0.00
2930.7000	- sulfure de bis(2-hydroxyéthyle) (thiodiglycol (DCI))	0.00
2930.8000	- aldicarbe (ISO), captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)	0.00
2930.9000	- autres	0.00
2931	Autres composés organo-inorganiques:	
2931.1000	- plomb tétraméthyle et plomb tétraéthyle	0.00
2931.2000	- composés du tributylétain	0.00
	- dérivés organo-phosphoriques non halogénés:	
2931.4100	-- méthylphosphonate de diméthyle	0.00
2931.4200	-- propylphosphonate de diméthyle	0.00
2931.4300	-- éthylphosphonate de diéthyle	0.00
2931.4400	-- acide méthylphosphonique	0.00
2931.4500	-- sel d'acide méthylphosphonique et de l'(aminoiminométhyl)urée (1 : 1)	0.00
2931.4600	-- 2,4,6-trioxyde de 2,4,6-tripropyl-1,3,5,2,4,6-trioxatriphosphinane	0.00
2931.4700	-- méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl) méthyle et de méthyle	0.00
2931.4800	-- 3,9-dioxyde de 3,9-diméthyl-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5] undécane	0.00
2931.4900	-- autres	0.00
	- dérivés organo-phosphoriques halogénés:	
2931.5100	-- dichlorure méthylphosphonique	0.00
2931.5200	-- dichlorure propylphosphonique	0.00
2931.5300	-- méthylphosphonothionate de O-(3-chloropropyl) O-[4-nitro-3-(trifluorométhyl) phényle]	0.00
2931.5400	-- trichlorfon (ISO)	0.00
2931.5900	-- autres	0.00
2931.9000	- autres	0.00
2932	Composés hétérocycliques à hétéroatome d'oxygène exclusivement:	
	- composés dont la structure comporte un cycle furanne (hydrogéné ou non) non condensé:	

2932.1100	-- tétrahydrofuranne	0.00
2932.1200	-- 2-furaldéhyde (furfural)	0.00
2932.1300	-- alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique	0.00
2932.1400	-- sucralose	0.00
2932.1900	-- autres	0.00
2932.2000	- lactones	0.00
	- autres:	
2932.9100	-- isosafrole	0.00
2932.9200	-- 1-(1,3-benzodioxole-5-yl)propane-2-one	0.00
2932.9300	-- pipéronal	0.00
2932.9400	-- safrole	0.00
2932.9500	-- tétrahydrocannabinols (tous les isomères)	0.00
2932.9600	-- carbofurane (ISO)	0.00
2932.9900	-- autres	0.00
2933	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement:	
	- composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé:	
2933.1100	-- phénazone (antipyrine) et ses dérivés	0.00
2933.1900	-- autres	0.00
	- composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné ou non) non condensé:	
2933.2100	-- hydantoïne et ses dérivés	0.00
2933.2900	-- autres	0.00
	- composés dont la structure comporte un cycle pyridine (hydrogéné ou non) non condensé:	
2933.3100	-- pyridine et ses sels	0.00
2933.3200	-- pipéridine et ses sels	0.00
2933.3300	- - alfentanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), carfentanil (DCI), cétobémidone (DCI), difénoxine (DCI), diphénoxyate (DCI), dipipanone (DCI), fentanyl (DCI), méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), péthidine (DCI), péthidine (DCI) intermédiaire A, phencyclidine (DCI) (PCP), phénopéridine (DCI), pipradrol (DCI), piritramide (DCI), propiram (DCI), remifentanil (DCI) et trimépéridine (DCI); sels de ces produits	0.00
2933.3400	-- autres fentanyl et leurs dérivés	0.00
2933.3500	-- quinuclidin-3-ol	0.00
2933.3600	-- 4-anilino-N-phénéthylpipéridine (ANPP)	0.00
2933.3700	-- N-phénéthyl-4-pipéridone (NPP)	0.00
2933.3900	-- autres	0.00

	- composés comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine (hydrogénés ou non) sans autres condensations:	
2933.4100	-- lévorphanol (DCI) et ses sels	0.00
2933.4900	-- autres	0.00
	- composés dont la structure comporte un cycle pyrimidine (hydrogéné ou non) ou pipérazine:	
2933.5200	-- malonylurée (acide barbiturique) et ses sels	0.00
2933.5300	-- allobarbitol (DCI), amobarbitol (DCI), barbitol (DCI), butalbitol (DCI), butobarbitol, cyclobarbitol (DCI), méthylphénobarbitol (DCI), pentobarbitol (DCI), phénobarbitol (DCI), secbutabarbitol (DCI), sécobarbitol (DCI) et vinylbitol (DCI); sels de ces produits	0.00
2933.5400	-- autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits	0.00
2933.5500	-- loprazolam (DCI), mécloqualone (DCI), méthäqualone (DCI) et zipéprol (DCI); sels de ces produits	0.00
2933.5900	-- autres	0.00
	- composés dont la structure comporte un cycle triazine (hydrogéné ou non) non condensé:	
2933.6100	-- mélamine	0.00
2933.6900	-- autres	0.00
	- lactames:	
2933.7100	-- 6-hexanelactame (epsilon-caprolactame)	0.00
2933.7200	-- clobazam (DCI) et méthypylone (DCI)	0.00
2933.7900	-- autres lactames	0.00
	- autres:	
2933.9100	-- alprazolam (DCI), camazépam (DCI), chlördiazépoxide (DCI), clonazépam (DCI), clorazépate, délorazépam (DCI), diazépam (DCI), estazolam (DCI), fludiazépam (DCI), flunitrazépam (DCI), flurazépam (DCI), halazépam (DCI), loflazépate d'éthyle (DCI), lorazépam (DCI), lormétazépam (DCI), mazindol (DCI), médazépam (DCI), midazolam (DCI), nimétazépam (DCI), nitrazépam (DCI), nordazépam (DCI), oxazépam (DCI), pinazépam (DCI), prazépam (DCI), pyrovalérone (DCI), téamazépam (DCI), tétrazépam (DCI) et triazolam (DCI); sels de ces produits	0.00
2933.9200	-- azinphos-méthyl (ISO)	0.00
2933.9900	-- autres	0.00
2934	Acides nucléiques et leurs sels; de constitution chimique définie ou non; autres composés hétérocycliques:	
2934.1000	- composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé	0.00
2934.2000	- composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations	0.00

2934.3000	- composés comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations	0.00
	- autres:	
2934.9100	- - aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), aloxazolam (DCI), kétazolam (DCI), mésocarb (DCI), oxazolam (DCI), pémoline (DCI), phendimétrazine (DCI), phenmétrazine (DCI) et sufentanil (DCI); sels de ces produits	0.00
2934.9200	- - autres fentanyl et leurs dérivés	0.00
2934.9900	- - autres	0.00
2935	Sulfonamides:	
2935.1000	- N-méthylperfluorooctane sulfonamide	0.00
2935.2000	- N-éthylperfluorooctane sulfonamide	0.00
2935.3000	- N-éthyl-N-(2-hydroxyéthyl) perfluorooctane sulfonamide	0.00
2935.4000	- N-(2-hydroxyéthyl)-N-méthylperfluorooctane sulfonamide	0.00
2935.5000	- autres perfluorooctane sulfonamides	0.00
2935.9000	- autres	0.00
	XI. Provitamines, vitamines et hormones	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:	
	- vitamines et leurs dérivés, non mélangés:	
2936.2100	- - vitamines A et leurs dérivés	0.00
2936.2200	- - vitamine B1 et ses dérivés	0.00
2936.2300	- - vitamine B2 et ses dérivés	0.00
2936.2400	- - acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B5) et ses dérivés	0.00
2936.2500	- - vitamine B6 et ses dérivés	0.00
2936.2600	- - vitamine B12 et ses dérivés	0.00
2936.2700	- - vitamine C et ses dérivés	0.00
2936.2800	- - vitamine E et ses dérivés	0.00
2936.2900	- - autres vitamines et leurs dérivés	0.00
2936.9000	- autres, y compris les concentrats naturels	0.00
2937	Hormones, prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, naturels ou reproduits par synthèse; leurs dérivés et analogues structurels, y compris les polypeptides à chaîne modifiée, utilisés principalement comme hormones:	
	- hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structurels:	
2937.1100	- - somatotropine, ses dérivés et analogues structurels	0.00
2937.1200	- - insuline et ses sels	0.00
2937.1900	- - autres	0.00

	- hormones stéroïdes, leurs dérivés et analogues structuraux:	
2937.2100	- - cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrohydrocortisone)	0.00
2937.2200	- - dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes	0.00
2937.2300	- - oestrogènes et progestogènes	0.00
2937.2900	- - autres	0.00
2937.5000	- prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structuraux	0.00
2937.9000	- autres	0.00
2938	XII. Hétérosides et alcaloïdes, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés	
	Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés:	
2938.1000	- rutoside (rutine) et ses dérivés	0.00
2938.9000	- autres	0.00
2939	Alcaloïdes, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés:	
	- alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits:	
2939.1100	- - concentrés de paille de pavot; buprénorphine (DCI), codéine, dihydrocodéine (DCI), éthylmorphine, étorphine (DCI), héroïne, hydrocodone (DCI), hydromorphone (DCI), morphine, nicomorphine (DCI), oxycodone (DCI), oxymorphone (DCI), pholcodine (DCI), thébacone (DCI) et thébaïne; sels de ces produits	0.00
2939.1900	- - autres	0.00
2939.2000	- alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2939.3000	- caféine et ses sels	0.00
	- alcaloïdes de l'ephedra et leurs dérivés; sels de ces produits:	
2939.4100	- - éphédrine et ses sels	0.00
2939.4200	- - pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	0.00
2939.4300	- - cathine (DCI) et ses sels	0.00
2939.4400	- - noréphédrine et ses sels	0.00
2939.4500	- - lévométhanfetamine, méthanfetamine (DCI), racémate de méthanfetamine et leurs sels	0.00
2939.4900	- - autres	0.00
	- théophylline et aminophylline (théophylline-éthylènediamine) et leurs dérivés; sels de ces produits:	
2939.5100	- - fénéthylène (DCI) et ses sels	0.00
2939.5900	- - autres	0.00
	- alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés; sels de ces produits:	
2939.6100	- - ergométrine (DCI) et ses sels	0.00

2939.6200	- - ergotamine (DCI) et ses sels	0.00
2939.6300	- - acide lysergique et ses sels	0.00
2939.6900	- - autres	0.00
	- autres, d'origine végétale:	
2939.7200	- - cocaïne, ecgonine; sels, esters et autres dérivés de ces produits	0.00
2939.7900	- - autres	0.00
2939.8000	- autres	0.00
	XIII. Autres composés organiques	
2940.0000	Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des numéros 2937, 2938 et 2939	0.00
2941	Antibiotiques:	
2941.1000	- pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits	0.00
2941.2000	- streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2941.3000	- tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2941.4000	- chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	0.00
2941.5000	- érythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	0.00
2941.9000	- autres	0.00
2942.0000	Autres composés organiques	0.00
30	Produits pharmaceutiques	
	Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs:	
3001		
3001.2000	- extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions	0.00
3001.9000	- autres	0.00
	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires; cultures de cellules, même modifiées:	
3002		
	- antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique:	
3002.1200	- - antisérums et autres fractions du sang	0.00
3002.1300	- - produits immunologiques, non mélangés et ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	0.00

3002.1400	- - produits immunologiques, mélangés et non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	0.00
3002.1500	- - produits immunologiques, présentés sous forme de doses, ou conditionnés pour la vente au détail	0.00
	- vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires:	
3002.4100	- - vaccins pour la médecine humaine	0.00
3002.4200	- - vaccins pour la médecine vétérinaire	0.00
3002.4900	- - autres	0.00
	- cultures de cellules, même modifiées:	
3002.5100	- - produits de thérapie cellulaire	0.00
3002.5900	- - autres	0.00
3002.9000	- autres	0.00
3003	Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail:	
3003.1000	- contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	0.00
3003.2000	- autres, contenant des antibiotiques	0.00
	- autres, contenant des hormones ou d'autres produits du n° 2937:	
3003.3100	- - contenant de l'insuline	0.00
3003.3900	- - autres	0.00
	- autres, contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés:	
3003.4100	- - contenant de l'éphédrine ou ses sels	0.00
3003.4200	- - contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	0.00
3003.4300	- - contenant de la noréphédrine ou ses sels	0.00
3003.4900	- - autres	0.00
3003.6000	- autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre	0.00
3003.9000	- autres	0.00
3004	Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail:	
3004.1000	- contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	0.00

3004.2000	- autres, contenant des antibiotiques	0.00
	- autres, contenant des hormones ou d'autres produits du n° 2937:	
3004.3100	-- contenant de l'insuline	0.00
3004.3200	-- contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels	0.00
3004.3900	-- autres	0.00
	- autres, contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés:	
3004.4100	-- contenant de l'éphédrine ou ses sels	0.00
3004.4200	-- contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	0.00
3004.4300	-- contenant de la noréphédrine ou ses sels	0.00
3004.4900	-- autres	0.00
3004.5000	- autres, contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 2936	0.00
3004.6000	- autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre	0.00
3004.9000	- autres	0.00
3005	Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires:	
3005.1000	- pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	0.00
3005.9000	- autres	0.00
3006	Préparations et articles pharmaceutiques visés à la Note 4 du présent Chapitre:	
3006.1000	- catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non	0.00
3006.3000	- préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient	0.00
3006.4000	- ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse	0.00
3006.5000	- trousse et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	0.00
3006.6000	- préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 2937 ou de spermicides	0.00
3006.7000	- préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant	0.00

	pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux	
	- autres:	
3006.9100	- - appareillages identifiables de stomie	0.00
3006.9200	- - déchets pharmaceutiques	0.00
3006.9300	- - placebos et trousse pour essais cliniques masqués (ou à double insu), destinés à un essai clinique reconnu, présentés sous forme de doses	0.00
31	Engrais	
3101.0000	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale	0.00
3102	Engrais minéraux ou chimiques azotés:	
3102.1000	- urée, même en solution aqueuse	0.00
	- sulfate d'ammonium; sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium:	
3102.2100	- - sulfate d'ammonium	0.00
3102.2900	- - autres	0.00
3102.3000	- nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse	0.00
3102.4000	- mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant	0.00
3102.5000	- nitrate de sodium	0.00
3102.6000	- sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium	0.00
3102.8000	- mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales	0.00
3102.9000	- autres, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes	0.00
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés:	
	- superphosphates:	
3103.1100	- - contenant en poids 35 % ou plus de pentaoxyde de phosphore (P ₂ O ₅)	0.00
3103.1900	- - autres	0.00
3103.9000	- autres	0.00
3104	Engrais minéraux ou chimiques potassiques:	
3104.2000	- chlorure de potassium	0.00
3104.3000	- sulfate de potassium	0.00
3104.9000	- autres	0.00
3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium; autres	

	engrais; produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg:	
3105.1000	- produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	0.00
3105.2000	- engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium	0.00
3105.3000	- hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	0.00
3105.4000	- dihydrogénoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	0.00
	- autres engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants azote et phosphore:	
3105.5100	- - contenant des nitrates et des phosphates	0.00
3105.5900	- - autres	0.00
3105.6000	- engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants phosphore et potassium	0.00
3105.9000	- autres	0.00
32	Extraits tannants ou tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres	
3201	Extraits tannants d'origine végétale; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés:	
3201.1000	- extrait de quebracho	0.00
3201.2000	- extrait de mimosa	0.00
3201.9000	- autres	0.00
3202	Produits tannants organiques synthétiques; produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le prêtannage:	
3202.1000	- produits tannants organiques synthétiques	0.00
3202.9000	- autres	0.00
3203.0000	Matières colorantes d'origine végétale ou animale (y compris les extraits tinctoriaux mais à l'exclusion des noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de matières colorantes d'origine végétale ou animale	0.00
3204	Matières colorantes organiques synthétiques, même de constitution chimique définie; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de matières colorantes organiques synthétiques; produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores, même de constitution chimique définie:	

	- matières colorantes organiques synthétiques et préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de ces matières colorantes:	
3204.1100	-- colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1200	-- colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1300	-- colorants basiques et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1400	-- colorants directs et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1500	-- colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires) et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1600	-- colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1700	-- colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1800	-- matières colorantes caroténoïdes et préparations à base de ces matières	0.00
3204.1900	-- autres, y compris les mélanges de matières colorantes d'au moins deux des n°s 3204.11 à 3204.19	0.00
3204.2000	- produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents	0.00
3204.9000	- autres	0.00
3205.0000	Laques colorantes; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de laques colorantes	0.00
3206	Autres matières colorantes; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, autres que celles des n°s 3203, 3204 ou 3205; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie:	
	- pigments et préparations à base de dioxyde de titane:	
3206.1100	-- contenant en poids 80 % ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche	0.00
3206.1900	-- autres	0.00
3206.2000	- pigments et préparations à base de composés du chrome	0.00
	- autres matières colorantes et autres préparations:	
3206.4100	-- outremer et ses préparations	0.00
3206.4200	-- lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc	0.00
3206.4900	-- autres	0.00
3206.5000	- produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	0.00
3207	Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; frites de verre et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons:	

3207.1000	- pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	0.00
3207.2000	- compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires	0.00
3207.3000	- lustres liquides et préparations similaires	0.00
3207.4000	- frites et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons	0.00
3208	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la Note 4 du présent Chapitre:	
3208.1000	- à base de polyesters	0.00
3208.2000	- à base de polymères acryliques ou vinyliques	0.00
3208.9000	- autres	0.00
3209	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux:	
3209.1000	- à base de polymères acryliques ou vinyliques	0.00
3209.9000	- autres	0.00
3210.0000	Autres peintures et vernis; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs	0.00
3211.0000	Siccatifs préparés	0.00
3212	Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail:	
3212.1000	- feuilles pour le marquage au fer	0.00
3212.9000	- autres	0.00
3213	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires:	
3213.1000	- couleurs en assortiments	0.00
3213.9000	- autres	0.00
3214	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie:	
3214.1000	- mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture	0.00
3214.9000	- autres	0.00
3215	Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides:	
	- encres d'imprimerie:	

3215.1100	-- noires	0.00
3215.1900	-- autres	0.00
3215.9000	- autres	0.00
33	Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques	
3301	Huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites «concrètes» ou «absolues»; résinoïdes; oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles:	
	- huiles essentielles d'agrumes:	
3301.1200	-- d'orange	0.00
3301.1300	-- de citron	0.00
3301.1900	-- autres	0.00
	- huiles essentielles autres que d'agrumes:	
3301.2400	-- de menthe poivrée (Mentha piperita)	0.00
3301.2500	-- d'autres menthes	0.00
3301.2900	-- autres	0.00
3301.3000	- résinoïdes	0.00
3301.9000	- autres	0.00
3302	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons:	
3302.1000	- des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons	0.00
3302.9000	- autres	0.00
3303.0000	Parfums et eaux de toilette	0.00
3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures:	
3304.1000	- produits de maquillage pour les lèvres	0.00
3304.2000	- produits de maquillage pour les yeux	0.00
3304.3000	- préparations pour manucures ou pédicures	0.00
	- autres:	
3304.9100	-- poudres, y compris les poudres compactes	0.00

3304.9900	- - autres	0.00
3305	Préparations capillaires:	
3305.1000	- shampoings	0.00
3305.2000	- préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents	0.00
3305.3000	- laques pour cheveux	0.00
3305.9000	- autres	0.00
3306	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers; fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires), en emballages individuels de détail:	
3306.1000	- dentifrices	0.00
3306.2000	- fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)	0.00
3306.9000	- autres	0.00
3307	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, non dénommés ni compris ailleurs; désodorisants de locaux, préparés, même non parfumés, ayant ou non des propriétés désinfectantes:	
3307.1000	- préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage	0.00
3307.2000	- désodorisants corporels et antisudoraux	0.00
3307.3000	- sels parfumés et autres préparations pour bains	0.00
	- préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y compris les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses:	
3307.4100	- - «agarbatti» et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	0.00
3307.4900	- - autres	0.00
3307.9000	- autres	0.00
34	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, cires artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies et articles similaires, pâtes à modeler, «cires pour l'art dentaire» et compositions pour l'art dentaire à base de plâtre	
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents:	
	- savons, produits et préparations organiques tensioactifs en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier,	

	ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents:	
3401.1100	- - de toilette (y compris ceux à usages médicaux)	0.00
3401.1900	- - autres	0.00
3401.2000	- savons sous autres formes	0.00
3401.3000	- produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon	0.00
3402	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n° 3401:	
	- agents de surface organiques anioniques, même conditionnés pour la vente au détail:	
3402.3100	- - acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels	0.00
3402.3900	- - autres	0.00
	- autres agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail:	
3402.4100	- - cationiques	0.00
3402.4200	- - non-ioniques	0.00
3402.4900	- - autres	0.00
3402.5000	- préparations conditionnées pour la vente au détail	0.00
3402.9000	- autres	0.00
3403	Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le dé-moulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux:	
	- contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux:	
3403.1100	- - préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	0.00
3403.1900	- - autres	0.00
	- autres:	
3403.9100	- - préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	0.00
3403.9900	- - autres	0.00
3404	Cires artificielles et cires préparées:	
3404.2000	- de poly(oxyéthylène) (polyéthylène glycol)	0.00
3404.9000	- autres	0.00

3405	Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires (même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations), à l'exclusion des cires du n° 3404:	
3405.1000	- cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	0.00
3405.2000	- encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	0.00
3405.3000	- brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	0.00
3405.4000	- pâtes, poudres et autres préparations à récurer	0.00
3405.9000	- autres	0.00
3406.0000	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires	0.00
3407.0000	Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites «cires pour l'art dentaire» présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre	0.00
35	Matières albuminoïdes; produits à base d'amidons ou de féculs modifiés; colles; enzymes	
3501	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine:	
3501.10	- caséines:	
3501.1010	-- importées dans les limites du contingent tarifaire (c. n° 8)	4.00
3501.1090	-- autres	909.00
3501.90	- autres:	
	-- importés dans les limites du contingent tarifaire (c. n° 8):	
3501.9011	--- colles de caséine	4.00
3501.9019	--- autres	4.00
	-- autres:	
3501.9091	--- colles de caséine	909.00
3501.9099	--- autres	909.00
3502	Albumines (y compris les concentrats de plusieurs protéines de lactosérum, contenant, en poids calculé sur matière sèche, plus de 80 % de protéines de lactosérum), albuminates et autres dérivés des albumines:	
	- ovalbumine:	
3502.11	-- séchée:	
3502.1110	--- importée dans les limites du contingent tarifaire (c. n° 10)	255.00
3502.1190	--- autre	1596.00

3502.19	-- autre:	
3502.1910	--- importée dans les limites du contingent tarifaire (c. n° 11)	79.00
3502.1990	--- autre	420.00
3502.2000	- lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum	0.00
3502.9000	- autres	0.00
3503.0000	Gélatines (y compris celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale, à l'exclusion des colles de caséine du n° 3501	0.00
3504.0000	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs; poudre de peau, traitée ou non au chrome	0.00
3505	Dextrine et autres amidons et féculs modifiés (les amidons et féculs prégélatinisés ou estérifiés, par exemple); colles à base d'amidons ou de féculs, de dextrine ou d'autres amidons ou féculs modifiés:	
3505.10	- dextrine et autres amidons et féculs modifiés:	
3505.1010	-- pour l'alimentation des animaux	45.00
3505.1090	-- autres	0.00
3505.20	- colles:	
3505.2010	-- pour l'alimentation des animaux	46.00
3505.2090	-- autre	0.00
3506	Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg:	
3506.1000	- produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	0.00
	- autres:	
3506.9100	- - adhésifs à base de polymères des n°s 3901 à 3913 ou de caoutchouc	0.00
3506.99	- - autres:	
3506.9910	--- pour l'alimentation des animaux	41.00
3506.9990	--- autre	0.00
3507	Enzymes; enzymes préparées non dénommées ni comprises ailleurs:	
3507.1000	- présure et ses concentrats	0.00
3507.9000	- autres	0.00
36	Poudres et explosifs; articles de pyrotechnie; allumettes; alliages pyrophoriques; matières inflammables	
3601.0000	Poudres propulsives	0.00

3602.0000	Explosifs préparés, autres que les poudres propulsives	0.00
3603	Mèches de sûreté; cordeaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques:	
3603.1000	- mèches de sûreté	0.00
3603.2000	- cordeaux détonants	0.00
3603.3000	- amorces fulminantes	0.00
3603.4000	- capsules fulminantes	0.00
3603.5000	- allumeurs	0.00
3603.6000	- détonateurs électriques	0.00
3604	Articles pour feux d'artifice, fusées de signalisation ou para-grêles et similaires, pétards et autres articles de pyrotechnie:	
3604.1000	- articles pour feux d'artifice	0.00
3604.9000	- autres	0.00
3605.0000	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du n° 3604	0.00
3606	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes; articles en matières inflammables cités à la Note 2 du présent Chapitre:	
3606.1000	- combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs et d'une capacité n'excédant pas 300 cm ³	0.00
3606.9000	- autres	0.00
37	Produits photographiques ou cinématographiques	
3701	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs:	
3701.1000	- pour rayons X	0.00
3701.2000	- films à développement et tirage instantanés	0.00
3701.3000	- autres plaques et films dont la dimension d'au moins un côté excède 255 mm	0.00
	- autres:	
3701.9100	-- pour la photographie en couleurs (polychrome)	0.00
3701.9900	-- autres	0.00
3702	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées:	
3702.1000	- pour rayons X	0.00
	- autres pellicules, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm:	
3702.3100	-- pour la photographie en couleurs (polychrome)	0.00

3702.3200	-- autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent	0.00
3702.3900	-- autres	0.00
	- autres pellicules, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm:	
3702.4100	-- d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)	0.00
3702.4200	-- d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, autres que pour la photographie en couleurs	0.00
3702.4300	-- d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m	0.00
3702.4400	-- d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm	0.00
	- autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome):	
3702.5200	-- d'une largeur n'excédant pas 16 mm	0.00
3702.5300	-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives	0.00
3702.5400	-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, autres que pour diapositives	0.00
3702.5500	-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	0.00
3702.5600	-- d'une largeur excédant 35 mm	0.00
	- autres:	
3702.9600	-- d'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m	0.00
3702.9700	-- d'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	0.00
3702.9800	-- d'une largeur excédant 35 mm	0.00
3703	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés:	
3703.1000	- en rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm	0.00
3703.2000	- autres, pour la photographie en couleurs (polychrome)	0.00
3703.9000	- autres	0.00
3704.0000	Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés	0.00
3705.0000	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques	0.00
		Fr. par mètre
3706	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son:	
3706.1000	- d'une largeur de 35 mm ou plus	0.00

3706.9000	- autres	0.00
		Fr. par 100 kg brut
3707	Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires; produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi:	
3707.1000	- émulsions pour la sensibilisation des surfaces	0.00
3707.9000	- autres	0.00
38	Produits divers des industries chimiques	
3801	Graphite artificiel; graphite colloïdal ou semi-colloïdal; préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits:	
3801.1000	- graphite artificiel	0.00
3801.2000	- graphite colloïdal ou semi-colloïdal	0.00
3801.3000	- pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours	0.00
3801.9000	- autres	0.00
3802	Charbons activés; matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé:	
3802.1000	- charbons activés	0.00
3802.9000	- autres	0.00
3803.0000	Tall oil, même raffiné	0.00
3804.0000	Lessives résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désuées ou traitées chimiquement, y compris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du tall oil du n° 3803	0.00
3805	Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate et autres essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal:	
3805.1000	- essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate	0.00
3805.9000	- autres	0.00
3806	Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés; essence de colophane et huiles de colophane; gommages fondus:	
3806.1000	- colophanes et acides résiniques	0.00
3806.2000	- sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adduits de colophanes	0.00

3806.3000	- gommes esters	0.00
3806.9000	- autres	0.00
3807.0000	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales	0.00
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches:	
	- marchandises mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre:	
3808.5200	- - DDT (ISO) (clofénotane (DCI)), conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g	0.00
3808.5900	- - autres	0.00
	- marchandises mentionnées dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre:	
3808.6100	- - conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g	0.00
3808.6200	- - conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg	0.00
3808.6900	- - autres	0.00
	- autres:	
3808.9100	- - insecticides	0.00
3808.9200	- - fongicides	0.00
3808.9300	- - herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes	0.00
3808.9400	- - désinfectants	0.00
3808.9900	- - autres	0.00
3809	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs:	
3809.10	- à base de matières amylacées:	
3809.1010	- - pour l'alimentation des animaux	46.00
3809.1090	- - autres	0.00
	- autres:	
3809.9100	- - des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires	0.00

3809.9200	- - des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires	0.00
3809.9300	- - des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires	0.00
3810	Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage:	
3810.1000	- préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits	0.00
3810.9000	- autres	0.00
3811	Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales:	
	- préparations antidétonantes:	
3811.1100	- - à base de composés du plomb	0.00
3811.1900	- - autres	0.00
	- additifs pour huiles lubrifiantes:	
3811.2100	- - contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	0.00
3811.2900	- - autres	0.00
3811.90	- autres:	
3811.9010	- - destinés à être utilisés comme carburant	0.00
3811.9090	- - autres	0.00
3812	Préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»; plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs; préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques:	
3812.1000	- préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»	0.00
3812.2000	- plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	0.00
	- préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques:	
3812.3100	- - mélanges d'oligomères de 2,2,4-triméthyl-1,2-dihydroquinoline (TMQ)	0.00
3812.3900	- - autres	0.00
3813.0000	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices	0.00

3814	Solvants et diluants organiques composites, non dénommés ni compris ailleurs; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis:	
3814.0010	- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
3814.0090	- autres	0.00
3815	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, non dénommés ni compris ailleurs:	
	- catalyseurs supportés:	
3815.1100	- - ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel	0.00
3815.1200	- - ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux	0.00
3815.1900	- - autres	0.00
3815.9000	- autres	0.00
3816.0000	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires y compris les pisés de dolomie, autres que les produits du n° 3801	0.00
3817	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des numéros 2707 ou 2902:	
3817.0010	- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
3817.0090	- autres	0.00
3818.0000	Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique	0.00
3819.0000	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids	0.00
3820.0000	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage	0.00
3821.0000	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y compris les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales	0.00
3822	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même sur un support, même présentés sous forme de trousses, autres que ceux du n° 3006; matériaux de référence certifiés:	
	- réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même sur un support, même présentés sous forme de trousses:	
3822.1100	- - pour le paludisme	0.00
3822.1200	- - pour le Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques du genre Aedes	0.00

3822.1300	-- pour la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	0.00
3822.1900	-- autres	0.00
3822.9000	- autres	0.00
3823	Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels:	
	- acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage:	
3823.11	-- acide stéarique:	
3823.1110	--- pour l'alimentation des animaux	72.00
3823.1190	--- autres	0.00
3823.12	-- acide oléique:	
3823.1210	--- pour l'alimentation des animaux	69.00
3823.1290	--- autres	0.00
3823.1300	-- tall acides gras	0.00
3823.19	-- autres:	
3823.1910	--- pour l'alimentation des animaux	60.00
3823.1990	--- autres	0.00
3823.7000	- alcools gras industriels	0.00
3824	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs:	
3824.10	- liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie:	
3824.1010	-- pour l'alimentation des animaux	43.00
3824.1090	-- autres	0.00
3824.3000	- carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	0.00
3824.4000	- additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	0.00
3824.5000	- mortiers et bétons, non réfractaires	0.00
3824.6000	- sorbitol autre que celui du n° 2905.44	0.00
	- marchandises mentionnées dans la Note 3 de sous-positions du présent Chapitre:	
3824.8100	-- contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)	0.00
3824.8200	-- contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)	0.00
3824.8300	-- contenant du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	0.00
3824.8400	-- contenant de l'aldrine (ISO), du camphéchloré (ISO) (toxaphène), du chlordane (ISO), du chlordécone (ISO), du DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane), de la dieldrine (ISO, DCI), de l'endosulfan	0.00

	(ISO), de l'endrine (ISO) de l'heptachlore (ISO) ou du mirex (ISO)	
3824.8500	- - contenant du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)) y compris lindane (ISO, DCI)	0.00
3824.8600	- - contenant du pentachlorobenzène (ISO) ou du hexachlorobenzène (ISO)	0.00
3824.8700	- - contenant de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels, des perfluorooctane sulfonamides, ou du fluorure de perfluorooctane sulfonyle	0.00
3824.8800	- - contenant des éthers tétra-, penta-, hexa-, hepta- ou octabromodiphényles	0.00
3824.8900	- - contenant des paraffines chlorées à chaîne courte	0.00
	- autres:	
3824.9100	- - mélanges et préparations constitués essentiellement de méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et de méthyle et de méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle]	0.00
3824.9200	- - esters de polyglycol d'acide méthylphosphonique	0.00
3824.99	- - autres:	
3824.9920	- - - produits destinés à être utilisés comme carburant	0.00
	- - - autres:	
3824.9991	- - - - pour l'alimentation des animaux	43.00
3824.9999	- - - - autres	0.00
3825	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs; déchets municipaux; boues d'épuration; autres déchets mentionnés dans la Note 6 du présent Chapitre:	
3825.1000	- déchets municipaux	0.00
3825.2000	- boues d'épuration	0.00
3825.3000	- déchets cliniques	0.00
	- déchets de solvants organiques:	
3825.4100	- - halogénés	0.00
3825.4900	- - autres	0.00
3825.5000	- déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel	0.00
	- autres déchets des industries chimiques ou des industries connexes:	
3825.6100	- - contenant principalement des constituants organiques	0.00
3825.6900	- - autres	0.00
3825.90	- autres:	
3825.9010	- - pour l'alimentation des animaux	42.00

3825.9090	-- autres	0.00
3826	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids:	
3826.0010	- destinés à être utilisés comme carburant	0.00
3826.0090	- autres	0.00
3827	Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane, non dénommés ni compris ailleurs:	
	- contenant des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC); contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC); contenant du tétrachlorure de carbone; contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme):	
3827.1100	-- contenant des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)	0.00
3827.1200	-- contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)	0.00
3827.1300	-- contenant du tétrachlorure de carbone	0.00
3827.1400	-- contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)	0.00
3827.2000	- contenant du bromochlorodifluorométhane (halon-1211), du bromotrifluorométhane (halon-1301) ou des dibromotétrafluoroéthanes (halon-2402)	0.00
	- contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), même contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC):	
3827.3100	-- contenant des substances des n°s 2903.41 à 2903.48	0.00
3827.3200	-- autres, contenant des substances des n°s 2903.71 à 2903.75	0.00
3827.3900	-- autres	0.00
3827.4000	- contenant du bromure de méthyle (bromométhane) ou du bromochlorométhane	0.00
	- contenant du trifluorométhane (HFC-23) ou des perfluorocarbures (PFC) mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC):	
3827.5100	-- contenant du trifluorométhane (HFC-23)	0.00
3827.5900	-- autres	0.00
	- contenant d'autres hydrofluorocarbures (HFC) mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC):	
3827.6100	-- contenant en masse 15 % ou plus de 1,1,1-trifluoroéthane (HFC-143a)	0.00
3827.6200	-- autres, non mentionnés dans la sous-position ci-dessus, contenant en masse 55 % ou plus de pentafluoroéthane (HFC-125)	0.00

	mais ne contenant pas de dérivés fluorés non saturés des hydrocarbures acycliques (HFO)	
3827.6300	- - autres, non mentionnés dans les sous-positions ci-dessus, contenant en masse 40 % ou plus de pentafluoroéthane (HFC-125)	0.00
3827.6400	- - autres, non mentionnés dans les sous-positions ci-dessus, contenant en masse 30 % ou plus de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a) mais ne contenant pas de dérivés fluorés non saturés des hydrocarbures acycliques (HFO)	0.00
3827.6500	- - autres, non mentionnés dans les sous-positions ci-dessus, contenant en masse 20 % ou plus de difluorométhane (HFC-32) et 20 % ou plus de pentafluoroéthane (HFC-125)	0.00
3827.6800	- - autres, non mentionnés dans les sous-positions ci-dessus, contenant des substances des n°s 2903.41 à 2903.48	0.00
3827.6900	- - autres	0.00
3827.9000	- autres	0.00
VII	MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC	
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	
	I. Formes primaires	
3901	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires:	
3901.1000	- polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94	0.00
3901.2000	- polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94	0.00
3901.3000	- copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle	0.00
3901.4000	- copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité inférieure à 0,94	0.00
3901.9000	- autres	0.00
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires:	
3902.1000	- polypropylène	0.00
3902.2000	- polyisobutylène	0.00
3902.3000	- copolymères de propylène	0.00
3902.9000	- autres	0.00
3903	Polymères du styrène, sous formes primaires:	
	- polystyrène:	
3903.1100	- - expansible	0.00
3903.1900	- - autres	0.00
3903.2000	- copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN)	0.00
3903.3000	- copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS)	0.00
3903.9000	- autres	0.00

3904	Polymères du chlorure de vinyle ou d’autres oléfines halogénés, sous formes primaires:	
3904.1000	- poly(chlorure de vinyle), non mélangé à d’autres substances	0.00
	- autre poly(chlorure de vinyle):	
3904.2100	-- non plastifié	0.00
3904.2200	-- plastifié	0.00
3904.3000	- copolymères du chlorure de vinyle et d’acétate de vinyle	0.00
3904.4000	- autres copolymères du chlorure de vinyle	0.00
3904.5000	- polymères du chlorure de vinylidène	0.00
	- polymères fluorés:	
3904.6100	-- polytétrafluoroéthylène	0.00
3904.6900	-- autres	0.00
3904.9000	- autres	0.00
3905	Polymères d’acétate de vinyle ou d’autres esters de vinyle, sous formes primaires; autres polymères de vinyle, sous formes primaires:	
	- poly(acétate de vinyle):	
3905.1200	-- en dispersion aqueuse	0.00
3905.1900	-- autres	0.00
	- copolymères d’acétate de vinyle:	
3905.2100	-- en dispersion aqueuse	0.00
3905.2900	-- autres	0.00
3905.3000	- poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés	0.00
	- autres:	
3905.9100	-- copolymères	0.00
3905.9900	-- autres	0.00
3906	Polymères acryliques sous formes primaires:	
3906.1000	- poly(méthacrylate de méthyle)	0.00
3906.9000	- autres	0.00
3907	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires:	
3907.1000	- polyacétals	0.00
	- autres polyéthers:	
3907.2100	-- méthylphosphonate de bis(polyoxyéthylène)	0.00
3907.2900	-- autres	0.00
3907.3000	- résines époxydes	0.00
3907.4000	- polycarbonates	0.00
3907.5000	- résines alkydes	0.00

	- poly(éthylène téréphtalate):	
3907.6100	- - d'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus	0.00
3907.6900	- - autres	0.00
3907.7000	- poly(acide lactique)	0.00
	- autres polyesters:	
3907.9100	- - non saturés	0.00
3907.9900	- - autres	0.00
3908	Polyamides sous formes primaires:	
3908.1000	- polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12	0.00
3908.9000	- autres	0.00
3909	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires:	
3909.1000	- résines uréiques; résines de thiourée	0.00
3909.2000	- résines mélaminiques	0.00
	- autres résines aminiques:	
3909.3100	- - poly(méthylène phényl isocyanate) (MDI brut, MDI polymérique)	0.00
3909.3900	- - autres	0.00
3909.4000	- résines phénoliques	0.00
3909.5000	- polyuréthannes	0.00
3910.0000	Silicones sous formes primaires	0.00
3911	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la Note 3 du présent Chapitre, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires:	
3911.1000	- résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone-indène et polyterpènes	0.00
3911.2000	- poly(1,3-phénylène méthylphosphonate)	0.00
3911.9000	- autres	0.00
3912	Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires:	
	- acétates de cellulose:	
3912.1100	- - non plastifiés	0.00
3912.1200	- - plastifiés	0.00
3912.2000	- nitrates de cellulose (y compris les collodions)	0.00
	- éthers de cellulose:	
3912.3100	- - carboxyméthylcellulose et ses sels	0.00
3912.3900	- - autres	0.00
3912.9000	- autres	0.00

3913	Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires:	
3913.1000	- acide alginique, ses sels et ses esters	0.00
3913.9000	- autres	0.00
3914.0000	Échangeurs d'ions à base de polymères des n°s 3901 à 3913, sous formes primaires	0.00
3915	II. Déchets, rognures et débris; demi-produits; ouvrages	
	Déchets, rognures et débris de matières plastiques:	
3915.1000	- de polymères de l'éthylène	0.00
3915.2000	- de polymères du styrène	0.00
3915.3000	- de polymères du chlorure de vinyle	0.00
3915.9000	- d'autres matières plastiques	0.00
3916	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 1 mm (monofils), joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques:	
3916.1000	- en polymères de l'éthylène	0.00
3916.2000	- en polymères du chlorure de vinyle	0.00
3916.9000	- en autres matières plastiques	0.00
3917	 Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques:	
3917.1000	- boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques	0.00
	- tubes et tuyaux rigides:	
3917.2100	-- en polymères de l'éthylène	0.00
3917.2200	-- en polymères du propylène	0.00
3917.2300	-- en polymères du chlorure de vinyle	0.00
3917.2900	-- en autres matières plastiques	0.00
	- autres tubes et tuyaux:	
3917.3100	-- tubes et tuyaux souples pouvant supporter au minimum une pression de 27,6 MPa	0.00
3917.3200	-- autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	0.00
3917.3300	-- autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires	0.00
3917.3900	-- autres	0.00
3917.4000	- accessoires	0.00
3918	Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles;	

	revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la Note 9 du présent Chapitre:	
3918.1000	- en polymères du chlorure de vinyle	0.00
3918.9000	- en autres matières plastiques	0.00
3919	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux:	
3919.1000	- en rouleaux d’une largeur n’excédant pas 20 cm	0.00
3919.9000	- autres	0.00
3920	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d’un support, ni pareillement associées à d’autres matières:	
3920.1000	- en polymères de l’éthylène	0.00
3920.2000	- en polymères du propylène	0.00
3920.3000	- en polymères du styrène	0.00
	- en polymères du chlorure de vinyle:	
3920.4300	-- contenant en poids au moins 6 % de plastifiants	0.00
3920.4900	-- autres	0.00
	- en polymères acryliques:	
3920.5100	-- en poly(méthacrylate de méthyle)	0.00
3920.5900	-- autres	0.00
	- en polycarbonates, en résines alkydes, en polyesters allyliques ou en autres polyesters:	
3920.6100	-- en polycarbonates	0.00
3920.6200	-- en poly(éthylène téréphtalate)	0.00
3920.6300	-- en polyesters non saturés	0.00
3920.6900	-- en autres polyesters	0.00
	- en cellulose ou en ses dérivés chimiques:	
3920.7100	-- en cellulose régénérée	0.00
3920.7300	-- en acétate de cellulose	0.00
3920.7900	-- en autres dérivés de la cellulose	0.00
	- en autres matières plastiques:	
3920.9100	-- en poly(butylal de vinyle)	0.00
3920.9200	-- en polyamides	0.00
3920.9300	-- en résines aminiques	0.00
3920.9400	-- en résines phénoliques	0.00
3920.9900	-- en autres matières plastiques	0.00
3921	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques:	
	- produits alvéolaires:	

3921.1100	-- en polymères du styrène	0.00
3921.1200	-- en polymères du chlorure de vinyle	0.00
3921.1300	-- en polyuréthannes	0.00
3921.1400	-- en cellulose régénérée	0.00
3921.1900	-- en autres matières plastiques	0.00
3921.9000	- autres	0.00
3922	Baignoires, douches, évier, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques:	
3922.1000	- baignoires, douches, évier et lavabos	0.00
3922.2000	- sièges et couvercles de cuvettes d'aisance	0.00
3922.9000	- autres	0.00
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques:	
3923.1000	- boîtes, caisses, casiers et articles similaires	0.00
	- sacs, sachets, pochettes et cornets:	
3923.2100	-- en polymères de l'éthylène	0.00
3923.2900	-- en autres matières plastiques	0.00
3923.3000	- bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires	0.00
3923.4000	- bobines, fusettes, canettes et supports similaires	0.00
3923.5000	- bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture	0.00
3923.9000	- autres	0.00
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques:	
3924.1000	- vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine	0.00
3924.9000	- autres	0.00
3925	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs:	
3925.1000	- réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 litres	0.00
3925.2000	- portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	0.00
3925.3000	- volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	0.00
3925.9000	- autres	0.00
3926	Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n°s 3901 à 3914:	
3926.1000	- articles de bureau et articles scolaires	0.00

3926.2000	- vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles)	0.00
3926.3000	- garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires	0.00
3926.4000	- statuettes et autres objets d'ornementation	0.00
3926.9000	- autres	0.00
40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	
4001	Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommés naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes:	
4001.1000	- latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	0.00
	- caoutchouc naturel sous d'autres formes:	
4001.2100	- - feuilles fumées	0.00
4001.2200	- - caoutchoucs techniquement spécifiés (TSNR)	0.00
4001.2900	- - autres	0.00
4001.3000	- balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommés naturelles analogues	0.00
4002	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes; mélanges des produits du n° 4001 avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes:	
	- caoutchouc styrène-butadiène (SBR); caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR):	
4002.1100	- - latex	0.00
4002.1900	- - autres	0.00
4002.2000	- caoutchouc butadiène (BR)	0.00
	- caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR); caoutchouc isobutène-isoprène halogéné (CIIR ou BIIR):	
4002.3100	- - caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)	0.00
4002.3900	- - autres	0.00
	- caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR):	
4002.4100	- - latex	0.00
4002.4900	- - autres	0.00
	- caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR):	
4002.5100	- - latex	0.00
4002.5900	- - autres	0.00
4002.6000	- caoutchouc isoprène (IR)	0.00
4002.7000	- caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)	0.00
4002.8000	- mélanges des produits du n° 4001 avec des produits de la présente position	0.00
	- autres:	

4002.9100	-- latex	0.00
4002.9900	-- autres	0.00
4003.0000	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	0.00
4004.0000	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés	0.00
4005	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes:	
4005.1000	- caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice	0.00
4005.2000	- solutions; dispersions autres que celles du n° 4005.10	0.00
	- autres:	
4005.9100	-- plaques, feuilles et bandes	0.00
4005.9900	-- autres	0.00
4006	Autres formes (baguettes, tubes, profilés, par exemple) et articles (disques, rondelles, par exemple) en caoutchouc non vulcanisé:	
4006.1000	- profilés pour le rechapage	0.00
4006.9000	- autres	0.00
4007.0000	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé	0.00
4008	Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci:	
	- en caoutchouc alvéolaire:	
4008.1100	-- plaques, feuilles et bandes	0.00
4008.1900	-- autres	0.00
	- en caoutchouc non alvéolaire:	
4008.2100	-- plaques, feuilles et bandes	0.00
4008.2900	-- autres	0.00
4009	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple):	
	- non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières:	
4009.1100	-- sans accessoires	0.00
4009.1200	-- avec accessoires	0.00
	- renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal:	
4009.2100	-- sans accessoires	0.00
4009.2200	-- avec accessoires	0.00
	- renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles:	
4009.3100	-- sans accessoires	0.00

4009.3200	-- avec accessoires	0.00
	- renforcés à l'aide d'autres matières ou autrement associés à d'autres matières:	
4009.4100	-- sans accessoires	0.00
4009.4200	-- avec accessoires	0.00
4010	Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé:	
	- courroies transporteuses:	
4010.1100	-- renforcées seulement de métal	0.00
4010.1200	-- renforcées seulement de matières textiles	0.00
4010.1900	-- autres	0.00
	- courroies de transmission:	
4010.3100	-- courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	0.00
4010.3200	-- courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	0.00
4010.3300	-- courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	0.00
4010.3400	-- courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	0.00
4010.3500	-- courroies de transmission sans fin, crantées (synchrone), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm	0.00
4010.3600	-- courroies de transmission sans fin, crantées (synchrone), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm	0.00
4010.3900	-- autres	0.00
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc:	
4011.1000	- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	0.00
4011.2000	- des types utilisés pour les autobus ou camions	0.00
4011.3000	- des types utilisés pour véhicules aériens	0.00
4011.4000	- des types utilisés pour motocycles	0.00
4011.5000	- des types utilisés pour bicyclettes	0.00
4011.7000	- des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	0.00
4011.8000	- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil, de travaux miniers et de manutention industrielle	0.00
4011.9000	- autres	0.00

4012	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et «flaps» en caoutchouc:	
	- pneumatiques rechapés:	
4012.1100	-- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	0.00
4012.1200	-- des types utilisés pour les autobus ou camions	0.00
4012.1300	-- des types utilisés pour véhicules aériens	0.00
4012.1900	-- autres	0.00
4012.2000	- pneumatiques usagés	0.00
4012.9000	- autres	0.00
4013	Chambres à air, en caoutchouc:	
4013.1000	- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course), les autobus ou les camions	0.00
4013.2000	- des types utilisés pour bicyclettes	0.00
4013.9000	- autres	0.00
4014	Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci:	
4014.1000	- préservatifs	0.00
4014.9000	- autres	0.00
4015	Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages:	
	- gants, mitaines et moufles:	
4015.1200	-- des types utilisés pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire	0.00
4015.1900	-- autres	0.00
4015.9000	- autres	0.00
4016	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci:	
4016.1000	- en caoutchouc alvéolaire	0.00
	- autres:	
4016.9100	-- revêtements de sol et tapis de pied	0.00
4016.9200	-- gommes à effacer	0.00
4016.9300	-- joints	0.00
4016.9400	-- pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	0.00
4016.9500	-- autres articles gonflables	0.00
4016.9900	-- autres	0.00
4017.0000	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci	0.00

VIII	PEAUX, CUIRS, PELLETERIES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS À MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX	
41	Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs	
4101	Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus:	
4101.2000	- cuirs et peaux bruts entiers, non refendus, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés	0.00
4101.5000	- cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 kg	0.00
4101.9000	- autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs	0.00
4102	Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1 c) du présent Chapitre:	
4102.1000	- lainées	0.00
	- épilées ou sans laine:	
4102.2100	-- picklées	0.00
4102.2900	-- autres	0.00
4103	Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du présent Chapitre:	
4103.2000	- de reptiles	0.00
4103.3000	- de porcins	0.00
4103.9000	- autres	0.00
4104	Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés:	
	- à l'état humide (y compris wet-blue):	
4104.1100	-- pleine fleur, non refendue; côtés fleur	0.00
4104.1900	-- autres	0.00
	- à l'état sec (en croûte):	
4104.4100	-- pleine fleur, non refendue; côtés fleur	0.00
4104.4900	-- autres	0.00
4105	Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées:	
4105.1000	- à l'état humide (y compris wet-blue)	0.00

4105.3000	- à l'état sec (en croûte)	0.00
4106	Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés:	
	- de caprins:	
4106.2100	-- à l'état humide (y compris wet-blue)	0.00
4106.2200	-- à l'état sec (en croûte)	0.00
	- de porcins:	
4106.3100	-- à l'état humide (y compris wet-blue)	0.00
4106.3200	-- à l'état sec (en croûte)	0.00
4106.4000	- de reptiles	0.00
	- autres:	
4106.9100	-- à l'état humide (y compris wet-blue)	0.00
4106.9200	-- à l'état sec (en croûte)	0.00
4107	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 4114:	
	- cuirs et peaux entiers:	
4107.1100	-- pleine fleur, non refendue	0.00
4107.1200	-- côtés fleur	0.00
4107.1900	-- autres	0.00
	- autres, y compris les bandes:	
4107.9100	-- pleine fleur, non refendue	0.00
4107.9200	-- côtés fleur	0.00
4107.9900	-- autres	0.00
4112.0000	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 4114	0.00
4113	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'autres animaux, épilés, et cuirs préparés après tannage et cuirs et peaux parcheminés, d'animaux dépourvus de poils, même refendus, autres que ceux du n° 4114:	
4113.1000	- de caprins	0.00
4113.2000	- de porcins	0.00
4113.3000	- de reptiles	0.00
4113.9000	- autres	0.00
4114	Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné); cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés:	
4114.1000	- cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)	0.00
4114.2000	- cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés	0.00

4115	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées; rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir:	
4115.1000	- cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes, même enroulées	0.00
4115.2000	- rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	0.00
42	Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	
4201.0000	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières	0.00
4202	Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants similaires; sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à main, sacs à provisions, portefeuilles, porte-monnaie, porte-cartes, étuis à cigarettes, blagues à tabac, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour flacons ou bijoux, boîtes à poudre, écrins pour orfèvrerie et contenants similaires, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles de matières plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier:	
	- malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires:	
4202.1100	-- à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	0.00
4202.1200	-- à surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles	0.00
4202.1900	-- autres	0.00
	- sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans poignée:	
4202.2100	-- à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	0.00
4202.2200	-- à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	0.00
4202.2900	-- autres	0.00
	- articles de poche ou de sac à main:	
4202.3100	-- à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	0.00

4202.3200	-- à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	0.00
4202.3900	-- autres	0.00
	- autres:	
4202.9100	-- à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	0.00
4202.9200	-- à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	0.00
4202.9900	-- autres	0.00
4203	Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué:	
4203.1000	- vêtements	0.00
	- gants, mitaines et moufles:	
4203.2100	-- spécialement conçus pour la pratique de sports	0.00
4203.2900	-- autres	0.00
4203.3000	- ceintures, ceinturons et baudriers	0.00
4203.4000	- autres accessoires du vêtement	0.00
4205.0000	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué	0.00
4206.0000	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons	0.00
43	Pelleteries et fourrures; pelleteries factices	
4301	Pelleteries brutes (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleteries), autres que les peaux brutes des n°s 4101, 4102 ou 4103:	
4301.1000	- de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	0.00
4301.3000	- d'agneaux dits astrakan, breitschwanz, caracul, persianer ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	0.00
4301.6000	- de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	0.00
4301.8000	- autres pelleteries, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	0.00
4301.9000	- têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie	0.00
4302	Pelleteries tannées ou apprêtées (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes), non assemblées ou assemblées (sans adjonction d'autres matières), autres que celles du n° 4303:	
	- pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, non assemblées:	
4302.1100	-- de visons	0.00
4302.1900	-- autres	0.00
4302.2000	- têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés	0.00
4302.3000	- pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés	0.00

4303	Vêtements, accessoires du vêtement et autres articles en pelletteries:	
4303.1000	- vêtements et accessoires du vêtement	0.00
4303.9000	- autres	0.00
4304.0000	Pelletteries factices et articles en pelletteries factices	0.00
IX	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS; LIÈGE ET OUVRAGES EN LIÈGE; OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE	
44	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	
4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires:	
	- bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires:	
4401.1100	-- de conifères	0.00
4401.1200	-- autres que de conifères	0.00
	- bois en plaquettes ou en particules:	
4401.2100	-- de conifères	0.00
4401.2200	-- autres que de conifères	0.00
	- sciures, déchets et débris de bois, agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires:	
4401.3100	-- granulés de bois	0.00
4401.3200	-- briquettes de bois	0.00
4401.3900	-- autres	0.00
	- sciures, déchets et débris de bois, non agglomérés:	
4401.4100	-- sciures	0.00
4401.4900	-- autres	0.00
4402	Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré:	
4402.1000	- de bambou	0.00
4402.2000	- de coques ou de noix	0.00
4402.9000	- autres	0.00
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris:	
	- traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation:	
4403.1100	-- de conifères	0.00
4403.1200	-- autres que de conifères	0.00
	- autres, de conifères:	
4403.2100	-- de pin (Pinus spp.), dont la plus petite dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	0.00

4403.2200	-- de pin (Pinus spp.), autres	0.00
4403.2300	-- de sapin (Abies spp.) et d'épicéa (Picea spp.), dont la plus petite dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	0.00
4403.2400	-- de sapin (Abies spp.) et d'épicéa (Picea spp.), autres	0.00
4403.2500	-- autres, dont la plus petite dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	0.00
4403.2600	-- autres	0.00
	- autres, de bois tropicaux:	
4403.4100	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	0.00
4403.4200	-- Teak	0.00
4403.4900	-- autres	0.00
	- autres:	
4403.9100	-- de chêne (Quercus spp.)	0.00
4403.9300	-- de hêtre (Fagus spp.), dont la plus petite dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	0.00
4403.9400	-- de hêtre (Fagus spp.), autres	0.00
4403.9500	-- de bouleau (Betula spp.), dont la plus petite dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	0.00
4403.9600	-- de bouleau (Betula spp.), autres	0.00
4403.9700	-- de peuplier (Populus spp.)	0.00
4403.9800	-- d'eucalyptus (Eucalyptus spp.)	0.00
4403.9900	-- autres	0.00
4404	Bois feuillards; échelas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires:	
4404.1000	- de conifères	0.00
4404.2000	- autres que de conifères	0.00
4405.0000	Laine (paille) de bois; farine de bois	0.00
4406	Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires:	
	- non imprégnées:	
4406.1100	-- de conifères	0.00
4406.1200	-- autres que de conifères	0.00
	- autres:	
4406.9100	-- de conifères	0.00
4406.9200	-- autres que de conifères	0.00
4407	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm:	

	- de conifères:	
4407.1100	-- de pin (Pinus spp.)	0.00
4407.1200	-- de sapin (Abies spp.) et d'épicéa (Picea spp.)	0.00
4407.1300	-- de E-P-S (épicéa (Picea spp.), pin (Pinus spp.) et sapin (Abies spp.))	0.00
4407.1400	-- de Hem-fir (hemlock de l'Ouest (Tsuga heterophylla) et sapin (Abies spp.))	0.00
4407.1900	-- autres	0.00
	- de bois tropicaux:	
4407.2100	-- Mahogany (Swietenia spp.)	0.00
4407.2200	-- Virola, Imbuia et Balsa	0.00
4407.2300	-- Teak	0.00
4407.2500	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	0.00
4407.2600	-- White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan	0.00
4407.2700	-- Sapelli	0.00
4407.2800	-- Iroko	0.00
4407.2900	-- autres	0.00
	- autres:	
4407.9100	-- de chêne (Quercus spp.)	0.00
4407.9200	-- de hêtre (Fagus spp.)	0.00
4407.9300	-- d'érable (Acer spp.)	0.00
4407.9400	-- de cerisier (Prunus spp.)	0.00
4407.9500	-- de frêne (Fraxinus spp.)	0.00
4407.9600	-- de bouleau (Betula spp.)	0.00
4407.9700	-- de peuplier (Populus spp.)	0.00
4407.9900	-- autres	0.00
4408	Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm:	
4408.1000	- de conifères	0.00
	- de bois tropicaux:	
4408.3100	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	0.00
4408.3900	-- autres	0.00
4408.9000	- autres	0.00
4409	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long	

	d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout:	
4409.1000	- de conifères	0.00
	- autres que de conifères:	
4409.2100	-- en bambou	0.00
4409.2200	-- de bois tropicaux	0.00
4409.2900	-- autres	0.00
4410	Panneaux de particules, panneaux dits «oriented strand board» (OSB) et panneaux similaires (par exemple «wafer-boards»), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques:	
	- de bois:	
4410.1100	-- panneaux de particules	0.00
4410.1200	-- panneaux dits «oriented strand board» (OSB)	0.00
4410.1900	-- autres	0.00
4410.9000	- autres	0.00
4411	Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques:	
	- panneaux de densité moyenne (dits «MDF»):	
4411.1200	-- d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm	0.00
4411.1300	-- d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm	0.00
4411.1400	-- d'une épaisseur excédant 9 mm	0.00
	- autres:	
4411.9200	-- d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³	0.00
4411.9300	-- d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm³	0.00
4411.9400	-- d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm³	0.00
4412	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires:	
4412.1000	- en bambou	0.00
	- autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm:	
4412.3100	-- ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	0.00
	-- autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères, des espèces aulne (Alnus spp.), frêne (Fraxinus spp.), hêtre (Fagus spp.), bouleau (Betula spp.), cerisier (Prunus spp.), châtaignier (Castanea spp.), orme (Ulmus spp.), eucalyptus (Eucalyptus spp.), caryer (Carya spp.), marronnier (Aesculus spp.), tilleul (Tilia spp.), érable (Acer spp.), chêne (Quercus spp.), platane (Platanus spp.), peuplier (Populus spp.), robinier (Robinia spp.), tulipier (Liriodendron spp.) ou noyer (Juglans spp.)	0.00

4412.3400	- - autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères non dénommés dans le n° 4412.33	0.00
4412.3900	- - autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	0.00
4412.4100	- bois de placage stratifié (lamibois (LVL)): - - ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	0.00
4412.4200	- - autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	0.00
4412.4900	- - autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	0.00
4412.5100	- à âme panneautée, lattée ou lamellée: - - ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	0.00
4412.5200	- - autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	0.00
4412.5900	- - autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	0.00
4412.9100	- autres: - - ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	0.00
4412.9200	- - autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	0.00
4412.9900	- - autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	0.00
4413.0000	Bois dits «densifiés», en blocs, planches, lames ou profilés	0.00
4414	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires:	
4414.1000	- en bois tropicaux	0.00
4414.9000	- autres	0.00
4415	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois:	
4415.1000	- caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles	0.00
4415.2000	- palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes	0.00
4416.0000	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains	0.00
4417.0000	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois	0.00
4418	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux ("shingles" et "shakes"), en bois:	
4418.1100	- fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles: - - en bois tropicaux	0.00
4418.1900	- - autres	0.00

	- portes et leurs cadres, chambranles et seuils:	
4418.2100	-- en bois tropicaux	0.00
4418.2900	-- autres	0.00
4418.3000	- poteaux et poutres autres que les produits des n°s 4418.81 à 4418.89	0.00
4418.4000	- coffrages pour le bétonnage	0.00
4418.5000	- bardeaux («shingles» et «shakes»)	0.00
	- panneaux assemblés pour revêtement de sol:	
4418.7300	-- en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou	0.00
4418.7400	-- autres, pour sols mosaïques	0.00
4418.7500	-- autres, multicouches	0.00
4418.7900	-- autres	0.00
	- bois d'ingénierie structural:	
4418.8100	-- bois lamellé-collé (BLC)	0.00
4418.8200	-- bois lamellé croisé (CLT ou X-lam)	0.00
4418.8300	-- poutres en I	0.00
4418.8900	-- autres	0.00
	- autres:	
4418.9100	-- en bambou	0.00
4418.9200	-- panneaux cellulaires en bois	0.00
4418.9900	-- autres	0.00
4419	Articles en bois pour la table ou la cuisine:	
	- en bambou:	
4419.1100	-- planches à pain, planches à hacher et articles similaires	0.00
4419.1200	-- baguettes	0.00
4419.1900	-- autres	0.00
4419.2000	- en bois tropicaux	0.00
4419.9000	- autres	0.00
4420	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrans et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du Chapitre 94:	
	- statuettes et autres objets d'ornement:	
4420.1100	-- en bois tropicaux	0.00
4420.1900	-- autres	0.00
4420.9000	- autres	0.00
4421	Autres ouvrages en bois:	
4421.1000	- cintres pour vêtements	0.00
4421.2000	- cercueils	0.00

	- autres:	
4421.9100	-- en bambou	0.00
4421.9900	-- autres	0.00
45	Liège et ouvrages en liège	
4501	Liège naturel brut ou simplement préparé; déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé:	
4501.1000	- liège naturel brut ou simplement préparé	0.00
4501.9000	- autres	0.00
4502.0000	Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons)	0.00
4503	Ouvrages en liège naturel:	
4503.1000	- bouchons	0.00
4503.9000	- autres	0.00
4504	Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré:	
4504.1000	- cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques	0.00
4504.9000	- autres	0.00
46	Ouvrages de sparterie ou de vannerie	
4601	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple):	
	- nattes, paillassons et claies en matières végétales:	
4601.2100	-- en bambou	0.00
4601.2200	-- en rotin	0.00
4601.2900	-- autres	0.00
	- autres:	
4601.9200	-- en bambou	0.00
4601.9300	-- en rotin	0.00
4601.9400	-- en autres matières végétales	0.00
4601.9900	-- autres	0.00
4602	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601; ouvrages en luffa:	
	- en matières végétales:	
4602.1100	-- en bambou	0.00
4602.1200	-- en rotin	0.00
4602.1900	-- autres	0.00
4602.9000	- autres	0.00

X	PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS); PAPIER ET SES APPLICATIONS	
47	Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets et rebuts)	
4701.0000	Pâtes mécaniques de bois	0.00
4702.0000	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	0.00
4703	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre:	
	- écrues:	
4703.1100	-- de conifères	0.00
4703.1900	-- autres que de conifères	0.00
	- mi-blanchies ou blanchies:	
4703.2100	-- de conifères	0.00
4703.2900	-- autres que de conifères	0.00
4704	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre:	
	- écrues:	
4704.1100	-- de conifères	0.00
4704.1900	-- autres que de conifères	0.00
	- mi-blanchies ou blanchies:	
4704.2100	-- de conifères	0.00
4704.2900	-- autres que de conifères	0.00
4705.0000	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	0.00
4706	Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts) ou d'autres matières fibreuses cellulosiques:	
4706.1000	- pâtes de linters de coton	0.00
4706.2000	- pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)	0.00
4706.3000	- autres, de bambou	0.00
	- autres:	
4706.9100	-- mécaniques	0.00
4706.9200	-- chimiques	0.00
4706.9300	-- obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	0.00
4707	Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts):	
4707.1000	- papiers ou cartons Kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés	0.00
4707.2000	- autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse	0.00

4707.3000	- papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)	0.00
4707.9000	- autres, y compris les déchets et rebuts non triés	0.00
48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	
4801.0000	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	0.00
4802	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les papiers des n°s 4801 ou 4803; papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main):	
4802.1000	- papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	0.00
4802.2000	- papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles	0.00
4802.4000	- papiers supports pour papiers peints	0.00
	- autres papiers et cartons, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres:	
4802.5400	-- d'un poids au m ² inférieur à 40 g	0.00
4802.5500	-- d'un poids au m ² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en rouleaux	0.00
4802.5600	-- d'un poids au m ² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié	0.00
4802.5700	-- autres, d'un poids au m ² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g	0.00
4802.5800	-- d'un poids au m ² excédant 150 g	0.00
	- autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique:	
4802.6100	-- en rouleaux	0.00
4802.6200	-- en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié	0.00
4802.6900	-- autres	0.00
4803.0000	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles	0.00

4804	Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n°s 4802 ou 4803:	
	- papiers et cartons pour couverture, dits «Kraftliner»:	
4804.1100	-- écrus	0.00
4804.1900	-- autres	0.00
	- papiers Kraft pour sacs de grande contenance:	
4804.2100	-- écrus	0.00
4804.2900	-- autres	0.00
	- autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g:	
4804.3100	-- écrus	0.00
4804.3900	-- autres	0.00
	- autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m ² compris entre 150 g exclus et 225 g exclus:	
4804.4100	-- écrus	0.00
4804.4200	-- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	0.00
4804.4900	-- autres	0.00
	- autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m ² égal ou supérieur à 225 g:	
4804.5100	-- écrus	0.00
4804.5200	-- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	0.00
4804.5900	-- autres	0.00
4805	Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvrison complémentaire ou de traitements autres que ceux stipulés dans la Note 3 du présent Chapitre:	
	- papier pour cannellure:	
4805.1100	-- papier mi-chimique pour cannellure	0.00
4805.1200	-- papier paille pour cannellure	0.00
4805.1900	-- autres	0.00
	- Testliner (fibres récupérées):	
4805.2400	-- d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g	0.00
4805.2500	-- d'un poids au m ² excédant 150 g	0.00
4805.3000	- papier sulfite d'emballage	0.00
4805.4000	- papier et carton-filtre	0.00
4805.5000	- papier et carton feutre, papier et carton laineux	0.00
	- autres:	

4805.9100	-- d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g	0.00
4805.9200	-- d'un poids au m ² excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	0.00
4805.9300	-- d'un poids au m ² égal ou supérieur à 225 g	0.00
4806	Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles:	
4806.1000	- papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	0.00
4806.2000	- papiers ingraissables (greaseproof)	0.00
4806.3000	- papiers-calques	0.00
4806.4000	- papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides	0.00
4807.0000	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles	0.00
4808	Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n° 4803:	
4808.1000	- papiers et cartons ondulés, même perforés	0.00
4808.4000	- papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	0.00
4808.9000	- autres	0.00
4809	Papiers carbone, papiers dits «autocopiants» et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques off-set), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles:	
4809.2000	- papiers dits «autocopiants»	0.00
4809.9000	- autres	0.00
4810	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format:	
	- papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres:	
4810.1300	-- en rouleaux	0.00
4810.1400	-- en feuilles dont un des côtés n'excède pas 435 mm et dont l'autre côté n'excède pas 297 mm à l'état non plié	0.00
4810.1900	-- autres	0.00

	- papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique:	
4810.2200	- - papier couché léger, dit «L.W.C.»	0.00
4810.2900	- - autres	0.00
	- papiers et cartons Kraft autres que ceux des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques:	
4810.3100	- - blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g	0.00
4810.3200	- - blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² excédant 150 g	0.00
4810.3900	- - autres	0.00
	- autres papiers et cartons:	
4810.9200	- - multicouches	0.00
4810.9900	- - autres	0.00
4811	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n°s 4803, 4809 ou 4810:	
4811.1000	- papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés	0.00
	- papiers et cartons gommés ou adhésifs:	
4811.4100	- - auto-adhésifs	0.00
4811.4900	- - autres	0.00
	- papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs):	
4811.5100	- - blanchis, d'un poids au m ² excédant 150 g	0.00
4811.5900	- - autres	0.00
4811.6000	- papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol	0.00
4811.9000	- autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose	0.00
4812.0000	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	0.00
4813	Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes:	
4813.1000	- en cahiers ou en tubes	0.00
4813.2000	- en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm	0.00

4813.9000	- autres	0.00
4814	Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrauphanies:	
4814.2000	- papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée	0.00
4814.9000	- autres	0.00
4816	Papiers carbone, papiers dits «autocopiants» et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 4809), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes:	
4816.2000	- papiers dits «autocopiants»	0.00
4816.9000	- autres	0.00
4817	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance:	
4817.1000	- enveloppes	0.00
4817.2000	- cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	0.00
4817.3000	- boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	0.00
4818	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose:	
4818.1000	- papier hygiénique	0.00
4818.2000	- mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains	0.00
4818.3000	- nappes et serviettes de table	0.00
4818.5000	- vêtements et accessoires du vêtement	0.00
4818.9000	- autres	0.00
4819	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires:	
4819.1000	- boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	0.00
4819.2000	- boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	0.00
4819.3000	- sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus	0.00

4819.4000	- autres sacs; sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets	0.00
4819.5000	- autres emballages, y compris les pochettes pour disques	0.00
4819.6000	- cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	0.00
4820	Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton:	
4820.1000	- registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires	0.00
4820.2000	- cahiers	0.00
4820.3000	- classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	0.00
4820.4000	- liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone	0.00
4820.5000	- albums pour échantillonnages ou pour collections	0.00
4820.9000	- autres	0.00
4821	Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non:	
4821.1000	- imprimées	0.00
4821.9000	- autres	0.00
4822	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis:	
4822.1000	- des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	0.00
4822.9000	- autres	0.00
4823	Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format; autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose:	
4823.2000	- papier et carton-filtre	0.00
4823.4000	- papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques	0.00
	- plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton:	
4823.6100	- - en bambou	0.00
4823.6900	- - autres	0.00
4823.7000	- articles moulés ou pressés en pâte à papier	0.00
4823.9000	- autres	0.00

49	Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans	
4901	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés:	
4901.1000	- en feuillets isolés, même pliés	0.00
	- autres:	
4901.9100	-- dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules	0.00
4901.9900	-- autres	0.00
4902	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité:	
4902.1000	- paraissant au moins quatre fois par semaine	0.00
4902.9000	- autres	0.00
4903.0000	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants	0.00
4904.0000	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	0.00
4905	Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés:	
4905.2000	- sous forme de livres ou de brochures	0.00
4905.9000	- autres	0.00
4906.0000	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus	0.00
4907.0000	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres similaires	0.00
4908	Décalcomanies de tous genres:	
4908.1000	- décalcomanies vitrifiables	0.00
4908.9000	- autres	0.00
4909.0000	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	0.00
4910.0000	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	0.00
4911	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies:	
4911.1000	- imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires	0.00
	- autres:	

4911.9100	-- images, gravures et photographies	0.00
4911.9900	-- autres	0.00
XI	MATIÈRES TEXTILES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES	
50	Soie	
5001.0000	Cocons de vers à soie propres au dévidage	0.00
5002.0000	Soie grège (non moulinée)	0.00
5003.0000	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés)	0.00
5004.0000	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail	0.00
5005.0000	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail	0.00
5006.0000	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence)	0.00
5007	Tissus de soie ou de déchets de soie:	
5007.1000	- tissus de bourrette	0.00
5007.2000	- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette	0.00
5007.9000	- autres tissus	0.00
51	Laine, poils fins ou grossiers; fils et tissus de crin	
5101	Laines, non cardées ni peignées:	
	- en suint, y compris les laines lavées à dos:	
5101.1100	-- laines de tonte	0.00
5101.1900	-- autres	0.00
	- dégraissées, non carbonisées:	
5101.2100	-- laines de tonte	0.00
5101.2900	-- autres	0.00
5101.3000	- carbonisées	0.00
5102	Poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés:	
	- poils fins:	
5102.1100	-- de chèvre de Cachemire	0.00
5102.1900	-- autres	0.00
5102.2000	- poils grossiers	0.00
5103	Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers, y compris les déchets de fils mais à l'exclusion des effilochés:	
5103.1000	- blousses de laine ou de poils fins	0.00
5103.2000	- autres déchets de laine ou de poils fins	0.00
5103.3000	- déchets de poils grossiers	0.00
5104.0000	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers	0.00

5105	Laine, poils fins ou grossiers, cardés ou peignés (y compris la «laine peignée en vrac»):	
5105.1000	- laine cardée	0.00
	- laine peignée:	
5105.2100	-- «laine peignée en vrac»	0.00
5105.2900	-- autres	0.00
	- poils fins, cardés ou peignés:	
5105.3100	-- de chèvre de Cachemire	0.00
5105.3900	-- autres	0.00
5105.4000	- poils grossiers, cardés ou peignés	0.00
5106	Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail:	
5106.1000	- contenant au moins 85 % en poids de laine	0.00
5106.2000	- contenant moins de 85 % en poids de laine	0.00
5107	Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail:	
5107.1000	- contenant au moins 85 % en poids de laine	0.00
5107.2000	- contenant moins de 85 % en poids de laine	0.00
5108	Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail:	
5108.1000	- cardés	0.00
5108.2000	- peignés	0.00
5109	Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail:	
5109.1000	- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins	0.00
5109.9000	- autres	0.00
5110.0000	Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail	0.00
5111	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés:	
	- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins:	
5111.1100	-- d'un poids n'excédant pas 300 g/m ²	0.00
5111.1900	-- autres	0.00
5111.2000	- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	0.00
5111.3000	- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	0.00
5111.9000	- autres	0.00
5112	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés:	
	- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins:	
5112.1100	-- d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²	0.00
5112.1900	-- autres	0.00

5112.2000	- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	0.00
5112.3000	- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	0.00
5112.9000	- autres	0.00
5113.0000	Tissus de poils grossiers ou de crin	0.00
52	Coton	
5201.0000	Coton, non cardé ni peigné	0.00
5202	Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés):	
5202.1000	- déchets de fils	0.00
	- autres:	
5202.9100	-- effilochés	0.00
5202.9900	-- autres	0.00
5203.0000	Coton, cardé ou peigné	0.00
5204	Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail:	
	- non conditionnés pour la vente au détail:	
5204.1100	-- contenant au moins 85 % en poids de coton	0.00
5204.1900	-- autres	0.00
5204.2000	- conditionnés pour la vente au détail	0.00
5205	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail:	
	- fils simples, en fibres non peignées:	
5205.1100	- - titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	0.00
5205.1200	- - titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	0.00
5205.1300	- - titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	0.00
5205.1400	- - titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	0.00
5205.1500	- - titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	0.00
	- fils simples, en fibres peignées:	
5205.2100	- - titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	0.00

5205.2200	-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	0.00
5205.2300	-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	0.00
5205.2400	-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	0.00
5205.2600	-- titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	0.00
5205.2700	-- titrant moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	0.00
5205.2800	-- titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	0.00
	- fils retors ou câblés, en fibres non peignées:	
5205.3100	-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.3200	-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.3300	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.3400	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.3500	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
	- fils retors ou câblés, en fibres peignées:	
5205.4100	-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.4200	-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.4300	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.4400	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.4600	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)	0.00

5205.4700	-- titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.4800	-- titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail:	
	- fils simples, en fibres non peignées:	
5206.1100	-- titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	0.00
5206.1200	-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	0.00
5206.1300	-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	0.00
5206.1400	-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	0.00
5206.1500	-- titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	0.00
	- fils simples, en fibres peignées:	
5206.2100	-- titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	0.00
5206.2200	-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	0.00
5206.2300	-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	0.00
5206.2400	-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	0.00
5206.2500	-- titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	0.00
	- fils retors ou câblés, en fibres non peignées:	
5206.3100	-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.3200	-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.3300	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	0.00

5206.3400	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.3500	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
	- fils retors ou câblés, en fibres peignées:	
5206.4100	-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.4200	-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.4300	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.4400	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.4500	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
5207	Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail:	
5207.1000	- contenant au moins 85 % en poids de coton	0.00
5207.9000	- autres	0.00
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m²:	
	- écrus:	
5208.1100	-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²	0.00
5208.1200	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²	0.00
5208.1300	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5208.1900	-- autres tissus	0.00
	- blanchis:	
5208.2100	-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²	0.00
5208.2200	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²	0.00
5208.2300	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5208.2900	-- autres tissus	0.00
	- teints:	
5208.3100	-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²	0.00
5208.3200	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²	0.00
5208.3300	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5208.3900	-- autres tissus	0.00

	- en fils de diverses couleurs:	
5208.4100	-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	0.00
5208.4200	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	0.00
5208.4300	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5208.4900	-- autres tissus	0.00
	- imprimés:	
5208.5100	-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	0.00
5208.5200	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	0.00
5208.5900	-- autres tissus	0.00
5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m²:	
	- écrus:	
5209.1100	-- à armure toile	0.00
5209.1200	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5209.1900	-- autres tissus	0.00
	- blanchis:	
5209.2100	-- à armure toile	0.00
5209.2200	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5209.2900	-- autres tissus	0.00
	- teints:	
5209.3100	-- à armure toile	0.00
5209.3200	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5209.3900	-- autres tissus	0.00
	- en fils de diverses couleurs:	
5209.4100	-- à armure toile	0.00
5209.4200	-- tissus dits «Denim»	0.00
5209.4300	-- autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5209.4900	-- autres tissus	0.00
	- imprimés:	
5209.5100	-- à armure toile	0.00
5209.5200	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5209.5900	-- autres tissus	0.00

5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m²:	
	- écrus:	
5210.1100	-- à armure toile	0.00
5210.1900	-- autres tissus	0.00
	- blanchis:	
5210.2100	-- à armure toile	0.00
5210.2900	-- autres tissus	0.00
	- teints:	
5210.3100	-- à armure toile	0.00
5210.3200	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5210.3900	-- autres tissus	0.00
	- en fils de diverses couleurs:	
5210.4100	-- à armure toile	0.00
5210.4900	-- autres tissus	0.00
	- imprimés:	
5210.5100	-- à armure toile	0.00
5210.5900	-- autres tissus	0.00
5211	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m²:	
	- écrus:	
5211.1100	-- à armure toile	0.00
5211.1200	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5211.1900	-- autres tissus	0.00
5211.2000	- blanchis	0.00
	- teints:	
5211.3100	-- à armure toile	0.00
5211.3200	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5211.3900	-- autres tissus	0.00
	- en fils de diverses couleurs:	
5211.4100	-- à armure toile	0.00
5211.4200	-- tissus dits «Denim»	0.00
5211.4300	-- autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5211.4900	-- autres tissus	0.00

	- imprimés:	
5211.5100	-- à armure toile	0.00
5211.5200	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5211.5900	-- autres tissus	0.00
5212	Autres tissus de coton:	
	- d'un poids n'excédant pas 200 g/m²:	
5212.1100	-- écrus	0.00
5212.1200	-- blanchis	0.00
5212.1300	-- teints	0.00
5212.1400	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5212.1500	-- imprimés	0.00
	- d'un poids excédant 200 g/m²:	
5212.2100	-- écrus	0.00
5212.2200	-- blanchis	0.00
5212.2300	-- teints	0.00
5212.2400	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5212.2500	-- imprimés	0.00
53	Autres fibres textiles végétales; fils de papier et tissus de fils de papier	
5301	Lin brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de lin (y compris les déchets de fils et les effilochés):	
5301.1000	- lin brut ou roui	0.00
	- lin brisé, teillé, peigné ou autrement travaillé, mais non filé:	
5301.2100	-- brisé ou teillé	0.00
5301.2900	-- autre	0.00
5301.3000	- étoupes et déchets de lin	0.00
5302	Chanvre (Cannabis sativa L.) brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés):	
5302.1000	- chanvre brut ou roui	0.00
5302.9000	- autres	0.00
5303	Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés):	
5303.1000	- jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	0.00
5303.9000	- autres	0.00
5305.0000	Coco, abaca (chanvre de Manille ou «Musa textilis Nee»), ramie et autres fibres textiles végétales non dénommées ni comprises ailleurs, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes	0.00

	et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)	
5306	Fils de lin:	
5306.1000	- simples	0.00
5306.2000	- retors ou câblés	0.00
5307	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du numéro 5303:	
5307.1000	- simples	0.00
5307.2000	- retors ou câblés	0.00
5308	Fils d'autres fibres textiles végétales; fils de papier:	
5308.1000	- fils de coco	0.00
5308.2000	- fils de chanvre	0.00
5308.9000	- autres	0.00
5309	Tissus de lin:	
	- contenant au moins 85 % en poids de lin:	
5309.1100	-- écrus ou blanchis	0.00
5309.1900	-- autres	0.00
	- contenant moins de 85 % en poids de lin:	
5309.2100	-- écrus ou blanchis	0.00
5309.2900	-- autres	0.00
5310	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du numéro 5303:	
5310.1000	- écrus	0.00
5310.9000	- autres	0.00
5311.0000	Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier	0.00
54	Filaments synthétiques ou artificiels; lames et formes similaires en matières textiles synthétiques ou artificielles	
5401	Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels, même conditionnés pour la vente au détail:	
5401.1000	- de filaments synthétiques	0.00
5401.2000	- de filaments artificiels	0.00
5402	Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex:	
	- fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, même texturés:	
5402.1100	-- d'aramides	0.00
5402.1900	-- autres	0.00
5402.2000	- fils à haute ténacité de polyesters, même texturés	0.00
	- fils texturés:	

5402.3100	-- de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples 50 tex ou moins	0.00
5402.3200	-- de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples plus de 50 tex	0.00
5402.3300	-- de polyesters	0.00
5402.3400	-- de polypropylène	0.00
5402.3900	-- autres	0.00
	- autres fils, simples, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 50 tours par mètre:	
5402.4400	-- d'élastomères	0.00
5402.4500	-- autres, de nylon ou d'autres polyamides	0.00
5402.4600	-- autres, de polyesters, partiellement orientés	0.00
5402.4700	-- autres, de polyesters	0.00
5402.4800	-- autres, de polypropylène	0.00
5402.4900	-- autres	0.00
	- autres fils, simples, d'une torsion excédant 50 tours par mètre:	
5402.5100	-- de nylon ou d'autres polyamides	0.00
5402.5200	-- de polyesters	0.00
5402.5300	-- de polypropylène	0.00
5402.5900	-- autres	0.00
	- autres fils, retors ou câblés:	
5402.6100	-- de nylon ou d'autres polyamides	0.00
5402.6200	-- de polyesters	0.00
5402.6300	-- de polypropylène	0.00
5402.6900	-- autres	0.00
5403	Fils de filaments artificiels (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex:	
5403.1000	- fils à haute ténacité en rayonne viscosse	0.00
	- autres fils, simples:	
5403.3100	-- de rayonne viscosse, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 120 tours par mètre	0.00
5403.3200	-- de rayonne viscosse, d'une torsion excédant 120 tours par mètre	0.00
5403.3300	-- d'acétate de cellulose	0.00
5403.3900	-- autres	0.00
	- autres fils, retors ou câblés:	
5403.4100	-- de rayonne viscosse	0.00
5403.4200	-- d'acétate de cellulose	0.00
5403.4900	-- autres	0.00

5404	Monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm:	
	- monofilaments:	
5404.1100	-- d'élastomères	0.00
5404.1200	-- autres, de polypropylène	0.00
5404.1900	-- autres	0.00
5404.9000	- autres	0.00
5405.0000	Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm	0.00
5406.0000	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	0.00
5407	Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 5404:	
5407.1000	- tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters	0.00
5407.2000	- tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires	0.00
5407.3000	- «tissus» visés à la Note 9 de la Section XI	0.00
	- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides:	
5407.4100	-- écrus ou blanchis	0.00
5407.4200	-- teints	0.00
5407.4300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5407.4400	-- imprimés	0.00
	- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester texturés:	
5407.5100	-- écrus ou blanchis	0.00
5407.5200	-- teints	0.00
5407.5300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5407.5400	-- imprimés	0.00
	- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester:	
5407.6100	-- contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester non texturés	0.00
5407.6900	-- autres	0.00
	- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments synthétiques:	
5407.7100	-- écrus ou blanchis	0.00

5407.7200	-- teints	0.00
5407.7300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5407.7400	-- imprimés	0.00
	- autres tissus, contenant moins de 85 % en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement ou uniquement avec du coton:	
5407.8100	-- écrus ou blanchis	0.00
5407.8200	-- teints	0.00
5407.8300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5407.8400	-- imprimés	0.00
	- autres tissus:	
5407.9100	-- écrus ou blanchis	0.00
5407.9200	-- teints	0.00
5407.9300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5407.9400	-- imprimés	0.00
5408	Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du numéro 5405:	
5408.1000	- tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne vis-cose	0.00
	- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels:	
5408.2100	-- écrus ou blanchis	0.00
5408.2200	-- teints	0.00
5408.2300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5408.2400	-- imprimés	0.00
	- autres tissus:	
5408.3100	-- écrus ou blanchis	0.00
5408.3200	-- teints	0.00
5408.3300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5408.3400	-- imprimés	0.00
55	Fibres synthétiques ou artificielles discontinues	
5501	Câbles de filaments synthétiques:	
	- de nylon ou d'autres polyamides:	
5501.1100	-- d'aramides	0.00
5501.1900	-- autres	0.00
5501.2000	- de polyester	0.00
5501.3000	- acryliques ou modacryliques	0.00
5501.4000	- de polypropylène	0.00
5501.9000	- autres	0.00
5502	Câbles de filaments artificiels:	

5502.1000	- d'acétate de cellulose	0.00
5502.9000	- autres	0.00
5503	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature:	
	- de nylon ou d'autres polyamides:	
5503.1100	- - d'aramides	0.00
5503.1900	- - autres	0.00
5503.2000	- de polyester	0.00
5503.3000	- acryliques ou modacryliques	0.00
5503.4000	- de polypropylène	0.00
5503.9000	- autres	0.00
5504	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature:	
5504.1000	- de rayonne viscosé	0.00
5504.9000	- autres	0.00
5505	Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blouses, les déchets de fils et les effilochés):	
5505.1000	- de fibres synthétiques	0.00
5505.2000	- de fibres artificielles	0.00
5506	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature:	
5506.1000	- de nylon ou d'autres polyamides	0.00
5506.2000	- de polyester	0.00
5506.3000	- acryliques ou modacryliques	0.00
5506.4000	- de polypropylène	0.00
5506.9000	- autres	0.00
5507.0000	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	0.00
5508	Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail:	
5508.1000	- de fibres synthétiques discontinues	0.00
5508.2000	- de fibres artificielles discontinues	0.00
5509	Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail:	
	- contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides:	
5509.1100	- - simples	0.00
5509.1200	- - retors ou câblés	0.00
	- contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester:	
5509.2100	- - simples	0.00

5509.2200	-- retors ou câblés	0.00
	- contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques:	
5509.3100	-- simples	0.00
5509.3200	-- retors ou câblés	0.00
	- autres fils, contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues:	
5509.4100	-- simples	0.00
5509.4200	-- retors ou câblés	0.00
	- autres fils, de fibres discontinues de polyester:	
5509.5100	-- mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	0.00
5509.5200	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.00
5509.5300	-- mélangées principalement ou uniquement avec du coton	0.00
5509.5900	-- autres	0.00
	- autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques:	
5509.6100	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.00
5509.6200	-- mélangées principalement ou uniquement avec du coton	0.00
5509.6900	-- autres	0.00
	- autres fils:	
5509.9100	-- mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.00
5509.9200	-- mélangés principalement ou uniquement avec du coton	0.00
5509.9900	-- autres	0.00
5510	Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail:	
	- contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues:	
5510.1100	-- simples	0.00
5510.1200	-- retors ou câblés	0.00
5510.2000	- autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.00
5510.3000	- autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	0.00
5510.9000	- autres fils	0.00
5511	Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail:	
5511.1000	- de fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	0.00

5511.2000	- de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres	0.00
5511.3000	- de fibres artificielles discontinues	0.00
5512	Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues:	
	- contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester:	
5512.1100	-- écrus ou blanchis	0.00
5512.1900	-- autres	0.00
	- contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques:	
5512.2100	-- écrus ou blanchis	0.00
5512.2900	-- autres	0.00
	- autres:	
5512.9100	-- écrus ou blanchis	0.00
5512.9900	-- autres	0.00
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m²:	
	- écrus ou blanchis:	
5513.1100	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00
5513.1200	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5513.1300	-- autres tissus de fibres discontinues de polyester	0.00
5513.1900	-- autres tissus	0.00
	- teints:	
5513.2100	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00
5513.2300	-- autres tissus de fibres discontinues de polyester	0.00
5513.2900	-- autres tissus	0.00
	- en fils de diverses couleurs:	
5513.3100	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00
5513.3900	-- autres tissus	0.00
	- imprimés:	
5513.4100	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00
5513.4900	-- autres tissus	0.00
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m²:	
	- écrus ou blanchis:	
5514.1100	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00

5514.1200	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5514.1900	-- autres tissus	0.00
	- teints:	
5514.2100	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00
5514.2200	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5514.2300	-- autres tissus de fibres discontinues de polyester	0.00
5514.2900	-- autres tissus	0.00
5514.3000	- en fils de diverses couleurs	0.00
	- imprimés:	
5514.4100	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00
5514.4200	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5514.4300	-- autres tissus de fibres discontinues de polyester	0.00
5514.4900	-- autres tissus	0.00
5515	Autres tissus de fibres synthétiques discontinues:	
	- de fibres discontinues de polyester:	
5515.1100	-- mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose	0.00
5515.1200	-- mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	0.00
5515.1300	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.00
5515.1900	-- autres	0.00
	- de fibres discontinues acryliques ou modacryliques:	
5515.2100	-- mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	0.00
5515.2200	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.00
5515.2900	-- autres	0.00
	- autres tissus:	
5515.9100	-- mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	0.00
5515.9900	-- autres	0.00
5516	Tissus de fibres artificielles discontinues:	
	- contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues:	
5516.1100	-- écrus ou blanchis	0.00
5516.1200	-- teints	0.00
5516.1300	-- en fils de diverses couleurs	0.00

5516.1400	-- imprimés	0.00
	- contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels:	
5516.2100	-- écrus ou blanchis	0.00
5516.2200	-- teints	0.00
5516.2300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5516.2400	-- imprimés	0.00
	- contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins:	
5516.3100	-- écrus ou blanchis	0.00
5516.3200	-- teints	0.00
5516.3300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5516.3400	-- imprimés	0.00
	- contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton:	
5516.4100	-- écrus ou blanchis	0.00
5516.4200	-- teints	0.00
5516.4300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5516.4400	-- imprimés	0.00
	- autres:	
5516.9100	-- écrus ou blanchis	0.00
5516.9200	-- teints	0.00
5516.9300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
5516.9400	-- imprimés	0.00
56	Ouates, feutres et nontissés; fils spéciaux; ficelles, cordes et cordages; articles de corderie	
5601	Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), noeuds et noppes (boutons) de matières textiles:	
	- ouates de matières textiles et articles en ces ouates:	
5601.2100	-- de coton	0.00
5601.2200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
5601.2900	-- autres	0.00
5601.3000	- tontisses, noeuds et noppes (boutons) de matières textiles	0.00
5602	Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés:	
5602.1000	- feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés	0.00
	- autres feutres, non imprégnés ni enduits ni recouverts ni stratifiés:	

5602.2100	-- de laine ou de poils fins	0.00
5602.2900	-- d'autres matières textiles	0.00
5602.9000	- autres	0.00
5603	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés:	
	- de filaments synthétiques ou artificiels:	
5603.1100	-- d'un poids n'excédant pas 25 g/m ²	0.00
5603.1200	-- d'un poids supérieur à 25 g/m ² mais n'excédant pas 70 g/m ²	0.00
5603.1300	-- d'un poids supérieur à 70 g/m ² mais n'excédant pas 150 g/m ²	0.00
5603.1400	-- d'un poids supérieur à 150 g/m ²	0.00
	- autres:	
5603.9100	-- d'un poids n'excédant pas 25 g/m ²	0.00
5603.9200	-- d'un poids supérieur à 25 g/m ² mais n'excédant pas 70 g/m ²	0.00
5603.9300	-- d'un poids supérieur à 70 g/m ² mais n'excédant pas 150 g/m ²	0.00
5603.9400	-- d'un poids supérieur à 150 g/m ²	0.00
5604	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes similaires des n°s 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique:	
5604.1000	- fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	0.00
5604.9000	- autres	0.00
5605.0000	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des n°s 5404 ou 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal	0.00
5606.0000	Fils guipés, lames et formes similaires des n°s 5404 ou 5405 guipées, autres que ceux du n° 5605 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenille; fils dits «de chaînette»	0.00
5607	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique:	
	- de sisal ou d'autres fibres textiles du genre «Agave»:	
5607.2100	-- ficelles lieuses ou botteleuses	0.00
5607.2900	-- autres	0.00
	- de polyéthylène ou de polypropylène:	
5607.4100	-- ficelles lieuses ou botteleuses	0.00
5607.4900	-- autres	0.00
5607.5000	- d'autres fibres synthétiques	0.00
5607.9000	- autres	0.00
5608	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés	

	pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles:	
	- en matières textiles synthétiques ou artificielles:	
5608.1100	- - filets confectionnés pour la pêche	0.00
5608.1900	- - autres	0.00
5608.9000	- autres	0.00
5609.0000	Articles en fils, lames ou formes similaires des n°s 5404 ou 5405, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs	0.00
57	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles	
5701	Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés:	
5701.1000	- de laine ou de poils fins	0.00
5701.9000	- d'autres matières textiles	0.00
5702	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, même confectionnés, y compris les tapis dits «Kelim» ou «Kilim», «Schumacks» ou «Soumak», «Karamanie» et tapis similaires tissés à la main:	
5702.1000	- tapis dits «Kelim» ou «Kilim», «Schumacks» ou «Soumak», «Karamanie» et tapis similaires tissés à la main	0.00
5702.2000	- revêtements de sol en coco	0.00
	- autres, à velours, non confectionnés:	
5702.3100	- - de laine ou de poils fins	0.00
5702.3200	- - de matières textiles synthétiques ou artificielles	0.00
5702.3900	- - d'autres matières textiles	0.00
	- autres, à velours, confectionnés:	
5702.4100	- - de laine ou de poils fins	0.00
5702.4200	- - de matières textiles synthétiques ou artificielles	0.00
5702.4900	- - d'autres matières textiles	0.00
5702.5000	- autres, sans velours, non confectionnés	0.00
	- autres, sans velours, confectionnés:	
5702.9100	- - de laine ou de poils fins	0.00
5702.9200	- - de matières textiles synthétiques ou artificielles	0.00
5702.9900	- - d'autres matières textiles	0.00
5703	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles (y compris le gazon), touffetés, même confectionnés:	
5703.1000	- de laine ou de poils fins	0.00
	- de nylon ou d'autres polyamides:	
5703.2100	- - gazon	0.00
5703.2900	- - autres	0.00

	- d'autres matières textiles synthétiques ou de matières textiles artificielles:	
5703.3100	-- gazon	0.00
5703.3900	-- autres	0.00
5703.9000	- d'autres matières textiles	0.00
5704	Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés:	
5704.1000	- carreaux dont la surface n'excède pas 0,3 m²	0.00
5704.2000	- carreaux dont la surface excède 0,3 m² mais n'excède pas 1 m²	0.00
5704.9000	- autres	0.00
5705.0000	Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés	0.00
58	Tissus spéciaux; surfaces textiles touffetées; dentelles; tapisseries; passementeries; broderies	
5801	Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des n°s 5802 ou 5806:	
5801.1000	- de laine ou de poils fins	0.00
	- de coton:	
5801.2100	-- velours et peluches par la trame, non coupés	0.00
5801.2200	-- velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	0.00
5801.2300	-- autres velours et peluches par la trame	0.00
5801.2600	-- tissus de chenille	0.00
5801.2700	-- velours et peluches par la chaîne	0.00
	- de fibres synthétiques ou artificielles:	
5801.3100	-- velours et peluches par la trame, non coupés	0.00
5801.3200	-- velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	0.00
5801.3300	-- autres velours et peluches par la trame	0.00
5801.3600	-- tissus de chenille	0.00
5801.3700	-- velours et peluches par la chaîne	0.00
5801.9000	- d'autres matières textiles	0.00
5802	Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 5806; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 5703:	
5802.1000	- tissus bouclés du genre éponge, en coton	0.00
5802.2000	- tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	0.00
5802.3000	- surfaces textiles touffetées	0.00
5803.0000	Tissus à point de gaze, autres que les articles du n° 5806	0.00
5804	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, autres que les produits des n°s 6002 à 6006:	
5804.1000	- tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées	0.00

	- dentelles à la mécanique:	
5804.2100	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
5804.2900	-- d'autres matières textiles	0.00
5804.3000	- dentelles à la main	0.00
5805.0000	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées	0.00
5806	Rubannerie autre que les articles du n° 5807; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs):	
5806.1000	- rubannerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge	0.00
5806.2000	- autre rubannerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc	0.00
	- autre rubannerie:	
5806.3100	-- de coton	0.00
5806.3200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
5806.3900	-- d'autres matières textiles	0.00
5806.4000	- rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	0.00
5807	Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés:	
5807.1000	- tissés	0.00
5807.9000	- autres	0.00
5808	Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires:	
5808.1000	- tresses en pièces	0.00
5808.9000	- autres	0.00
5809.0000	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs	0.00
5810	Broderies en pièces, en bandes ou en motifs:	
5810.1000	- broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé	0.00
	- autres broderies:	
5810.9100	-- de coton	0.00
5810.9200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
5810.9900	-- d'autres matières textiles	0.00

5811.0000	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 5810	0.00
59	Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles	
5901	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires; toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus similaires raidis des types utilisés pour la chapellerie:	
5901.1000	- tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	0.00
5901.9000	- autres	0.00
5902	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyester ou de rayonne viscose:	
5902.1000	- de nylon ou d'autres polyamides	0.00
5902.2000	- de polyester	0.00
5902.9000	- autres	0.00
5903	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique, autres que ceux du n° 5902:	
5903.1000	- avec du poly(chlorure de vinyle)	0.00
5903.2000	- avec du polyuréthane	0.00
5903.9000	- autres	0.00
5904	Linoléums, même découpés; revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés:	
5904.1000	- linoléums	0.00
5904.9000	- autres	0.00
5905.0000	Revêtements muraux en matières textiles	0.00
5906	Tissus caoutchoutés, autres que ceux du n° 5902:	
5906.1000	- rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm	0.00
	- autres:	
5906.9100	- - de bonneterie	0.00
5906.9900	- - autres	0.00
5907.0000	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'ateliers ou usages analogues	0.00
5908.0000	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés	0.00

5909.0000	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières	0.00
5910.0000	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières	0.00
5911	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la Note 8 du présent Chapitre:	
5911.1000	- tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	0.00
5911.2000	- gazes et toiles à bluter, même confectionnées	0.00
	- tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple):	
5911.3100	- - d'un poids au m ² inférieur à 650 g	0.00
5911.3200	- - d'un poids au m ² égal ou supérieur à 650 g	0.00
5911.4000	- toiles filtrantes, tissus épais et étreindelles des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	0.00
5911.9000	- autres	0.00
60	Étoffes de bonneterie	
6001	Velours, peluches (y compris les étoffes dites «à longs poils») et étoffes bouclées, en bonneterie:	
6001.1000	- étoffes dites «à longs poils»	0.00
	- étoffes à boucles:	
6001.2100	- - de coton	0.00
6001.2200	- - de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6001.2900	- - d'autres matières textiles	0.00
	- autres:	
6001.9100	- - de coton	0.00
6001.9200	- - de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6001.9900	- - d'autres matières textiles	0.00
6002	Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 6001:	
6002.4000	- contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	0.00
6002.9000	- autres	0.00

6003	Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 6001 et 6002:	
6003.1000	- de laine ou de poils fins	0.00
6003.2000	- de coton	0.00
6003.3000	- de fibres synthétiques	0.00
6003.4000	- de fibres artificielles	0.00
6003.9000	- autres	0.00
6004	Étoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 6001:	
6004.1000	- contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	0.00
6004.9000	- autres	0.00
6005	Étoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), autres que celles des n°s 6001 à 6004:	
	- de coton:	
6005.2100	-- écrués ou blanchies	0.00
6005.2200	-- teintés	0.00
6005.2300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
6005.2400	-- imprimées	0.00
	- de fibres synthétiques:	
6005.3500	-- étoffes mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	0.00
6005.3600	-- autres, écrués ou blanchies	0.00
6005.3700	-- autres, teintés	0.00
6005.3800	-- autres, en fils de diverses couleurs	0.00
6005.3900	-- autres, imprimées	0.00
	- de fibres artificielles:	
6005.4100	-- écrués ou blanchies	0.00
6005.4200	-- teintés	0.00
6005.4300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
6005.4400	-- imprimées	0.00
6005.9000	- autres	0.00
6006	Autres étoffes de bonneterie:	
6006.1000	- de laine ou de poils fins	0.00
	- de coton:	
6006.2100	-- écrués ou blanchies	0.00
6006.2200	-- teintés	0.00
6006.2300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
6006.2400	-- imprimées	0.00

	- de fibres synthétiques:	
6006.3100	-- écrués ou blanchies	0.00
6006.3200	-- teintés	0.00
6006.3300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
6006.3400	-- imprimées	0.00
	- de fibres artificielles:	
6006.4100	-- écrués ou blanchies	0.00
6006.4200	-- teintés	0.00
6006.4300	-- en fils de diverses couleurs	0.00
6006.4400	-- imprimées	0.00
6006.9000	- autres	0.00
61	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	
6101	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du n° 6103:	
6101.2000	- de coton	0.00
6101.3000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6101.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6102	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 6104:	
6102.1000	- de laine ou de poils fins	0.00
6102.2000	- de coton	0.00
6102.3000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6102.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6103	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour hommes ou garçonnets:	
6103.1000	- costumes ou complets	0.00
	- ensembles:	
6103.2200	-- de coton	0.00
6103.2300	-- de fibres synthétiques	0.00
6103.2900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- vestons:	
6103.3100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6103.3200	-- de coton	0.00
6103.3300	-- de fibres synthétiques	0.00
6103.3900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts:	
6103.4100	-- de laine ou de poils fins	0.00

6103.4200	-- de coton	0.00
6103.4300	-- de fibres synthétiques	0.00
6103.4900	-- d'autres matières textiles	0.00
6104	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour femmes ou fillettes:	
	- costumes tailleurs:	
6104.1300	-- de fibres synthétiques	0.00
6104.1900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- ensembles:	
6104.2200	-- de coton	0.00
6104.2300	-- de fibres synthétiques	0.00
6104.2900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- vestes:	
6104.3100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6104.3200	-- de coton	0.00
6104.3300	-- de fibres synthétiques	0.00
6104.3900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- robes:	
6104.4100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6104.4200	-- de coton	0.00
6104.4300	-- de fibres synthétiques	0.00
6104.4400	-- de fibres artificielles	0.00
6104.4900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- jupes et jupes-culottes:	
6104.5100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6104.5200	-- de coton	0.00
6104.5300	-- de fibres synthétiques	0.00
6104.5900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts:	
6104.6100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6104.6200	-- de coton	0.00
6104.6300	-- de fibres synthétiques	0.00
6104.6900	-- d'autres matières textiles	0.00
6105	Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets:	
6105.1000	- de coton	0.00
6105.2000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6105.9000	- d'autres matières textiles	0.00

6106	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes:	
6106.1000	- de coton	0.00
6106.2000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6106.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6107	Slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets:	
	- slips et caleçons:	
6107.1100	-- de coton	0.00
6107.1200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6107.1900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- chemises de nuit et pyjamas:	
6107.2100	-- de coton	0.00
6107.2200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6107.2900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- autres:	
6107.9100	-- de coton	0.00
6107.9900	-- d'autres matières textiles	0.00
6108	Combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes:	
	- combinaisons ou fonds de robes et jupons:	
6108.1100	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6108.1900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- slips et culottes:	
6108.2100	-- de coton	0.00
6108.2200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6108.2900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- chemises de nuit et pyjamas:	
6108.3100	-- de coton	0.00
6108.3200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6108.3900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- autres:	
6108.9100	-- de coton	0.00
6108.9200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6108.9900	-- d'autres matières textiles	0.00
6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie:	
6109.1000	- de coton	0.00

6109.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6110	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie:	
	- de laine ou de poils fins:	
6110.1100	-- de laine	0.00
6110.1200	-- de chèvre de Cachemire	0.00
6110.1900	-- autres	0.00
6110.2000	- de coton	0.00
6110.3000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6110.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6111	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés:	
6111.2000	- de coton	0.00
6111.3000	- de fibres synthétiques	0.00
6111.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6112	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie:	
	- survêtements de sport (trainings):	
6112.1100	-- de coton	0.00
6112.1200	-- de fibres synthétiques	0.00
6112.1900	-- d'autres matières textiles	0.00
6112.2000	- combinaisons et ensembles de ski	0.00
	- maillots, culottes et slips de bain, pour hommes ou garçons:	
6112.3100	-- de fibres synthétiques	0.00
6112.3900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes:	
6112.4100	-- de fibres synthétiques	0.00
6112.4900	-- d'autres matières textiles	0.00
6113.0000	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n°s 5903, 5906 ou 5907	0.00
6114	Autres vêtements, en bonneterie:	
6114.2000	- de coton	0.00
6114.3000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6114.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6115	Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y compris les collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple), en bonneterie:	
6115.1000	- collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple)	0.00

	- autres collants (bas-culottes):	
6115.2100	- - de fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex	0.00
6115.2200	- - de fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus	0.00
6115.2900	- - d'autres matières textiles	0.00
6115.3000	- autres bas et mi-bas de femmes titrant en fils simples moins de 67 décitex	0.00
	- autres:	
6115.9400	- - de laine ou de poils fins	0.00
6115.9500	- - de coton	0.00
6115.9600	- - de fibres synthétiques	0.00
6115.9900	- - d'autres matières textiles	0.00
6116	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie:	
6116.1000	- imprégnés, enduits, recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc ou stratifiés avec ces mêmes matières	0.00
	- autres:	
6116.9100	- - de laine ou de poils fins	0.00
6116.9200	- - de coton	0.00
6116.9300	- - de fibres synthétiques	0.00
6116.9900	- - d'autres matières textiles	0.00
6117	Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie:	
6117.1000	- châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires	0.00
6117.8000	- autres accessoires	0.00
6117.9000	- parties	0.00
62	Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	
6201	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du n° 6203:	
6201.2000	- de laine ou de poils fins	0.00
6201.3000	- de coton	0.00
6201.4000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6201.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6202	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 6204:	
6202.2000	- de laine ou de poils fins	0.00
6202.3000	- de coton	0.00

6202.4000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6202.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6203	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour hommes ou garçonnets:	
	- costumes ou complets:	
6203.1100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6203.1200	-- de fibres synthétiques	0.00
6203.1900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- ensembles:	
6203.2200	-- de coton	0.00
6203.2300	-- de fibres synthétiques	0.00
6203.2900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- vestons:	
6203.3100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6203.3200	-- de coton	0.00
6203.3300	-- de fibres synthétiques	0.00
6203.3900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts:	
6203.4100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6203.4200	-- de coton	0.00
6203.4300	-- de fibres synthétiques	0.00
6203.4900	-- d'autres matières textiles	0.00
6204	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour femmes ou fillettes:	
	- costumes tailleurs:	
6204.1100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6204.1200	-- de coton	0.00
6204.1300	-- de fibres synthétiques	0.00
6204.1900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- ensembles:	
6204.2100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6204.2200	-- de coton	0.00
6204.2300	-- de fibres synthétiques	0.00
6204.2900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- vestes:	
6204.3100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6204.3200	-- de coton	0.00
6204.3300	-- de fibres synthétiques	0.00

6204.3900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- robes:	
6204.4100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6204.4200	-- de coton	0.00
6204.4300	-- de fibres synthétiques	0.00
6204.4400	-- de fibres artificielles	0.00
6204.4900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- jupes et jupes-culottes:	
6204.5100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6204.5200	-- de coton	0.00
6204.5300	-- de fibres synthétiques	0.00
6204.5900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts:	
6204.6100	-- de laine ou de poils fins	0.00
6204.6200	-- de coton	0.00
6204.6300	-- de fibres synthétiques	0.00
6204.6900	-- d'autres matières textiles	0.00
6205	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets:	
6205.2000	- de coton	0.00
6205.3000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6205.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6206	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes:	
6206.1000	- de soie ou de déchets de soie	0.00
6206.2000	- de laine ou de poils fins	0.00
6206.3000	- de coton	0.00
6206.4000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6206.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6207	Gilets de corps, slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour hommes ou garçonnets:	
	- slips et caleçons:	
6207.1100	-- de coton	0.00
6207.1900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- chemises de nuit et pyjamas:	
6207.2100	-- de coton	0.00
6207.2200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6207.2900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- autres:	
6207.9100	-- de coton	0.00

6207.9900	-- d'autres matières textiles	0.00
6208	Gilets de corps et chemises de jour, combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour femmes ou fillettes:	
	- combinaisons ou fonds de robes et jupons:	
6208.1100	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6208.1900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- chemises de nuit et pyjamas:	
6208.2100	-- de coton	0.00
6208.2200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6208.2900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- autres:	
6208.9100	-- de coton	0.00
6208.9200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6208.9900	-- d'autres matières textiles	0.00
6209	Vêtements et accessoires du vêtement pour bébés:	
6209.2000	- de coton	0.00
6209.3000	- de fibres synthétiques	0.00
6209.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6210	Vêtements confectionnés en produits des n°s 5602, 5603, 5903, 5906 ou 5907:	
6210.1000	- en produits des n°s 5602 ou 5603	0.00
6210.2000	- autres vêtements, des types visés dans le n° 6201	0.00
6210.3000	- autres vêtements, des types visés dans le n° 6202	0.00
6210.4000	- autres vêtements pour hommes ou garçonnetts	0.00
6210.5000	- autres vêtements, pour femmes ou fillettes	0.00
6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements:	
	- maillots, culottes et slips de bain:	
6211.1100	-- pour hommes ou garçonnetts	0.00
6211.1200	-- pour femmes ou fillettes	0.00
6211.2000	- combinaisons et ensembles de ski	0.00
	- autres vêtements, pour hommes ou garçonnetts:	
6211.3200	-- de coton	0.00
6211.3300	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6211.3900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- autres vêtements, pour femmes ou fillettes:	
6211.4200	-- de coton	0.00

6211.4300	- - de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6211.4900	- - d'autres matières textiles	0.00
6212	Soutiens-gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et articles similaires, et leurs parties, même en bonneterie:	
6212.1000	- soutiens-gorge et bustiers	0.00
6212.2000	- gaines et gaines-culottes	0.00
6212.3000	- combinés	0.00
6212.9000	- autres	0.00
6213	Mouchoirs et pochettes:	
6213.2000	- de coton	0.00
6213.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6214	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires:	
6214.1000	- de soie ou de déchets de soie	0.00
6214.2000	- de laine ou de poils fins	0.00
6214.3000	- de fibres synthétiques	0.00
6214.4000	- de fibres artificielles	0.00
6214.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6215	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates:	
6215.1000	- de soie ou de déchets de soie	0.00
6215.2000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6215.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6216.0000	Gants, mitaines et mouffles	0.00
6217	Autres accessoires confectionnés du vêtement; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, autres que celles du n° 6212:	
6217.1000	- accessoires	0.00
6217.9000	- parties	0.00
63	Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons	
6301	I. Autres articles textiles confectionnés	
6301	Couvertures:	
6301.1000	- couvertures chauffantes électriques	0.00
6301.2000	- couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de laine ou de poils fins	0.00
6301.3000	- couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton	0.00
6301.4000	- couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de fibres synthétiques	0.00
6301.9000	- autres couvertures	0.00

6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine:	
6302.1000	- linge de lit en bonneterie	0.00
	- autre linge de lit, imprimé:	
6302.2100	-- de coton	0.00
6302.2200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6302.2900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- autre linge de lit:	
6302.3100	-- de coton	0.00
6302.3200	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6302.3900	-- d'autres matières textiles	0.00
6302.4000	- linge de table en bonneterie	0.00
	- autre linge de table:	
6302.5100	-- de coton	0.00
6302.5300	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6302.5900	-- d'autres matières textiles	0.00
6302.6000	- linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton	0.00
	- autres:	
6302.9100	-- de coton	0.00
6302.9300	-- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6302.9900	-- d'autres matières textiles	0.00
6303	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lits:	
	- en bonneterie:	
6303.1200	-- de fibres synthétiques	0.00
6303.1900	-- d'autres matières textiles	0.00
	- autres:	
6303.9100	-- de coton	0.00
6303.9200	-- de fibres synthétiques	0.00
6303.9900	-- d'autres matières textiles	0.00
6304	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 9404:	
	- couvre-lits:	
6304.1100	-- en bonneterie	0.00
6304.1900	-- autres	0.00
6304.2000	- moustiquaires pour lits mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	0.00
	- autres:	
6304.9100	-- en bonneterie	0.00
6304.9200	-- autres qu'en bonneterie, de coton	0.00

6304.9300	- - autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques	0.00
6304.9900	- - autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles	0.00
6305	Sacs et sachets d'emballage:	
6305.1000	- de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303	0.00
6305.2000	- de coton	0.00
	- de matières textiles synthétiques ou artificielles:	
6305.3200	- - contenants souples pour matières en vrac	0.00
6305.3300	- - autres, obtenues à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène	0.00
6305.3900	- - autres	0.00
6305.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6306	Bâches et stores d'extérieur; tentes (y compris les tonnelles temporaires et articles similaires); voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile; articles de campement:	
	- bâches et stores d'extérieur:	
6306.1200	- - de fibres synthétiques	0.00
6306.1900	- - d'autres matières textiles	0.00
	- tentes (y compris les tonnelles temporaires et articles similaires):	
6306.2200	- - de fibres synthétiques	0.00
6306.2900	- - d'autres matières textiles	0.00
6306.3000	- voiles	0.00
6306.4000	- matelas pneumatiques	0.00
6306.9000	- autres	0.00
6307	Autres articles confectionnés, y compris les patrons de vêtements:	
6307.1000	- serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires	0.00
6307.2000	- ceintures et gilets de sauvetage	0.00
6307.9000	- autres	0.00
	II. Assortiments	
6308.0000	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail	0.00
	III. Friperie et chiffons	
6309.0000	Articles de friperie	0.00
6310	Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage:	
6310.1000	- triés	0.00
6310.9000	- autres	0.00

XII	CHAUSSURES, COIFFURES, PARAPLUIES, PARASOLS, CANNES, FOUETS, CRAVACHES ET LEURS PARTIES; PLUMES APPRÊTÉES ET ARTICLES EN PLUMES; FLEURS ARTIFICIELLES; OUVRAGES EN CHEVEUX	
64	Chaussures, guêtres et articles analogues; parties de ces objets	
6401	Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, des clous, des vis, des tétons ou des dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés:	
6401.1000	- chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	0.00
	- autres chaussures:	
6401.9200	-- couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou	0.00
6401.9900	-- autres	0.00
6402	Autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique:	
	- chaussures de sport:	
6402.1200	-- chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	0.00
6402.1900	-- autres	0.00
6402.2000	- chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons	0.00
	- autres chaussures:	
6402.9100	-- couvrant la cheville	0.00
6402.9900	-- autres	0.00
6403	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel:	
	- chaussures de sport:	
6403.1200	-- chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	0.00
6403.1900	-- autres	0.00
6403.2000	- chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil	0.00
6403.4000	- autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	0.00
	- autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel:	
6403.5100	-- couvrant la cheville	0.00
6403.5900	-- autres	0.00
	- autres chaussures:	

6403.9100	- - couvrant la cheville	0.00
6403.9900	- - autres	0.00
6404	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en matières textiles:	
	- chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique:	
6404.1100	- - chaussures de sport; chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	0.00
6404.1900	- - autres	0.00
6404.2000	- chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué	0.00
6405	Autres chaussures:	
6405.1000	- à dessus en cuir naturel ou reconstitué	0.00
6405.2000	- à dessus en matières textiles	0.00
6405.9000	- autres	0.00
6406	Parties de chaussures (y compris les dessus même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures); semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles similaires amovibles; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties:	
6406.1000	- dessus de chaussures et leurs parties, à l'exclusion des contreforts et bouts durs	0.00
6406.2000	- semelles extérieures et talons, en caoutchouc ou en matière plastique	0.00
6406.9000	- autres	0.00
65	Coiffures et parties de coiffures	
6501.0000	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	0.00
6502.0000	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure) ni garnies	0.00
6504.0000	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis	0.00
6505.0000	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis	0.00
6506	Autres chapeaux et coiffures, même garnis:	
6506.1000	- coiffures de sécurité	0.00
	- autres:	

6506.9100	-- en caoutchouc ou en matière plastique	0.00
6506.9900	-- en autres matières	0.00
6507.0000	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie	0.00
66	Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches, et leurs parties	
6601	Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles similaires):	
6601.1000	- parasols de jardin et articles similaires	0.00
	- autres:	
6601.9100	-- à mât ou manche télescopique	0.00
6601.9900	-- autres	0.00
6602.0000	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	0.00
6603	Parties, garnitures et accessoires pour articles des n°s 6601 ou 6602:	
6603.2000	- montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols	0.00
6603.9000	- autres	0.00
67	Plumes et duvet apprêtés et articles en plumes ou en duvet; fleurs artificielles; ouvrages en cheveux	
6701.0000	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, autres que les produits du n° 0505 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés	0.00
6702	Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels:	
6702.1000	- en matières plastiques	0.00
6702.9000	- en autres matières	0.00
6703.0000	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires	0.00
6704	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs:	
	- en matières textiles synthétiques:	
6704.1100	-- perruques complètes	0.00
6704.1900	-- autres	0.00
6704.2000	- en cheveux	0.00
6704.9000	- en autres matières	0.00
XIII	OUVRAGES EN PIERRES, PLÂTRE, CIMENT, AMIANTE, MICA OU MATIÈRES ANALOGUES;	

	PRODUITS CÉRAMIQUES; VERRE ET OUVRAGES EN VERRE	
68	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues	
6801.0000	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)	0.00
6802	Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres, à l'exclusion de ceux du n° 6801; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en pierres naturelles (y compris l'ardoise), même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles (y compris l'ardoise), colorés artificiellement:	
6802.1000	- carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement	0.00
6802.2100	- - marbre, travertin et albâtre	0.00
6802.2300	- - granit	0.00
6802.2900	- - autres pierres	0.00
	- autres:	
6802.9100	- - marbre, travertin et albâtre	0.00
6802.9200	- - autres pierres calcaires	0.00
6802.9300	- - granit	0.00
6802.9900	- - autres pierres	0.00
6803.0000	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)	0.00
6804	Meules et articles similaires, sans bâtis, à moudre, à défibrer, à broyer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique, même avec parties en autres matières:	
6804.1000	- meules à moudre ou à défibrer	0.00
	- autres meules et articles similaires:	
6804.2100	- - en diamant naturel ou synthétique, aggloméré	0.00
6804.2200	- - en autres abrasifs agglomérés ou en céramique	0.00
6804.2300	- - en pierres naturelles	0.00
6804.3000	- pierres à aiguiser ou à polir à la main	0.00
6805	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés:	
6805.1000	- appliqués sur tissus en matières textiles seulement	0.00

6805.2000	- appliqués sur papier ou carton seulement	0.00
6805.3000	- appliqués sur d'autres matières	0.00
6806	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à l'exclusion de ceux des n°s 6811, 6812 ou du Chapitre 69:	
6806.1000	- laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	0.00
6806.2000	- vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	0.00
6806.9000	- autres	0.00
6807	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple):	
6807.1000	- en rouleaux	0.00
6807.9000	- autres	0.00
6808.0000	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	0.00
6809	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre:	
	- planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés:	
6809.1100	-- revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	0.00
6809.1900	-- autres	0.00
6809.9000	- autres ouvrages	0.00
6810	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés:	
	- tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires:	
6810.1100	-- blocs et briques pour la construction	0.00
6810.1900	-- autres	0.00
	- autres ouvrages:	
6810.9100	-- éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil	0.00
6810.9900	-- autres	0.00
6811	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires:	
6811.4000	- contenant de l'amiante	0.00
	- ne contenant pas d'amiante:	
6811.8100	-- plaques ondulées	0.00
6811.8200	-- autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires	0.00

6811.8900	-- autres ouvrages	0.00
6812	Amiante (asbeste) travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante (fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints, par exemple), même armés, autres que ceux des n°s 6811 ou 6813:	
6812.8000	- en crocidolite	0.00
	- autres:	
6812.9100	-- vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures	0.00
6812.9900	-- autres	0.00
6813	Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour freins, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières:	
6813.2000	- contenant de l'amiante	0.00
	- ne contenant pas d'amiante:	
6813.8100	-- garnitures de freins	0.00
6813.8900	-- autres	0.00
6814	Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières:	
6814.1000	- plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	0.00
6814.9000	- autres	0.00
6815	Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales (y compris les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe), non dénommés ni compris ailleurs:	
	- fibres de carbone; ouvrages en fibres de carbone pour usages autres qu'électriques; autres ouvrages en graphite ou autre carbone pour usages autres qu'électriques:	
6815.1100	-- fibres de carbone	0.00
6815.1200	-- textiles en fibres de carbone	0.00
6815.1300	-- autres ouvrages en fibres de carbone	0.00
6815.1900	-- autres	0.00
6815.2000	- ouvrages en tourbe	0.00
	- autres ouvrages:	
6815.9100	- - contenant de la magnésite, de la magnésie sous forme de périclase, de la dolomie y compris sous forme de chaux dolomitique, ou de la chromite	0.00
6815.9900	-- autres	0.00
69	Produits céramiques	

	I. Produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues et produits réfractaires	
6901.0000	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues	0.00
6902	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues:	
6902.1000	- contenant en poids plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr2O3	0.00
6902.2000	- contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al2O3), de silice (SiO2) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits	0.00
6902.9000	- autres	0.00
6903	Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, mouffles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, plaques pour tiroir, par exemple), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues:	
6903.1000	- contenant en poids plus de 50 % de carbone libre	0.00
6903.2000	- contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al2O3) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO2)	0.00
6903.9000	- autres	0.00
	II. Autres produits céramiques	
6904	Briques de construction, hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique:	
6904.1000	- briques de construction	0.00
6904.9000	- autres	0.00
6905	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment:	
6905.1000	- tuiles	0.00
6905.9000	- autres	0.00
6906.0000	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique	0.00
6907	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support; pièces de finition, en céramique:	
	- carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, autres que ceux des n°s 6907.30 et 6907.40:	
6907.2100	- - d'un coefficient d'absorption d'eau en poids inférieur ou égal à 0,5 %	0.00
6907.2200	- - d'un coefficient d'absorption d'eau en poids supérieur à 0,5 % mais inférieur ou égal à 10 %	0.00

6907.2300	- - d'un coefficient d'absorption d'eau en poids supérieur à 10 %	0.00
6907.3000	- cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, autres que ceux du n° 6907.40	0.00
6907.4000	- pièces de finition	0.00
6909	Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique; auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, en céramique; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique:	
	- appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques:	
6909.1100	- - en porcelaine	0.00
6909.1200	- - articles ayant une dureté équivalente à 9 ou davantage sur l'échelle de Mohs	0.00
6909.1900	- - autres	0.00
6909.9000	- autres	0.00
6910	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique:	
6910.1000	- en porcelaine	0.00
6910.9000	- autres	0.00
6911	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine:	
6911.1000	- articles pour le service de la table ou de la cuisine	0.00
6911.9000	- autres	0.00
6912.0000	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine	0.00
6913	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique:	
6913.1000	- en porcelaine	0.00
6913.9000	- autres	0.00
6914	Autres ouvrages en céramique:	
6914.1000	- en porcelaine	0.00
6914.9000	- autres	0.00
70	Verre et ouvrages en verre	
7001.0000	Calcin et autres déchets et débris de verre, à l'exclusion du verre de tubes cathodiques et autres verres activés du n° 8549; verre en masse	0.00
7002	Verre en billes (autres que les microsphères du n° 7018), barres, baguettes ou tubes, non travaillé:	
7002.1000	- billes	0.00
7002.2000	- barres ou baguettes	0.00

	- tubes:	
7002.3100	-- en quartz ou en autre silice fondus	0.00
7002.3200	-- en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0° C et 300° C	0.00
7002.3900	-- autres	0.00
7003	Verre dit «coulé», en plaques, feuilles ou profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé:	
	- plaques et feuilles, non armées:	
7003.1200	-- colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	0.00
7003.1900	-- autres	0.00
7003.2000	- plaques et feuilles, armées	0.00
7003.3000	- profilés	0.00
7004	Verre étiré ou soufflé, en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé:	
7004.2000	- verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	0.00
7004.9000	- autre verre	0.00
7005	Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée:	
7005.1000	- glace non armée, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	0.00
	- autre glace non armée:	
7005.2100	-- colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie	0.00
7005.2900	-- autre	0.00
7005.3000	- glace armée	0.00
7006.0000	Verre des n°s 7003, 7004 ou 7005, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières	0.00
7007	Verre de sécurité, consistant en verres trempés ou formés de feuilles contre-collées:	
	- verres trempés:	
7007.1100	-- de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	0.00
7007.1900	-- autres	0.00
	- verres formés de feuilles contre-collées:	
7007.2100	-- de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	0.00

7007.2900	- - autres	0.00
7008.0000	Vitrages isolants à parois multiples	0.00
7009	Miroirs en verre, même encadrés, y compris les miroirs rétroviseurs:	
7009.1000	- miroirs rétroviseurs pour véhicules	0.00
	- autres:	
7009.9100	- - non encadrés	0.00
7009.9200	- - encadrés	0.00
7010	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre; bocaux à conserves en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre:	
7010.1000	- ampoules	0.00
7010.2000	- bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture	0.00
7010.9000	- autres	0.00
7011	Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour lampes et sources lumineuses électriques, tubes cathodiques ou similaires:	
7011.1000	- pour l'éclairage électrique	0.00
7011.2000	- pour tubes cathodiques	0.00
7011.9000	- autres	0.00
7013	Objets en verre pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, autres que ceux des n°s 7010 ou 7018:	
7013.1000	- objets en vitrocérame	0.00
	- verres à boire à pied, autres qu'en vitrocérame:	
7013.2200	- - en cristal au plomb	0.00
7013.2800	- - autres	0.00
	- autres verres à boire, autres qu'en vitrocérame:	
7013.3300	- - en cristal au plomb	0.00
7013.3700	- - autres	0.00
	- objets pour le service de la table (autres que les verres à boire) ou pour la cuisine, autres qu'en vitrocérame:	
7013.4100	- - en cristal au plomb	0.00
7013.4200	- - en verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5 x 10-6 par Kelvin entre 0° C et 300° C	0.00
7013.4900	- - autres	0.00
	- autres objets:	
7013.9100	- - en cristal au plomb	0.00
7013.9900	- - autres	0.00

7014.0000	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 7015), non travaillés optiquement	0.00
7015	Verres d'horlogerie et verres analogues, verres de lunetterie commune ou médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, non travaillés optiquement; sphères (boules) creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres:	
7015.1000	- verres de lunetterie médicale	0.00
7015.9000	- autres	0.00
7016	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction; cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires; verres assemblés en vitraux; verre dit multicellulaire ou verre mousse en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires:	
7016.1000	- cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires	0.00
7016.9000	- autres	0.00
7017	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée:	
7017.1000	- en quartz ou en autre silice fondus	0.00
7017.2000	- en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5 x 10-6 par Kelvin entre 0° C et 300° C	0.00
7017.9000	- autres	0.00
7018	Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie, et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie; yeux en verre autres que de prothèse; statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé), autres que la bijouterie de fantaisie; microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm:	
7018.1000	- perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie	0.00
7018.2000	- microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	0.00
7018.9000	- autres	0.00
7019	Fibres de verre (y compris la laine de verre) et ouvrages en ces matières (fils, stratifils (rovings), tissus, par exemple):	
7019.1100	- - mèches, stratifils (rovings), fils coupés ou non et mats en ces matières: - - fils coupés (chopped strands), d'une longueur n'excédant pas 50 mm	0.00
7019.1200	- - stratifils (rovings)	0.00
7019.1300	- - autres fils, mèches	0.00
7019.1400	- - mats liés mécaniquement	0.00
7019.1500	- - mats liés chimiquement	0.00

7019.1900	-- autres	0.00
	- étoffes liées mécaniquement:	
7019.6100	-- tissus de stratifils (rovings) à maille fermée	0.00
7019.6200	-- autres étoffes de stratifils (rovings) à maille fermée	0.00
7019.6300	-- tissus de fils à maille fermée, à armure toile non enduits ni stratifiés	0.00
7019.6400	-- tissus de fils à maille fermée, à armure toile, enduits ou stratifiés	0.00
7019.6500	-- tissus à maille ouverte d'une largeur n'excédant pas 30 cm	0.00
7019.6600	-- tissus à maille ouverte d'une largeur excédant 30 cm	0.00
7019.6900	-- autres	0.00
	- étoffes liées chimiquement:	
7019.7100	-- voiles (fines couches)	0.00
7019.7200	-- autres étoffes à maille fermée	0.00
7019.7300	-- autres étoffes à maille ouverte	0.00
7019.8000	- laine de verre et ouvrages en ces matières	0.00
7019.9000	- autres	0.00
7020.0000	Autres ouvrages en verre	0.00
XIV	PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES, MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; BIJOUTERIE DE FANTAISIE; MONNAIES	
71	Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies	
	I. Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires	
7101	Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport:	
7101.1000	- perles fines	0.00
	- perles de culture:	
7101.2100	-- bruts	0.00
7101.2200	-- travaillées	0.00
7102	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis:	
7102.1000	- non triés	0.00
	- industriels:	
7102.2100	-- bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	0.00
7102.2900	-- autres	0.00
	- non industriels:	
7102.3100	-- bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	0.00

7102.3900	-- autres	0.00
7103	Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport:	
7103.1000	- brutes ou simplement sciées ou dégrossies	0.00
	- autrement travaillées:	
7103.9100	-- rubis, saphirs et émeraudes	0.00
7103.9900	-- autres	0.00
7104	Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport:	
7104.1000	- quartz piézo-électrique	0.00
	- autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies:	
7104.2100	-- diamants	0.00
7104.2900	-- autres	0.00
	- autres:	
7104.9100	-- diamants	0.00
7104.9900	-- autres	0.00
7105	Égrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques:	
7105.1000	- de diamants	0.00
7105.9000	- autres	0.00
7106	II. Métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre:	
7106.1000	- poudres	0.00
	- autres:	
7106.9100	-- sous formes brutes	0.00
7106.9200	-- sous formes mi-ouvrées	0.00
7107.0000	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	0.00
7108	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre:	
	- à usages non monétaires:	
7108.1100	-- poudres	0.00
7108.1200	-- sous autres formes brutes	0.00
7108.1300	-- sous autres formes mi-ouvrées	0.00
7108.2000	- à usage monétaire	0.00

7109.0000	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	0.00
7110	Platine, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre:	
	- platine:	
7110.1100	-- sous formes brutes ou en poudre	0.00
7110.1900	-- autres	0.00
	- palladium:	
7110.2100	-- sous formes brutes ou en poudre	0.00
7110.2900	-- autres	0.00
	- rhodium:	
7110.3100	-- sous formes brutes ou en poudre	0.00
7110.3900	-- autres	0.00
	- iridium, osmium et ruthénium:	
7110.4100	-- sous formes brutes ou en poudre	0.00
7110.4900	-- autres	0.00
7111.0000	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	0.00
7112	Déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux; autres déchets et débris contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux autres que les produits du n° 8549:	
7112.3000	- cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l'exclusion des cendres d'orfèvre	0.00
	- autres:	
7112.9100	-- d'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	0.00
7112.9200	-- de platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	0.00
7112.9900	-- autres	0.00
	III. Bijouterie, joaillerie et autres ouvrages	
7113	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:	
	- en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux:	
7113.1100	-- en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	0.00
7113.1900	-- en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	0.00
7113.2000	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	0.00

7114	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:	
	- en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux:	
7114.1100	- - en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	0.00
7114.1900	- - en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	0.00
7114.2000	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	0.00
7115	Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:	
7115.1000	- catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	0.00
7115.9000	- autres	0.00
7116	Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées:	
7116.1000	- en perles fines ou de culture	0.00
7116.2000	- en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées	0.00
7117	Bijouterie de fantaisie:	
	- en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés:	
7117.1100	- - boutons de manchettes et boutons similaires	0.00
7117.1900	- - autres	0.00
7117.9000	- autres	0.00
7118	Monnaies:	
7118.1000	- monnaies n'ayant pas cours légal, autres que les pièces d'or	0.00
7118.9000	- autres	0.00
XV	MÉTAUX COMMUNS ET OUVRAGES EN CES MÉTAUX	
72	Fonte, fer et acier	
	I. Produits de base; produits présentés sous forme de grenailles ou de poudres	
7201	Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires:	
7201.1000	- fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore	0.00
7201.2000	- fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore	0.00
7201.5000	- fontes brutes alliées; fontes spiegel	0.00
7202	Ferro-alliages:	
	- ferromanganèse:	
7202.1100	- - contenant en poids plus de 2% de carbone	0.00
7202.1900	- - autres	0.00

	- ferrosilicium:	
7202.2100	-- contenant en poids plus de 55% de silicium	0.00
7202.2900	-- autres	0.00
7202.3000	- ferro-silico-manganèse	0.00
	- ferrochrome:	
7202.4100	-- contenant en poids plus de 4 % de carbone	0.00
7202.4900	-- autres	0.00
7202.5000	- ferro-silico-chrome	0.00
7202.6000	- ferronickel	0.00
7202.7000	- ferromolybdène	0.00
7202.8000	- ferrotungstène et ferro-silico-tungstène	0.00
	- autres:	
7202.9100	-- ferrotitane et ferro-silico-titane	0.00
7202.9200	-- ferrovanadium	0.00
7202.9300	-- ferroniobium	0.00
7202.9900	-- autres	0.00
7203	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires:	
7203.1000	- produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	0.00
7203.9000	- autres	0.00
7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles); déchets lingotés en fer ou en acier:	
7204.1000	- déchets et débris de fonte	0.00
	- déchets et débris d'aciers alliés:	
7204.2100	-- d'acier inoxydable	0.00
7204.2900	-- autres	0.00
7204.3000	- déchets et débris de fer ou d'acier étamés	0.00
	- autres déchets et débris:	
7204.4100	-- tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets	0.00
7204.4900	-- autres	0.00
7204.5000	- déchets lingotés	0.00
7205	Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier:	
7205.1000	- grenailles	0.00
	- poudres:	
7205.2100	-- d'aciers alliés	0.00

7205.2900	- - autres	0.00
7206	II. Fer et aciers non alliés Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer du n° 7203:	
7206.1000	- lingots	0.00
7206.9000	- autres	0.00
7207	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés: - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone:	
7207.1100	- - de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur	0.00
7207.1200	- - autres, de section transversale rectangulaire	0.00
7207.1900	- - autres	0.00
7207.2000	- contenant en poids 0,25% ou plus de carbone	0.00
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus:	
7208.1000	- enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	0.00
	- autres, enroulés, simplement laminés à chaud, décapés:	
7208.2500	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.00
7208.2600	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.00
7208.2700	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0.00
	- autres, enroulés, simplement laminés à chaud:	
7208.3600	- - d'une épaisseur excédant 10 mm	0.00
7208.3700	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0.00
7208.3800	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.00
7208.3900	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0.00
7208.4000	- non enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	0.00
	- autres, non enroulés, simplement laminés à chaud:	
7208.5100	- - d'une épaisseur excédant 10 mm	0.00
7208.5200	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0.00
7208.5300	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.00
7208.5400	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0.00
7208.9000	- autres	0.00
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus: - enroulés, simplement laminés à froid:	

7209.1500	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	0.00
7209.1600	-- d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	0.00
7209.1700	-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	0.00
7209.1800	-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	0.00
	- non enroulés, simplement laminés à froid:	
7209.2500	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	0.00
7209.2600	-- d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	0.00
7209.2700	-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	0.00
7209.2800	-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	0.00
7209.9000	- autres	0.00
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus:	
	- étamés:	
7210.1100	-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus	0.00
7210.1200	-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	0.00
7210.2000	- plombés, y compris le fer terne	0.00
7210.3000	- zingués électrolytiquement	0.00
	- autrement zingués:	
7210.4100	-- ondulés	0.00
7210.4900	-- autres	0.00
7210.5000	- revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	0.00
	- revêtus d'aluminium:	
7210.6100	-- revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	0.00
7210.6900	-- autres	0.00
7210.7000	- peintes, vernies ou revêtues de matière plastique	0.00
7210.9000	- autres	0.00
7211	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus:	
	- simplement laminés à chaud:	
7211.1300	-- laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief	0.00
7211.1400	-- autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.00
7211.1900	-- autres	0.00
	- simplement laminés à froid:	
7211.2300	-- contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	0.00
7211.2900	-- autres	0.00

7211.9000	- autres	0.00
7212	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus:	
7212.1000	- étamés	0.00
7212.2000	- zingués électrolytiquement	0.00
7212.3000	- autrement zingués	0.00
7212.4000	- peintes, vernies ou revêtues de matière plastique	0.00
7212.5000	- autrement revêtus	0.00
7212.6000	- plaqués	0.00
7213	Fil machine en fer ou en aciers non alliés:	
7213.1000	- comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	0.00
7213.2000	- autres, en aciers de décolletage	0.00
	- autres:	
7213.9100	-- de section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm	0.00
7213.9900	-- autres	0.00
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage:	
7214.1000	- forgées	0.00
7214.2000	- comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	0.00
7214.3000	- autres, en aciers de décolletage	0.00
	- autres:	
7214.9100	-- de section transversale rectangulaire	0.00
7214.9900	-- autres	0.00
7215	Autres barres en fer ou en aciers non alliés:	
7215.1000	- en aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid	0.00
7215.5000	- autres, simplement obtenues ou parachevées à froid	0.00
7215.9000	- autres	0.00
7216	Profils en fer ou en aciers non alliés:	
7216.1000	- profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm	0.00
	- profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm:	
7216.2100	-- profilés en L	0.00
7216.2200	-- profilés en T	0.00
	- profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus:	

7216.3100	-- profilés en U	0.00
7216.3200	-- profilés en I	0.00
7216.3300	-- profilés en H	0.00
7216.4000	- profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus	0.00
7216.5000	- autres profilés, simplement laminés ou filés à chaud	0.00
	- profilés simplement obtenus ou parachevés à froid:	
7216.6100	-- obtenus à partir de produits laminés plats	0.00
7216.6900	-- autres	0.00
	- autres:	
7216.9100	-- obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats	0.00
7216.9900	-- autres	0.00
7217	Fils en fer ou en aciers non alliés:	
7217.1000	- non revêtus, même polis	0.00
7217.2000	- zingués	0.00
7217.3000	- revêtus d'autres métaux communs	0.00
7217.9000	- autres	0.00
	III. Aciers inoxydables	
7218	Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en aciers inoxydables:	
7218.1000	- lingots et autres formes primaires	0.00
	- autres:	
7218.9100	-- de section transversale rectangulaire	0.00
7218.9900	-- autres	0.00
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus:	
	- simplement laminés à chaud, enroulés:	
7219.1100	-- d'une épaisseur excédant 10 mm	0.00
7219.1200	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0.00
7219.1300	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.00
7219.1400	-- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0.00
	- simplement laminés à chaud, non enroulés:	
7219.2100	-- d'une épaisseur excédant 10 mm	0.00
7219.2200	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0.00
7219.2300	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.00
7219.2400	-- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0.00
	- simplement laminés à froid:	

7219.3100	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.00
7219.3200	-- d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.00
7219.3300	-- d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	0.00
7219.3400	-- d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	0.00
7219.3500	-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	0.00
7219.9000	- autres	0.00
7220	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm:	
	- simplement laminés à chaud:	
7220.1100	-- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.00
7220.1200	-- d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	0.00
7220.2000	- simplement laminés à froid	0.00
7220.9000	- autres	0.00
7221.0000	Fil machine en aciers inoxydables	0.00
7222	Barres et profilés en aciers inoxydables:	
	- barres simplement laminées ou filées à chaud:	
7222.1100	-- de section circulaire	0.00
7222.1900	-- autres	0.00
7222.2000	- barres simplement obtenues ou parachevées à froid	0.00
7222.3000	- autres barres	0.00
7222.4000	- profilés	0.00
7223.0000	Fils en aciers inoxydables	0.00
	IV. Autres aciers alliés; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés	
7224	Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en autres aciers alliés:	
7224.1000	- lingots et autres formes primaires	0.00
7224.9000	- autres	0.00
7225	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus:	
	- en aciers au silicium dits «magnétiques»:	
7225.1100	-- à grains orientés	0.00
7225.1900	-- autres	0.00
7225.3000	- autres, simplement laminés à chaud, enroulés	0.00
7225.4000	- autres, simplement laminés à chaud, non enroulés	0.00
7225.5000	- autres, simplement laminés à froid	0.00
	- autres:	
7225.9100	-- zingués électrolytiquement	0.00
7225.9200	-- autrement zingués	0.00

7225.9900	- - autres	0.00
7226	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm:	
	- en aciers au silicium dits «magnétiques»:	
7226.1100	- - à grains orientés	0.00
7226.1900	- - autres	0.00
7226.2000	- en aciers à coupe rapide	0.00
	- autres:	
7226.9100	- - simplement laminés à chaud	0.00
7226.9200	- - simplement laminés à froid	0.00
7226.9900	- - autres	0.00
7227	Fil machine en autres aciers alliés:	
7227.1000	- en aciers à coupe rapide	0.00
7227.2000	- en aciers silico-manganeux	0.00
7227.9000	- autres	0.00
7228	Barres et profilés en autres aciers alliés; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés:	
7228.1000	- barres en aciers à coupe rapide	0.00
7228.2000	- barres en aciers silico-manganeux	0.00
7228.3000	- autres barres, simplement laminées ou filées à chaud	0.00
7228.4000	- autres barres, simplement forgées	0.00
7228.5000	- autres barres, simplement obtenues ou parachevées à froid	0.00
7228.6000	- autres barres	0.00
7228.7000	- profilés	0.00
7228.8000	- barres creuses pour le forage	0.00
7229	Fils en autres aciers alliés:	
7229.2000	- en aciers silico-manganeux	0.00
7229.9000	- autres	0.00
73	Ouvrages en fonte, fer ou acier	
7301	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier:	
7301.1000	- palplanches	0.00
7301.2000	- profilés	0.00
7302	Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier: rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails:	

7302.1000	- rails	0.00
7302.3000	- aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	0.00
7302.4000	- éclisses et selles d'assise	0.00
7302.9000	- autres	0.00
7303.0000	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte	0.00
7304	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier:	
	- tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:	
7304.1100	-- en aciers inoxydables	0.00
7304.1900	-- autres	0.00
	- tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz:	
7304.2200	-- tiges de forage en aciers inoxydables	0.00
7304.2300	-- autres tiges de forage	0.00
7304.2400	-- autres, en aciers inoxydables	0.00
7304.2900	-- autres	0.00
	- autres, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés:	
7304.3100	-- étirés ou laminés à froid	0.00
7304.3900	-- autres	0.00
	- autres, de section circulaire, en aciers inoxydables:	
7304.4100	-- étirés ou laminés à froid	0.00
7304.4900	-- autres	0.00
	- autres, de section circulaire, en autres aciers alliés:	
7304.5100	-- étirés ou laminés à froid	0.00
7304.5900	-- autres	0.00
7304.9000	- autres	0.00
7305	Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier:	
	- tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:	
7305.1100	-- soudés longitudinalement à l'arc immergé	0.00
7305.1200	-- soudés longitudinalement, autres	0.00
7305.1900	-- autres	0.00
7305.2000	- tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	0.00
	- autres, soudés:	
7305.3100	-- soudés longitudinalement	0.00
7305.3900	-- autres	0.00
7305.9000	- autres	0.00

7306	Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier:	
	- tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs:	
7306.1100	-- soudés, en aciers inoxydables	0.00
7306.1900	-- autres	0.00
	- tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz:	
7306.2100	-- soudés, en aciers inoxydables	0.00
7306.2900	-- autres	0.00
7306.3000	- autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés	0.00
7306.4000	- autres, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables	0.00
7306.5000	- autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés	0.00
	- autres, soudés, de section non circulaire:	
7306.6100	-- de section carrée ou rectangulaire	0.00
7306.6900	-- de section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire	0.00
7306.9000	- autres	0.00
7307	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier:	
	- moulés:	
7307.1100	-- en fonte non malléable	0.00
7307.1900	-- autres	0.00
	- autres, en aciers inoxydables:	
7307.2100	-- brides	0.00
7307.2200	-- coudes, courbes et manchons, filetés	0.00
7307.2300	-- accessoires à souder bout à bout	0.00
7307.2900	-- autres	0.00
	- autres:	
7307.9100	-- brides	0.00
7307.9200	-- coudes, courbes et manchons, filetés	0.00
7307.9300	-- accessoires à souder bout à bout	0.00
7307.9900	-- autres	0.00
7308	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction:	
7308.1000	- ponts et éléments de ponts	0.00

7308.2000	- tours et pylônes	0.00
7308.3000	- portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	0.00
7308.4000	- matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étançonnement ou d'étayage	0.00
7308.9000	- autres	0.00
7309.0000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	0.00
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge:	
7310.1000	- d'une contenance de 50 litres ou plus	0.00
	- d'une contenance de moins de 50 litres:	
7310.2100	-- boîtes à fermer par soudage ou sertissage	0.00
7310.2900	-- autres	0.00
7311.0000	Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier	0.00
7312	Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité:	
7312.1000	- torons et câbles	0.00
7312.9000	- autres	0.00
7313.0000	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fil ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	0.00
7314	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier:	
	- toiles métalliques tissées:	
7314.1200	-- toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	0.00
7314.1400	-- autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables	0.00
7314.1900	-- autres	0.00
7314.2000	- grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm ²	0.00
	- autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre:	
7314.3100	-- zingués	0.00
7314.3900	-- autres	0.00

	- autres toiles métalliques, grillages et treillis:	
7314.4100	-- zingués	0.00
7314.4200	-- recouverts de matières plastiques	0.00
7314.4900	-- autres	0.00
7314.5000	- tôles et bandes déployées	0.00
7315	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier:	
	- chaînes à maillons articulés et leurs parties:	
7315.1100	-- chaînes à rouleaux	0.00
7315.1200	-- autres chaînes	0.00
7315.1900	-- parties	0.00
7315.2000	- chaînes antidérapantes	0.00
	- autres chaînes et chaînettes:	
7315.8100	-- chaînes à maillons à étais	0.00
7315.8200	-- autres chaînes, à maillons soudés	0.00
7315.8900	-- autres	0.00
7315.9000	- autres parties	0.00
7316.0000	Ancre, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	0.00
7317.0000	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre	0.00
7318	Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier:	
	- articles filetés:	
7318.1100	-- tire-fond	0.00
7318.1200	-- autres vis à bois	0.00
7318.1300	-- crochets et pitons à pas de vis	0.00
7318.1400	-- vis autotaraudeuses	0.00
7318.1500	-- autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles	0.00
7318.1600	-- écrous	0.00
7318.1900	-- autres	0.00
	- articles non filetés:	
7318.2100	-- rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage	0.00
7318.2200	-- autres rondelles	0.00
7318.2300	-- rivets	0.00
7318.2400	-- goupilles et clavettes	0.00
7318.2900	-- autres	0.00

7319	Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs:	
7319.4000	- épingles de sûreté et autres épingles	0.00
7319.9000	- autres	0.00
7320	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier:	
7320.1000	- ressorts à lames et leurs lames	0.00
7320.2000	- ressorts en hélice	0.00
7320.9000	- autres	0.00
7321	Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier:	
	- appareils de cuisson et chauffe-plats:	
7321.1100	-- à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	0.00
7321.1200	-- à combustibles liquides	0.00
7321.1900	-- autres, y compris les appareils à combustibles solides	0.00
	- autres appareils:	
7321.8100	-- à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	0.00
7321.8200	-- à combustibles liquides	0.00
7321.8900	-- autres, y compris les appareils à combustibles solides	0.00
7321.9000	- parties	0.00
7322	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier:	
	- radiateurs et leurs parties:	
7322.1100	-- en fonte	0.00
7322.1900	-- autres	0.00
7322.9000	- autres	0.00
7323	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier:	
7323.1000	- paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	0.00
	- autres:	
7323.9100	-- en fonte, non émaillés	0.00

7323.9200	-- en fonte, émaillés	0.00
7323.9300	-- en acier inoxydable	0.00
7323.9400	-- en fer ou en acier, émaillés	0.00
7323.9900	-- autres	0.00
7324	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier:	
7324.1000	- évier et lavabos en aciers inoxydables	0.00
	- baignoires:	
7324.2100	-- en fonte, même émaillées	0.00
7324.2900	-- autres	0.00
7324.9000	- autres, y compris les parties	0.00
7325	Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier:	
7325.1000	- en fonte non malléable	0.00
	- autres:	
7325.9100	-- boulets et articles similaires pour broyeurs	0.00
7325.9900	-- autres	0.00
7326	Autres ouvrages en fer ou en acier:	
	- forgés ou estampés mais non autrement travaillés:	
7326.1100	-- boulets et articles similaires pour broyeurs	0.00
7326.1900	-- autres	0.00
7326.2000	- ouvrages en fils de fer ou d'acier	0.00
7326.9000	- autres	0.00
74	Cuivre et ouvrages en cuivre	
7401.0000	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre)	0.00
7402.0000	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	0.00
7403	Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute:	
	- cuivre affiné:	
7403.1100	-- cathodes et sections de cathodes	0.00
7403.1200	-- barres à fil (wire-bars)	0.00
7403.1300	-- billettes	0.00
7403.1900	-- autres	0.00
	- alliages de cuivre:	
7403.2100	-- à base de cuivre-zinc (laiton)	0.00
7403.2200	-- à base de cuivre-étain (bronze)	0.00
7403.2900	-- autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 7405)	0.00
7404.0000	Déchets et débris de cuivre	0.00
7405.0000	Alliages mères de cuivre	0.00
7406	Poudres et paillettes de cuivre:	

7406.1000	- poudres à structure non lamellaire	0.00
7406.2000	- poudres à structure lamellaire; paillettes	0.00
7407	Barres et profilés en cuivre:	
7407.1000	- en cuivre affiné	0.00
	- en alliages de cuivre:	
7407.2100	-- à base de cuivre-zinc (laiton)	0.00
7407.2900	-- autres	0.00
7408	Fils de cuivre:	
	- en cuivre affiné:	
7408.1100	-- dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm	0.00
7408.1900	-- autres	0.00
	- en alliages de cuivre:	
7408.2100	-- à base de cuivre-zinc (laiton)	0.00
7408.2200	-- à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (mailechort)	0.00
7408.2900	-- autres	0.00
7409	Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm:	
	- en cuivre affiné:	
7409.1100	-- enroulées	0.00
7409.1900	-- autres	0.00
	- en alliages à base de cuivre-zinc (laiton):	
7409.2100	-- enroulées	0.00
7409.2900	-- autres	0.00
	- en alliages à base de cuivre-étain (bronze):	
7409.3100	-- enroulées	0.00
7409.3900	-- autres	0.00
7409.4000	- en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (mailechort)	0.00
7409.9000	- en autres alliages de cuivre	0.00
7410	Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris):	
	- sans support:	
7410.1100	-- en cuivre affiné	0.00
7410.1200	-- en alliages de cuivre	0.00
	- sur support:	
7410.2100	-- en cuivre affiné	0.00

7410.2200	- - en alliages de cuivre	0.00
7411	Tubes et tuyaux en cuivre:	
7411.1000	- en cuivre affiné	0.00
	- en alliages de cuivre:	
7411.2100	- - à base de cuivre-zinc (laiton)	0.00
7411.2200	- - à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	0.00
7411.2900	- - autres	0.00
7412	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre:	
7412.1000	- en cuivre affiné	0.00
7412.2000	- d'alliages de cuivre	0.00
7413.0000	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité	0.00
7415	Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre:	
7415.1000	- pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires	0.00
	- autres articles, non filetés:	
7415.2100	- - rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)	0.00
7415.2900	- - autres	0.00
	- autres articles, filetés:	
7415.3300	- - vis; boulons et écrous	0.00
7415.3900	- - autres	0.00
7418	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre:	
7418.1000	- articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	0.00
7418.2000	- articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	0.00
7419	Autres ouvrages en cuivre:	
7419.2000	- coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés	0.00
7419.8000	- autres	0.00
75	Nickel et ouvrages en nickel	
7501	Mattes de nickel, «sinters» d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel:	

7501.1000	- mattes de nickel	0.00
7501.2000	- «sinters» d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	0.00
7502	Nickel sous forme brute:	
7502.1000	- nickel non allié	0.00
7502.2000	- alliages de nickel	0.00
7503.0000	Déchets et débris de nickel	0.00
7504.0000	Poudres et paillettes de nickel	0.00
7505	Barres, profilés et fils, en nickel:	
	- barres et profilés:	
7505.1100	- - en nickel non allié	0.00
7505.1200	- - en alliages de nickel	0.00
	- fils:	
7505.2100	- - en nickel non allié	0.00
7505.2200	- - en alliages de nickel	0.00
7506	Tôles, bandes et feuilles, en nickel:	
7506.1000	- en nickel non allié	0.00
7506.2000	- en alliages de nickel	0.00
7507	 Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel:	
	- tubes et tuyaux:	
7507.1100	- - en nickel non allié	0.00
7507.1200	- - en alliages de nickel	0.00
7507.2000	- accessoires de tuyauterie	0.00
7508	Autres ouvrages en nickel:	
7508.1000	- toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	0.00
7508.9000	- autres	0.00
76	Aluminium et ouvrages en aluminium	
7601	Aluminium sous forme brute:	
7601.1000	- aluminium non allié	0.00
7601.2000	- alliages d'aluminium	0.00
7602.0000	Déchets et débris d'aluminium	0.00
7603	Poudres et paillettes d'aluminium:	
7603.1000	- poudres à structure non lamellaire	0.00
7603.2000	- poudres à structure lamellaire; paillettes	0.00
7604	Barres et profilés en aluminium:	
7604.1000	- en aluminium non allié	0.00
	- en alliages d'aluminium:	
7604.2100	- - profilés creux	0.00

7604.2900	- - autres	0.00
7605	Fils en aluminium:	
	- en aluminium non allié:	
7605.1100	- - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	0.00
7605.1900	- - autres	0.00
	- en alliages d'aluminium:	
7605.2100	- - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	0.00
7605.2900	- - autres	0.00
7606	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm:	
	- de forme carrée ou rectangulaire:	
7606.1100	- - en aluminium non allié	0.00
7606.1200	- - en alliages d'aluminium	0.00
	- autres:	
7606.9100	- - en aluminium non allié	0.00
7606.9200	- - en alliages d'aluminium	0.00
7607	Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris):	
	- sans support:	
7607.1100	- - simplement laminées	0.00
7607.1900	- - autres	0.00
7607.2000	- sur support	0.00
7608	Tubes et tuyaux en aluminium:	
7608.1000	- en aluminium non allié	0.00
7608.2000	- en alliages d'aluminium	0.00
7609.0000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium	0.00
7610	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction:	
7610.1000	- portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	0.00
7610.9000	- autres	0.00

7611.0000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	0.00
7612	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge:	
7612.1000	- Étuis tubulaires souples	0.00
7612.9000	- autres	0.00
7613.0000	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	0.00
7614	Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité:	
7614.1000	- avec âme en acier	0.00
7614.9000	- autres	0.00
7615	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium:	
7615.1000	- articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	0.00
7615.2000	- articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	0.00
7616	Autres ouvrages en aluminium:	
7616.1000	- pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires	0.00
	- autres:	
7616.9100	- - toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	0.00
7616.9900	- - autres	0.00
78	Plomb et ouvrages en plomb	
7801	Plomb sous forme brute:	
7801.1000	- plomb affiné	0.00
	- autres:	
7801.9100	- - contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids	0.00
7801.9900	- - autres	0.00
7802.0000	Déchets et débris de plomb	0.00
7804	Tôles, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb:	

	- tôles, feuilles et bandes:	
7804.1100	- - feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	0.00
7804.1900	- - autres	0.00
7804.2000	- poudres et paillettes	0.00
7806.0000	Autres ouvrages en plomb	0.00
79	Zinc et ouvrages en zinc	
7901	Zinc sous forme brute:	
	- zinc non allié:	
7901.1100	- - contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc	0.00
7901.1200	- - contenant en poids moins de 99,99 % de zinc	0.00
7901.2000	- alliages de zinc	0.00
7902.0000	Déchets et débris de zinc	0.00
7903	Poussières, poudres et paillettes, de zinc:	
7903.1000	- poussières de zinc	0.00
7903.9000	- autres	0.00
7904.0000	Barres, profilés et fils, en zinc	0.00
7905.0000	Tôles, feuilles et bandes, en zinc	0.00
7907.0000	Autres ouvrages en zinc	0.00
80	Étain et ouvrages en étain	
8001	Étain sous forme brute:	
8001.1000	- étain non allié	0.00
8001.2000	- alliages d'étain	0.00
8002.0000	Déchets et débris d'étain	0.00
8003.0000	Barres, profilés et fils, en étain	0.00
8007.0000	Autres ouvrages en étain	0.00
81	Autres métaux communs; cermets; ouvrages en ces matières	
8101	Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, y compris les déchets et débris:	
8101.1000	- poudres	0.00
	- autres:	
8101.9400	- - tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	0.00
8101.9600	- - fils	0.00
8101.9700	- - déchets et débris	0.00
8101.9900	- - autres	0.00
8102	Molybdène et ouvrages en molybdène, y compris les déchets et débris:	
8102.1000	- poudres	0.00
	- autres:	

8102.9400	- - molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	0.00
8102.9500	- - barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	0.00
8102.9600	- - fils	0.00
8102.9700	- - déchets et débris	0.00
8102.9900	- - autres	0.00
8103	Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris:	
8103.2000	- tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres	0.00
8103.3000	- déchets et débris	0.00
	- autres:	
8103.9100	- - creusets	0.00
8103.9900	- - autres	0.00
8104	Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et débris:	
	- magnésium sous forme brute:	
8104.1100	- - contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium	0.00
8104.1900	- - autres	0.00
8104.2000	- déchets et débris	0.00
8104.3000	- copeaux, tournures et granules calibrés; poudres	0.00
8104.9000	- autres	0.00
8105	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt, y compris les déchets et débris:	
8105.2000	- mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres	0.00
8105.3000	- déchets et débris	0.00
8105.9000	- autres	0.00
8106	Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris:	
8106.1000	- contenant plus de 99,99 % en poids de bismuth	0.00
8106.9000	- autres	0.00
8108	Titane et ouvrages en titane, y compris les déchets et débris:	
8108.2000	- titane sous forme brute; poudres	0.00
8108.3000	- déchets et débris	0.00
8108.9000	- autres	0.00
8109	Zirconium et ouvrages en zirconium, y compris les déchets et débris:	
	- zirconium sous forme brute; poudres:	

8109.2100	-- contenant moins d'une partie de hafnium pour 500 parties en poids de zirconium	0.00
8109.2900	-- autres	0.00
	- déchets et débris:	
8109.3100	-- contenant moins d'une partie de hafnium pour 500 parties en poids de zirconium	0.00
8109.3900	-- autres	0.00
	- autres:	
8109.9100	-- contenant moins d'une partie de hafnium pour 500 parties en poids de zirconium	0.00
8109.9900	-- autres	0.00
8110	Antimoine et ouvrages en antimoine, y compris les déchets et débris:	
8110.1000	- antimoine sous forme brute; poudres	0.00
8110.2000	- déchets et débris	0.00
8110.9000	- autres	0.00
8111.0000	Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris	0.00
8112	Béryllium, chrome, hafnium (celtium), rhénium, thallium, cadmium, germanium, vanadium, gallium, indium et niobium (columbium), ainsi que les ouvrages en ces métaux, y compris les déchets et débris:	
	- béryllium:	
8112.1200	-- sous forme brute; poudres	0.00
8112.1300	-- déchets et débris	0.00
8112.1900	-- autres	0.00
	- chrome:	
8112.2100	-- sous forme brute; poudres	0.00
8112.2200	-- déchets et débris	0.00
8112.2900	-- autres	0.00
	- hafnium (celtium):	
8112.3100	-- sous forme brute; déchets et débris; poudres	0.00
8112.3900	-- autres	0.00
	- rhénium:	
8112.4100	-- sous forme brute; déchets et débris; poudres	0.00
8112.4900	-- autres	0.00
	- thallium:	
8112.5100	-- sous forme brute; poudres	0.00
8112.5200	-- déchets et débris	0.00
8112.5900	-- autres	0.00
	- cadmium:	

8112.6100	-- déchets et débris	0.00
8112.6900	-- autres	0.00
	- autres:	
8112.9200	-- sous forme brute; déchets et débris; poudres	0.00
8112.9900	-- autres	0.00
8113.0000	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris	0.00
82	Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs	
8201	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main:	
8201.1000	- bêches et pelles	0.00
8201.3000	- pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs	0.00
8201.4000	- haches, serpes et outils similaires à taillants	0.00
8201.5000	- sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main	0.00
8201.6000	- cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains	0.00
8201.9000	- autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main	0.00
8202	Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage):	
8202.1000	- scies à main	0.00
8202.2000	- lames de scies à ruban	0.00
	- lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies):	
8202.3100	-- avec partie travaillante en acier	0.00
8202.3900	-- autres, y compris les parties	0.00
8202.4000	- chaînes de scies, dites coupantes	0.00
	- autres lames de scies:	
8202.9100	-- lames de scies droites, pour le travail des métaux	0.00
8202.9900	-- autres	0.00
8203	Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main:	
8203.1000	- limes, râpes et outils similaires	0.00
8203.2000	- pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	0.00
8203.3000	- cisailles à métaux et outils similaires	0.00
8203.4000	- coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	0.00

8204	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches:	
	- clés de serrage à main:	
8204.1100	-- à ouverture fixe	0.00
8204.1200	-- à ouverture variable	0.00
8204.2000	- douilles de serrage interchangeables, même avec manches	0.00
8205	Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils ou de machines à découper par jet d'eau; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale:	
8205.1000	- outils de perçage, de filetage ou de taraudage	0.00
8205.2000	- marteaux et masses	0.00
8205.3000	- rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	0.00
8205.4000	- tournevis	0.00
	- autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers):	
8205.5100	-- d'économie domestique	0.00
8205.5900	-- autres	0.00
8205.6000	- lampes à souder et similaires	0.00
8205.7000	- étaux, serre-joints et similaires	0.00
8205.9000	- autres, y compris les assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions de la présente position	0.00
8206.0000	Outils d'au moins deux des n°s 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	0.00
8207	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage:	
	- outils de forage ou de sondage:	
8207.1300	-- avec partie travaillante en cermets	0.00
8207.1900	-- autres, y compris les parties	0.00
8207.2000	- filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux	0.00
8207.3000	- outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner	0.00
8207.4000	- outils à tarauder ou à fileter	0.00
8207.5000	- outils à percer	0.00
8207.6000	- outils à aléser ou à brocher	0.00
8207.7000	- outils à fraiser	0.00

8207.8000	- outils à tourner	0.00
8207.9000	- autres outils interchangeables	0.00
8208	Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques:	
8208.1000	- pour le travail des métaux	0.00
8208.2000	- pour le travail du bois	0.00
8208.3000	- pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire	0.00
8208.4000	- pour machines agricoles, horticoles ou forestières	0.00
8208.9000	- autres	0.00
8209.0000	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets	0.00
8210.0000	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons	0.00
8211	Couteaux (autres que ceux du n° 8208) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames:	
8211.1000	- assortiments	0.00
	- autres:	
8211.9100	-- couteaux de table à lame fixe	0.00
8211.9200	-- autres couteaux à lame fixe	0.00
8211.9300	-- couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes	0.00
8211.9400	-- lames	0.00
8211.9500	-- manches en métaux communs	0.00
8212	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes):	
8212.1000	- rasoirs	0.00
8212.2000	- lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes	0.00
8212.9000	- autres parties	0.00
8213.0000	Ciseaux à doubles branches et leurs lames	0.00
8214	Autres articles de coutellerie (tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles):	
8214.1000	- coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	0.00
8214.2000	- outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	0.00
8214.9000	- autres	0.00
8215	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires:	

8215.1000	- assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné	0.00
8215.2000	- autres assortiments	0.00
	- autres:	
8215.9100	-- argentés, dorés ou platinés	0.00
8215.9900	-- autres	0.00
83	Ouvrages divers en métaux communs	
8301	Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs:	
8301.1000	- cadenas	0.00
8301.2000	- serrures des types utilisés pour véhicules automobiles	0.00
8301.3000	- serrures des types utilisés pour meubles	0.00
8301.4000	- autres serrures; verrous	0.00
8301.5000	- fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure	0.00
8301.6000	- parties	0.00
8301.7000	- clefs présentées isolément	0.00
8302	Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs; roulettes avec monture en métaux communs; ferme-portes automatiques en métaux communs:	
8302.1000	- charnières de tous genres (y compris les paumelles et pentures)	0.00
8302.2000	- roulettes	0.00
8302.3000	- autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles	0.00
	- autres garnitures, ferrures et articles similaires:	
8302.4100	-- pour bâtiments	0.00
8302.4200	-- autres, pour meubles	0.00
8302.4900	-- autres	0.00
8302.5000	- patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires	0.00
8302.6000	- ferme-portes automatiques	0.00
8303.0000	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs	0.00
8304.0000	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du numéro 9403	0.00

8305	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapisseries, emballeurs, par exemple), en métaux communs:	
8305.1000	- mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs	0.00
8305.2000	- agrafes présentées en barrettes	0.00
8305.9000	- autres, y compris les parties	0.00
8306	Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs en métaux communs:	
8306.1000	- cloches, sonnettes, gongs et articles similaires	0.00
	- statuettes et autres objets d'ornement:	
8306.2100	- - argentés, dorés ou platinés	0.00
8306.2900	- - autres	0.00
8306.3000	- cadres pour photographies, gravures ou similaires; miroirs	0.00
8307	Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires:	
8307.1000	- en fer ou en acier	0.00
8307.9000	- en autres métaux communs	0.00
8308	Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, oeillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements ou accessoires du vêtement, chaussures, bijouterie, bracelets-montres, livres, bâches, maroquinerie, sellerie, articles de voyage ou pour toutes confections; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs:	
8308.1000	- agrafes, crochets et oeillets	0.00
8308.2000	- rivets tubulaires ou à tige fendue	0.00
8308.9000	- autres, y compris les parties	0.00
8309	Bouchons (y compris les bouchons-couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs:	
8309.1000	- bouchons-couronnes	0.00
8309.9000	- autres	0.00
8310.0000	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du numéro 9405	0.00
8311	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage,	

	soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérées, pour la métallisation par projection:	
8311.1000	- électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	0.00
8311.2000	- fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	0.00
8311.3000	- baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	0.00
8311.9000	- autres	0.00
XVI	MACHINES ET APPAREILS, MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS	
84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	
8401	Réacteurs nucléaires; éléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires; machines et appareils pour la séparation isotopique:	
8401.1000	- réacteurs nucléaires	0.00
8401.2000	- machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties	0.00
8401.3000	- éléments combustibles (cartouches) non irradiés	0.00
8401.4000	- parties de réacteurs nucléaires	0.00
8402	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites «à eau surchauffée»:	
	- chaudières à vapeur:	
8402.1100	- - chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 tonnes	0.00
8402.1200	- - chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 tonnes	0.00
8402.1900	- - autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes	0.00
8402.2000	- chaudières dites «à eau surchauffée»	0.00
8402.9000	- parties	0.00
8403	Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 8402:	
8403.1000	- chaudières	0.00
8403.9000	- parties	0.00
8404	Appareils auxiliaires pour chaudières des numéros 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage	

	ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur:	
8404.1000	- appareils auxiliaires pour chaudières des n°s 8402 ou 8403	0.00
8404.2000	- condenseurs pour machines à vapeur	0.00
8404.9000	- parties	0.00
8405	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs:	
8405.1000	- générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs	0.00
8405.9000	- parties	0.00
8406	Turbines à vapeur:	
8406.1000	- turbines pour la propulsion de bateaux	0.00
	- autres turbines:	
8406.8100	- - d'une puissance excédant 40 MW	0.00
8406.8200	- - d'une puissance n'excédant pas 40 MW	0.00
8406.9000	- parties	0.00
8407	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion):	
8407.1000	- moteurs pour l'aviation	0.00
	- moteurs pour la propulsion de bateaux:	
8407.2100	- - du type hors-bord	0.00
8407.2900	- - autres	0.00
	- moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules du Chapitre 87:	
8407.3100	- - d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	0.00
8407.3200	- - d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	0.00
8407.3300	- - d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 1000 cm ³	0.00
8407.3400	- - d'une cylindrée excédant 1000 cm ³	0.00
8407.9000	- autres moteurs	0.00
8408	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel):	
8408.1000	- moteurs pour la propulsion de bateaux	0.00
8408.2000	- moteurs des types utilisés pour la propulsion de véhicules du Chapitre 87	0.00
8408.9000	- autres moteurs	0.00
8409	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°s 8407 ou 8408:	

8409.1000	- de moteurs pour l'aviation	0.00
	- autres:	
8409.9100	- - reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles	0.00
8409.9900	- - autres	0.00
8410	Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs:	
	- turbines et roues hydrauliques:	
8410.1100	- - d'une puissance n'excédant pas 1000 kW	0.00
8410.1200	- - d'une puissance excédant 1000 kW mais n'excédant pas 10000 kW	0.00
8410.1300	- - d'une puissance excédant 10000 kW	0.00
8410.9000	- parties, y compris les régulateurs	0.00
8411	Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz:	
	- turboréacteurs:	
8411.1100	- - d'une poussée n'excédant pas 25 kN	0.00
8411.1200	- - d'une poussée excédant 25 kN	0.00
	- turbopropulseurs:	
8411.2100	- - d'une puissance n'excédant pas 1100 kW	0.00
8411.2200	- - d'une puissance excédant 1100 kW	0.00
	- autres turbines à gaz:	
8411.8100	- - d'une puissance n'excédant pas 5000 kW	0.00
8411.8200	- - d'une puissance excédant 5000 kW	0.00
	- parties:	
8411.9100	- - de turboréacteurs ou de turbopropulseurs	0.00
8411.9900	- - autres	0.00
8412	Autres moteurs et machines motrices:	
8412.1000	- propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	0.00
	- moteurs hydrauliques:	
8412.2100	- - à mouvement rectiligne (cylindres)	0.00
8412.2900	- - autres	0.00
	- moteurs pneumatiques:	
8412.3100	- - à mouvement rectiligne (cylindres)	0.00
8412.3900	- - autres	0.00
8412.8000	- autres	0.00
8412.9000	- parties	0.00
8413	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides:	
	- pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif:	

8413.1100	- - pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	0.00
8413.1900	- - autres	0.00
8413.2000	- pompes actionnées à la main, autres que celles des nos 8413.11 ou 8413.19	0.00
8413.3000	- pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	0.00
8413.4000	- pompes à béton	0.00
8413.5000	- autres pompes volumétriques alternatives	0.00
8413.6000	- autres pompes volumétriques rotatives	0.00
8413.7000	- autres pompes centrifuges	0.00
	- autres pompes; élévateurs à liquides:	
8413.8100	- - pompes	0.00
8413.8200	- - élévateurs à liquides	0.00
	- parties:	
8413.9100	- - de pompes	0.00
8413.9200	- - d'élévateurs à liquides	0.00
8414	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes; enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz, même filtrantes:	
8414.1000	- pompes à vide	0.00
8414.2000	- pompes à air, à main ou à pied	0.00
8414.3000	- compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques	0.00
8414.4000	- compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables	0.00
	- ventilateurs:	
8414.5100	- - ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W	0.00
8414.5900	- - autres	0.00
8414.6000	- hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm	0.00
8414.7000	- enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz	0.00
8414.8000	- autres	0.00
8414.9000	- parties	0.00
8415	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément:	

8415.1000	- des types conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol, formant un seul corps ou du type «split-system» (systèmes à éléments séparés)	0.00
8415.2000	- du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles	0.00
	- autres:	
8415.8100	- - avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique (pompes à chaleur réversibles)	0.00
8415.8200	- - autres, avec dispositif de réfrigération	0.00
8415.8300	- - sans dispositif de réfrigération	0.00
8415.9000	- parties	0.00
8416	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires:	
8416.1000	- brûleurs à combustibles liquides	0.00
8416.2000	- autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes	0.00
8416.3000	- foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	0.00
8416.9000	- parties	0.00
8417	Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques:	
8417.1000	- fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux	0.00
8417.2000	- fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	0.00
8417.8000	- autres	0.00
8417.9000	- parties	0.00
8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du numéro 8415:	
8418.1000	- combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes ou de tiroirs extérieurs séparés, ou d'une combinaison de ces éléments	0.00
	- réfrigérateurs du type ménager:	
8418.2100	- - à compression	0.00
8418.2900	- - autres	0.00
8418.3000	- meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 l	0.00
8418.4000	- meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l	0.00

8418.5000	- autres meubles (coffres, armoires, vitrines, comptoirs et similaires) pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid	0.00
	- autres matériel, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur:	
8418.6100	- - pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415	0.00
8418.6900	- - autres	0.00
	- parties:	
8418.9100	- - meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	0.00
8418.9900	- - autres	0.00
8419	Appareils, dispositifs ou équipements de laboratoire, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n° 8514), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation:	
	- chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation:	
8419.1100	- - à chauffage instantané, à gaz	0.00
8419.1200	- - chauffe-eau solaires	0.00
8419.1900	- - autres	0.00
8419.2000	- stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	0.00
	- séchoirs:	
8419.3300	- - appareils de lyophilisation, appareils de cryodessiccation et séchoirs à pulvérisation	0.00
8419.3400	- - autres, pour produits agricoles	0.00
8419.3500	- - autres, pour le bois, la pâte à papier, le papier ou le carton	0.00
8419.3900	- - autres	0.00
8419.4000	- appareils de distillation ou de rectification	0.00
8419.5000	- échangeurs de chaleur	0.00
8419.6000	- appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	0.00
	- autres appareils et dispositifs:	
8419.8100	- - pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments	0.00
8419.8900	- - autres	0.00
8419.9000	- parties	0.00

8420	Calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre, et cylindres pour ces machines:	
8420.1000	- calandres et laminoirs	0.00
	- parties:	
8420.9100	-- cylindres	0.00
8420.9900	-- autres	0.00
8421	Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz:	
	- centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges:	
8421.1100	-- écrémeuses	0.00
8421.1200	--essoreuses à linge	0.00
8421.1900	-- autres	0.00
	- appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides:	
8421.2100	-- pour la filtration ou l'épuration des eaux	0.00
8421.2200	-- pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau	0.00
8421.2300	-- pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	0.00
8421.2900	-- autres	0.00
	- appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz:	
8421.3100	-- filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	0.00
8421.3200	-- convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression	0.00
8421.3900	-- autres	0.00
	- parties:	
8421.9100	-- de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges	0.00
8421.9900	-- autres	0.00
8422	Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable); machines et appareils à gazéifier les boissons:	
	- machines à laver la vaisselle:	
8422.1100	-- de type ménager	0.00
8422.1900	-- autres	0.00
8422.2000	- machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients	0.00

8422.3000	- machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; machines et appareils à gazéifier les boissons	0.00
8422.4000	- autres machines et appareils à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable)	0.00
8422.9000	- parties	0.00
8423	Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances:	
8423.1000	- pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage	0.00
8423.2000	- bascules à pesage continu sur transporteurs	0.00
8423.3000	- bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses	0.00
	- autres appareils et instruments de pesage:	
8423.8100	-- d'une portée n'excédant pas 30 kg	0.00
8423.8200	-- d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5000 kg	0.00
8423.8900	-- autres	0.00
8423.9000	- poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage	0.00
8424	Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aérographes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires:	
8424.1000	- extincteurs, même chargés	0.00
8424.2000	- pistolets aérographes et appareils similaires	0.00
8424.3000	- machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires	0.00
	- pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture:	
8424.4100	-- pulvérisateurs portables	0.00
8424.4900	-- autres	0.00
	- autres appareils:	
8424.8200	-- pour l'agriculture ou l'horticulture	0.00
8424.8900	-- autres	0.00
8424.9000	- parties	0.00
8425	Palans; treuils et cabestans; crics et vérins:	
	- palans:	
8425.1100	-- à moteur électrique	0.00
8425.1900	-- autres	0.00

	- treuils; cabestans:	
8425.3100	-- à moteur électrique	0.00
8425.3900	-- autres	0.00
	- crics et vérins:	
8425.4100	-- élévateurs fixes de voitures pour garages	0.00
8425.4200	-- autres crics et vérins, hydrauliques	0.00
8425.4900	-- autres	0.00
8426	Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues:	
	- ponts roulants, poutres roulantes, portiques, ponts-grues et chariots-cavaliers:	
8426.1100	-- ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	0.00
8426.1200	-- portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	0.00
8426.1900	-- autres	0.00
8426.2000	- grues à tour	0.00
8426.3000	- grues sur portiques	0.00
	- autres machines et appareils, autpropulsés:	
8426.4100	-- sur pneumatiques	0.00
8426.4900	-- autres	0.00
	- autres machines et appareils:	
8426.9100	-- conçus pour être montés sur un véhicule routier	0.00
8426.9900	-- autres	0.00
8427	Chariots-gerbeurs; autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage:	
8427.1000	- chariots autpropulsés à moteur électrique	0.00
8427.2000	- autres chariots autpropulsés	0.00
8427.9000	- autres chariots	0.00
8428	Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple):	
8428.1000	- ascenseurs et monte-charge	0.00
8428.2000	- appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques	0.00
	- autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises:	
8428.3100	-- spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	0.00
8428.3200	-- autres, à benne	0.00
8428.3300	-- autres, à bande ou à courroie	0.00
8428.3900	-- autres	0.00
8428.4000	- escaliers mécaniques et trottoirs roulants	0.00

8428.6000	- téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires	0.00
8428.7000	- robots industriels	0.00
8428.9000	- autres machines et appareils	0.00
8429	Bouteurs (bulldozers), boteurs bials (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés:	
	- boteurs (bulldozers) et boteurs bials (angledozers):	
8429.1100	- - à chenilles	0.00
8429.1900	- - autres	0.00
8429.2000	- niveleuses	0.00
8429.3000	- décapeuses	0.00
8429.4000	- compacteuses et rouleaux compresseurs	0.00
	- pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses:	
8429.5100	- - chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal	0.00
8429.5200	- - engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°	0.00
8429.5900	- - autres	0.00
8430	Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux; chasse-neige:	
8430.1000	- sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	0.00
8430.2000	- chasse-neige	0.00
	- haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries:	
8430.3100	- - autopropulsés	0.00
8430.3900	- - autres	0.00
	- autres machines de sondage ou de forage:	
8430.4100	- - autopropulsés	0.00
8430.4900	- - autres	0.00
8430.5000	- autres machines et appareils, autopropulsés	0.00
	- autres machines et appareils, non autopropulsés:	
8430.6100	- - machines et appareils à tasser ou à compacter	0.00
8430.6900	- - autres	0.00
8431	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n°s 8425 à 8430:	
8431.1000	- de machines ou appareils du numéro 8425	0.00
8431.2000	- de machines ou appareils du numéro 8427	0.00

	- de machines ou appareils du numéro 8428:	
8431.3100	-- d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques	0.00
8431.3900	-- autres	0.00
	- de machines ou appareils des n°s 8426, 8429 ou 8430:	
8431.4100	-- godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces	0.00
8431.4200	-- lames de boteurs (bulldozers) ou de boteurs biaux (angle-dozers)	0.00
8431.4300	-- parties de machines de sondage ou de forage des numéros 8430.41 ou 8430.49	0.00
8431.4900	-- autres	0.00
8432	Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport:	
8432.1000	- charrues	0.00
	- hersees, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sar-cleuses et bineuses:	
8432.2100	-- hersees à disques (pulvérisateurs)	0.00
8432.2900	-- autres	0.00
	- semoirs, plantoirs et repiqueurs:	
8432.3100	-- semoirs, plantoirs et repiqueurs, sans labour	0.00
8432.3900	-- autres	0.00
	- épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais:	
8432.4100	-- épandeurs de fumier	0.00
8432.4200	-- distributeurs d'engrais	0.00
8432.8000	- autres machines, appareils et engins	0.00
8432.9000	- parties	0.00
8433	Machines, appareils et engins pour la récolte ou le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 8437:	
	- tondeuses à gazon:	
8433.1100	-- à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	0.00
8433.1900	-- autres	0.00
8433.2000	- faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur	0.00
8433.3000	- autres machines et appareils de fenaison	0.00
8433.4000	- presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramas-seuses	0.00
	- autres machines et appareils pour la récolte; machines et ap-pareils pour le battage:	
8433.5100	-- moissonneuses-batteuses	0.00

8433.5200	-- autres machines et appareils pour le battage	0.00
8433.5300	-- machines pour la récolte des racines ou tubercules	0.00
8433.5900	-- autres	0.00
8433.6000	- machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles	0.00
8433.9000	- parties	0.00
8434	Machines à traire et machines et appareils de laiterie:	
8434.1000	- machines à traire	0.00
8434.2000	- machines et appareils de laiterie	0.00
8434.9000	- parties	0.00
8435	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires:	
8435.1000	- machines et appareils	0.00
8435.9000	- parties	0.00
8436	Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture:	
8436.1000	- machines et appareils pour la préparation des aliments ou provenances pour animaux	0.00
	- machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses:	
8436.2100	-- couveuses et éleveuses	0.00
8436.2900	-- autres	0.00
8436.8000	- autres machines et appareils	0.00
	- parties:	
8436.9100	-- de machines ou appareils d'aviculture	0.00
8436.9900	-- autres	0.00
8437	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, autres que les machines et appareils du type fermier:	
8437.1000	- machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs	0.00
8437.8000	- autres machines et appareils	0.00
8437.9000	- parties	0.00
8438	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales ou d'origine microbienne fixes ou animales:	

8438.1000	- machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie ou pour la fabrication des pâtes alimentaires	0.00
8438.2000	- machines et appareils pour la confiserie ou pour la fabrication du cacao ou du chocolat	0.00
8438.3000	- machines et appareils pour la sucrerie	0.00
8438.4000	- machines et appareils pour la brasserie	0.00
8438.5000	- machines et appareils pour le travail des viandes	0.00
8438.6000	- machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes	0.00
8438.8000	- autres machines et appareils	0.00
8438.9000	- parties	0.00
8439	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton:	
8439.1000	- machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	0.00
8439.2000	- machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	0.00
8439.3000	- machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	0.00
	- parties:	
8439.9100	- - de machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	0.00
8439.9900	- - autres	0.00
8440	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets:	
8440.1000	- machines et appareils	0.00
8440.9000	- parties	0.00
8441	Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y compris les coupeuses de tous types:	
8441.1000	- coupeuses	0.00
8441.2000	- machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes	0.00
8441.3000	- machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage	0.00
8441.4000	- machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton	0.00
8441.8000	- autres machines et appareils	0.00
8441.9000	- parties	0.00
8442	Machines, appareils et matériels (autres que les machines des n°s 8456 à 8465) pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants; clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants:	

	nants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple):	
8442.3000	- machines, appareils et matériels	0.00
8442.4000	- parties de ces machines, appareils ou matériels	0.00
8442.5000	- clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple)	0.00
8443	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442; autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles; parties et accessoires:	
	- machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442:	
8443.1100	-- machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines	0.00
8443.1200	-- machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles dont un côté n'excède pas 22 cm et l'autre n'excède pas 36 cm, à l'état non plié	0.00
8443.1300	-- autres machines et appareils à imprimer offset	0.00
8443.1400	-- machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	0.00
8443.1500	-- machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	0.00
8443.1600	-- machines et appareils à imprimer, flexographiques	0.00
8443.1700	-- machines et appareils à imprimer, héliographiques	0.00
8443.1900	-- autres	0.00
	- autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles:	
8443.3100	-- machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	0.00
8443.3200	-- autres, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	0.00
8443.3900	-- autres	0.00
	- parties et accessoires:	
8443.9100	-- parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442	0.00
8443.9900	-- autres	0.00

8444.0000	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles	0.00
8445	Machines pour la préparation des matières textiles; machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles et autres machines et appareils pour la fabrication des fils textiles; machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles et machines pour la préparation des fils textiles en vue de leur utilisation sur les machines des n°s 8446 ou 8447:	
	- machines pour la préparation des matières textiles:	
8445.1100	-- cardes	0.00
8445.1200	-- peigneuses	0.00
8445.1300	-- bancs à broches	0.00
8445.1900	-- autres	0.00
8445.2000	- machines pour la filature des matières textiles	0.00
8445.3000	- machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles	0.00
8445.4000	- machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles	0.00
8445.9000	- autres	0.00
8446	Métiers à tisser:	
8446.1000	- pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm	0.00
	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, à navettes:	
8446.2100	-- à moteur	0.00
8446.2900	-- autres	0.00
8446.3000	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes	0.00
8447	Machines et métiers à bonneterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter:	
	- métiers à bonneterie circulaires:	
8447.1100	-- avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm	0.00
8447.1200	-- avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm	0.00
8447.2000	- métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage	0.00
8447.9000	- autres	0.00
8448	Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 8444, 8445, 8446 ou 8447 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-frames, mécanismes de changement de navettes, par exemple); parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines de la présente position ou des n°s 8444, 8445, 8446 ou 8447 (broches, ailettes, garnitures de cardes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et cadres de lisses, aiguilles, platines, crochets, par exemple):	

	- machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 8444, 8445, 8446 ou 8447:	
8448.1100	-- ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation	0.00
8448.1900	-- autres	0.00
8448.2000	- parties et accessoires des machines du n° 8444 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	0.00
	- parties et accessoires des machines du n° 8445 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires:	
8448.3100	-- garnitures de cardes	0.00
8448.3200	-- de machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cardes	0.00
8448.3300	-- broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs	0.00
8448.3900	-- autres	0.00
	- parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires:	
8448.4200	-- peignes, lisses et cadres de lisses	0.00
8448.4900	-- autres	0.00
	- parties et accessoires des métiers, machines ou appareils du n° 8447 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires:	
8448.5100	-- platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles	0.00
8448.5900	-- autres	0.00
8449.0000	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie	0.00
8450	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage:	
	- machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg:	
8450.1100	-- machines entièrement automatiques	0.00
8450.1200	-- autres machines, avecessoreuse centrifuge incorporée	0.00
8450.1900	-- autres	0.00
8450.2000	- machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg	0.00
8450.9000	- parties	0.00
8451	Machines et appareils (autres que les machines du n° 8450) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports	

	utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus:	
8451.1000	- machines pour le nettoyage à sec	0.00
	- machines à sécher:	
8451.2100	- - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg	0.00
8451.2900	- - autres	0.00
8451.3000	- machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer	0.00
8451.4000	- machines pour le lavage, le blanchiment ou la teinture	0.00
8451.5000	- machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	0.00
8451.8000	- autres machines et appareils	0.00
8451.9000	- parties	0.00
8452	Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 8440; meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre:	
8452.1000	- machines à coudre de type ménager	0.00
	- autres machines à coudre:	
8452.2100	- - unités automatiques	0.00
8452.2900	- - autres	0.00
8452.3000	- aiguilles pour machines à coudre	0.00
8452.9000	- meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties; autres parties de machines à coudre	0.00
8453	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, autres que les machines à coudre:	
8453.1000	- machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux	0.00
8453.2000	- machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures	0.00
8453.8000	- autres machines et appareils	0.00
8453.9000	- parties	0.00
8454	Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie:	
8454.1000	- convertisseurs	0.00
8454.2000	- lingotières et poches de coulée	0.00
8454.3000	- machines à couler (mouler)	0.00
8454.9000	- parties	0.00
8455	Laminoirs à métaux et leurs cylindres:	

8455.1000	- laminoirs à tubes	0.00
	- autres laminoirs:	
8455.2100	-- laminoirs à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid	0.00
8455.2200	-- laminoirs à froid	0.00
8455.3000	- cylindres de laminoirs	0.00
8455.9000	- autres parties	0.00
8456	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons, par ultra-sons, par électro-érosion, par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma; machines à découper par jet d'eau:	
	- opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons:	
8456.1100	-- opérant par laser	0.00
8456.1200	-- opérant par autre faisceau de lumière ou de photons	0.00
8456.2000	- opérant par ultra-sons	0.00
8456.3000	- opérant par électro-érosion	0.00
8456.4000	- opérant par jet de plasma	0.00
8456.5000	- machines à découper par jet d'eau	0.00
8456.9000	- autres	0.00
8457	Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour le travail des métaux:	
8457.1000	- centres d'usinage	0.00
8457.2000	- machines à poste fixe	0.00
8457.3000	- machines à stations multiples	0.00
8458	Tours (y compris les centres de tournage) travaillant par enlèvement de métal:	
	- tours horizontaux:	
8458.1100	-- à commande numérique	0.00
8458.1900	-- autres	0.00
	- autres tours:	
8458.9100	-- à commande numérique	0.00
8458.9900	-- autres	0.00
8459	Machines (y compris les unités d'usinage à glissières) à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 8458:	
8459.1000	- unités d'usinage à glissières	0.00
	- autres machines à percer:	
8459.2100	-- à commande numérique	0.00
8459.2900	-- autres	0.00

	- autres aléseuses-fraiseuses:	
8459.3100	-- à commande numérique	0.00
8459.3900	-- autres	0.00
	- autres machines à aléser:	
8459.4100	-- à commande numérique	0.00
8459.4900	-- autres	0.00
	- machines à fraiser, à console:	
8459.5100	-- à commande numérique	0.00
8459.5900	-- autres	0.00
	- autres machines à fraiser:	
8459.6100	-- à commande numérique	0.00
8459.6900	-- autres	0.00
8459.7000	- autres machines à fileter ou à tarauder	0.00
8460	Machines à ébarber, affûter, meuler, rectifier, roder, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, travaillant des métaux ou des cermets à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage, autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 8461:	
	- machines à rectifier les surfaces planes:	
8460.1200	-- à commande numérique	0.00
8460.1900	-- autres	0.00
	- autres machines à rectifier:	
8460.2200	-- machines à rectifier sans centre, à commande numérique	0.00
8460.2300	-- autres machines à rectifier les surfaces cylindriques, à commande numérique	0.00
8460.2400	-- autres, à commande numérique	0.00
8460.2900	-- autres	0.00
	- machines à affûter:	
8460.3100	-- à commande numérique	0.00
8460.3900	-- autres	0.00
8460.4000	- machines à glacer ou à roder	0.00
8460.9000	- autres	0.00
8461	Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tailler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermets, non dénommées ni comprises ailleurs:	
8461.2000	- étaux-limeurs et machines à mortaiser	0.00
8461.3000	- machines à brocher	0.00
8461.4000	- machines à tailler ou à finir les engrenages	0.00
8461.5000	- machines à scier ou à tronçonner	0.00

8461.9000	- autres	0.00
8462	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux (à l'exclusion des laminaires); machines (y compris les presses, les lignes de refendage et les lignes de découpe à longueur) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailier, poinçonner, gruger ou à grignoter les métaux (à l'exclusion des bancs à étirer); presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques, autres que celles visées ci-dessus: - machines pour le travail à chaud (y compris les presses) à forger par matriçage ou à forgeage libre ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets:	
8462.1100	-- machines pour le forgeage à matrice fermée	0.00
8462.1900	-- autres	0.00
	- machines (y compris les presses plieuses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour produits plats:	
8462.2200	-- machines de formage des profilés	0.00
8462.2300	-- presses plieuses, à commande numérique	0.00
8462.2400	-- presses à panneaux, à commande numérique	0.00
8462.2500	-- machines à profiler à galets, à commande numérique	0.00
8462.2600	-- autres machines à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à commande numérique	0.00
8462.2900	-- autres	0.00
	- lignes de refendage, lignes de découpe à longueur et autres machines (à l'exclusion des presses) à cisailier, autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailier, pour produits plats:	
8462.3200	-- lignes de refendage et lignes de découpe à longueur	0.00
8462.3300	-- machines à cisailier, à commande numérique	0.00
8462.3900	-- autres	0.00
	- machines (à l'exclusion des presses) à poinçonner, à gruger ou à grignoter, pour produits plats, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailier:	
8462.4200	-- à commande numérique	0.00
8462.4900	-- autres	0.00
	- machines pour travailler les tubes, tuyaux, profilés creux, profilés, et barres (à l'exclusion des presses):	
8462.5100	-- à commande numérique	0.00
8462.5900	-- autres	0.00
	- presses à froid à métaux:	
8462.6100	-- presses hydrauliques	0.00
8462.6200	-- presses mécaniques	0.00
8462.6300	-- servopresses	0.00

8462.6900	- - autres	0.00
8462.9000	- autres	0.00
8463	Autres machines-outils pour le travail des métaux ou des ceramets, travaillant sans enlèvement de matière:	
8463.1000	- bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires	0.00
8463.2000	- machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	0.00
8463.3000	- machines pour le travail des métaux sous forme de fil	0.00
8463.9000	- autres	0.00
8464	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre:	
8464.1000	- machines à scier	0.00
8464.2000	- machines à meuler ou à polir	0.00
8464.9000	- autres	0.00
8465	Machines-outils (y compris les machines à clouer, agraffer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires:	
8465.1000	- machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations	0.00
8465.2000	- centres d'usinage	0.00
	- autres:	
8465.9100	- - machines à scier	0.00
8465.9200	- - machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer	0.00
8465.9300	- - machines à meuler, à poncer ou à polir	0.00
8465.9400	- - machines à cintrer ou à assembler	0.00
8465.9500	- - machines à percer ou à mortaiser	0.00
8465.9600	- - machines à fendre, à trancher ou à dérouler	0.00
8465.9900	- - autres	0.00
8466	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n°s 8456 à 8465, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur ces machines; porte-outils pour outils ou outillage à main, de tous types:	
8466.1000	- porte-outils et filières à déclenchement automatique	0.00
8466.2000	- porte-pièces	0.00
8466.3000	- dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur les machines	0.00
	- autres:	

8466.9100	-- pour machines du numéro 8464	0.00
8466.9200	-- pour machines du numéro 8465	0.00
8466.9300	-- pour machines des n°s 8456 à 8461	0.00
8466.9400	-- pour machines des n°s 8462 ou 8463	0.00
8467	Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main:	
	- pneumatiques:	
8467.1100	-- rotatifs (même à percussion)	0.00
8467.1900	-- autres	0.00
	- à moteur électrique incorporé:	
8467.2100	-- perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives	0.00
8467.2200	-- scies et tronçonneuses	0.00
8467.2900	-- autres	0.00
	- autres outils:	
8467.8100	-- tronçonneuses à chaîne	0.00
8467.8900	-- autres	0.00
	- parties:	
8467.9100	-- de tronçonneuses à chaîne	0.00
8467.9200	-- d'outils pneumatiques	0.00
8467.9900	-- autres	0.00
8468	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n° 8515; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle:	
8468.1000	- chalumeaux guidés à la main	0.00
8468.2000	- autres machines et appareils aux gaz	0.00
8468.8000	- autres machines et appareils	0.00
8468.9000	- parties	0.00
8470	Machines à calculer et machines de poche permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et machines similaires, comportant un dispositif de calcul; caisses enregistreuses:	
8470.1000	- calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	0.00
	- autres machines à calculer électroniques:	
8470.2100	-- comportant un organe imprimant	0.00
8470.2900	-- autres	0.00
8470.3000	- autres machines à calculer	0.00

8470.5000	- caisses enregistreuses	0.00
8470.9000	- autres	0.00
8471	Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs:	
8471.3000	- machines automatiques de traitement de l'information, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran	0.00
8471.4100	- autres machines automatiques de traitement de l'information: - - comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie	0.00
8471.4900	- - autres, se présentant sous forme de systèmes	0.00
8471.5000	- unités de traitement autres que celles des n°s 8471.41 et 8471.49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants: unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie	0.00
8471.6000	- unités d'entrée ou de sortie pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire	0.00
8471.7000	- unités de mémoire	0.00
8471.8000	- autres unités de machines automatiques de traitement de l'information	0.00
8471.9000	- autres	0.00
8472	Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou à agraffer, par exemple):	
8472.1000	- duplicateurs	0.00
8472.3000	- machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	0.00
8472.9000	- autres	0.00
8473	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n°s 8470 à 8472:	
8473.2100	- parties et accessoires des machines du n° 8470: - - des machines à calculer électroniques des n°s 8470.10, 8470.21 ou 8470.29	0.00
8473.2900	- - autres	0.00
8473.3000	- parties et accessoires des machines du n° 8471	0.00

8473.4000	- parties et accessoires des machines du n° 8472	0.00
8473.5000	- parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n°s 8470 à 8472	0.00
8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable:	
8474.1000	- machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver	0.00
8474.2000	- machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser	0.00
	- machines et appareils à mélanger ou à malaxer:	
8474.3100	-- bétonnières et appareils à gâcher le ciment	0.00
8474.3200	-- machines à mélanger les matières minérales au bitume	0.00
8474.3900	-- autres	0.00
8474.8000	- autres machines et appareils	0.00
8474.9000	- parties	0.00
8475	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre:	
8475.1000	- machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	0.00
	- machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre:	
8475.2100	-- machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches	0.00
8475.2900	-- autres	0.00
8475.9000	- parties	0.00
8476	Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie:	
	- machines automatiques de vente de boissons:	
8476.2100	-- comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	0.00
8476.2900	-- autres	0.00
	- autres machines:	
8476.8100	-- comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	0.00
8476.8900	-- autres	0.00
8476.9000	- parties	0.00

8477	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre:	
8477.1000	- machines à mouler par injection	0.00
8477.2000	- extrudeuses	0.00
8477.3000	- machines à mouler par soufflage	0.00
8477.4000	- machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer	0.00
	- autres machines et appareils à mouler ou à former:	
8477.5100	- - à mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air	0.00
8477.5900	- - autres	0.00
8477.8000	- autres machines et appareils	0.00
8477.9000	- parties	0.00
8478	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre:	
8478.1000	- machines et appareils	0.00
8478.9000	- parties	0.00
8479	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre:	
8479.1000	- machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues	0.00
8479.2000	- machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales ou d'origine microbienne fixes ou animales	0.00
8479.3000	- presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège	0.00
8479.4000	- machines de corderie ou de câblerie	0.00
8479.5000	- robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs	0.00
8479.6000	- appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air	0.00
	- passerelles d'embarquement pour passagers:	
8479.7100	- - des types utilisés dans les aéroports	0.00
8479.7900	- - autres	0.00
	- autres machines et appareils:	
8479.8100	- - pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour enroulements électriques	0.00
8479.8200	- - à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser	0.00
8479.8300	- - presses isostatiques à froid	0.00

8479.8900	- - autres	0.00
8479.9000	- parties	0.00
8480	Châssis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques:	
8480.1000	- châssis de fonderie	0.00
8480.2000	- plaques de fond pour moules	0.00
8480.3000	- modèles pour moules	0.00
	- moules pour les métaux ou les carbures métalliques:	
8480.4100	- - pour le moulage par injection ou par compression	0.00
8480.4900	- - autres	0.00
8480.5000	- moules pour le verre	0.00
8480.6000	- moules pour les matières minérales	0.00
	- moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques:	
8480.7100	- - pour le moulage par injection ou par compression	0.00
8480.7900	- - autres	0.00
8481	Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques:	
8481.1000	- détendeurs	0.00
8481.2000	- valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques	0.00
8481.3000	- clapets et soupapes de retenue	0.00
8481.4000	- soupapes de trop-plein ou de sûreté	0.00
8481.8000	- autres articles de robinetterie et organes similaires	0.00
8481.9000	- parties	0.00
8482	Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles:	
8482.1000	- roulements à billes	0.00
8482.2000	- roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques	0.00
8482.3000	- roulements à rouleaux en forme de tonneau	0.00
8482.4000	- roulements à aiguilles, y compris les assemblages de cages et de rouleaux à aiguilles	0.00
8482.5000	- roulements à rouleaux cylindriques, y compris les assemblages de cages et de rouleaux	0.00
8482.8000	- autres, y compris les roulements combinés	0.00
	- parties:	
8482.9100	- - billes, galets, rouleaux et aiguilles	0.00
8482.9900	- - autres	0.00
8483	Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles; paliers et coussinets; engrenages	

	et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple; volants et poulies, y compris les poulies à mouffles; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation:	
8483.1000	- arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles	0.00
8483.2000	- paliers à roulements incorporés	0.00
8483.3000	- paliers, autres qu'à roulements incorporés; coussinets	0.00
8483.4000	- engrenages et roues de friction, autres que les roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple	0.00
8483.5000	- volants et poulies, y compris les poulies à mouffles	0.00
8483.6000	- embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation	0.00
8483.9000	- roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; parties	0.00
8484	Joint s métalloplastiques; jeux ou assortiments de joint s de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues; joint s d'étanchéité mécaniques:	
8484.1000	- joint s métalloplastiques	0.00
8484.2000	- joint s d'étanchéité mécaniques	0.00
8484.9000	- autres	0.00
8485	Machines pour la fabrication additive:	
8485.1000	- par dépôt métallique	0.00
8485.2000	- par dépôt de matières plastiques ou de caoutchouc	0.00
8485.3000	- par dépôt de plâtre, de ciment, de céramique ou de verre	0.00
8485.8000	- autres	0.00
8485.9000	- parties	0.00
8486	Machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat; machines et appareils visés à la Note 11 C) du présent Chapitre; parties et accessoires:	
8486.1000	- machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes	0.00
8486.2000	- machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques	0.00
8486.3000	- machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat	0.00
8486.4000	- machines et appareils visés à la Note 11 C) du présent Chapitre	0.00

8486.9000	- parties et accessoires	0.00
8487	Parties de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent Chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ni d'autres caractéristiques électriques:	
8487.1000	- hélices pour bateaux et leurs pales	0.00
8487.9000	- autres	0.00
85	Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils	
8501	Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes:	
8501.1000	- moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W	0.00
8501.2000	- moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W	0.00
	- autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu, autres que les machines génératrices photovoltaïques:	
8501.3100	-- d'une puissance n'excédant pas 750 W	0.00
8501.3200	-- d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW	0.00
8501.3300	-- d'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	0.00
8501.3400	-- d'une puissance excédant 375 kW	0.00
8501.4000	- autres moteurs à courant alternatif, monophasés	0.00
	- autres moteurs à courant alternatif, polyphasés:	
8501.5100	-- d'une puissance n'excédant pas 750 W	0.00
8501.5200	-- d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW	0.00
8501.5300	-- d'une puissance excédant 75 kW	0.00
	- machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), autres que les machines génératrices photovoltaïques:	
8501.6100	-- d'une puissance n'excédant pas 75 kVA	0.00
8501.6200	-- d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	0.00
8501.6300	-- d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	0.00
8501.6400	-- d'une puissance excédant 750 kVA	0.00
	- machines génératrices photovoltaïques à courant continu:	
8501.7100	-- d'une puissance n'excédant pas 50 W	0.00
8501.7200	-- d'une puissance excédant 50 W	0.00
8501.8000	- machines génératrices photovoltaïques à courant alternatif	0.00
8502	Groupe électrogène et convertisseurs rotatifs électriques:	

	- groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel):	
8502.1100	-- d'une puissance n'excédant pas 75 kVA	0.00
8502.1200	-- d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	0.00
8502.1300	-- d'une puissance excédant 375 kVA	0.00
8502.2000	- groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion)	0.00
	- autres groupes électrogènes:	
8502.3100	-- à énergie éolienne	0.00
8502.3900	-- autres	0.00
8502.4000	- convertisseurs rotatifs électriques	0.00
8503.0000	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n°s 8501 ou 8502	0.00
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs:	
8504.1000	- ballasts pour lampes ou tubes à décharge	0.00
	- transformateurs à diélectrique liquide:	
8504.2100	-- d'une puissance n'excédant pas 650 kVA	0.00
8504.2200	-- d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10000 kVA	0.00
8504.2300	-- d'une puissance excédant 10000 kVA	0.00
	- autres transformateurs:	
8504.3100	-- d'une puissance n'excédant pas 1 kVA	0.00
8504.3200	-- d'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA	0.00
8504.3300	-- d'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA	0.00
8504.3400	-- d'une puissance excédant 500 kVA	0.00
8504.4000	- convertisseurs statiques	0.00
8504.5000	- autres bobines de réactance et autres selfs	0.00
8504.9000	- parties	0.00
8505	Électro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques:	
	- aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation:	
8505.1100	-- en métal	0.00

8505.1900	- - autres	0.00
8505.2000	- accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	0.00
8505.9000	- autres, y compris les parties	0.00
8506	Piles et batteries de piles électriques:	
8506.1000	- au bioxyde de manganèse	0.00
8506.3000	- à l'oxyde de mercure	0.00
8506.4000	- à l'oxyde d'argent	0.00
8506.5000	- au lithium	0.00
8506.6000	- à l'air-zinc	0.00
8506.8000	- autres piles et batteries de piles	0.00
8506.9000	- parties	0.00
8507	Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire:	
8507.1000	- au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston	0.00
8507.2000	- autres accumulateurs au plomb	0.00
8507.3000	- au nickel-cadmium	0.00
8507.5000	- au nickel-hydrure métallique	0.00
8507.6000	- au lithium-ion	0.00
8507.8000	- autres accumulateurs	0.00
8507.9000	- parties	0.00
8508	Aspirateurs:	
	- à moteur électrique incorporé:	
8508.1100	- - d'une puissance n'excédant pas 1500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 l	0.00
8508.1900	- - autres	0.00
8508.6000	- autres aspirateurs	0.00
8508.7000	- parties	0.00
8509	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508:	
8509.4000	- broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes	0.00
8509.8000	- autres appareils	0.00
8509.9000	- parties	0.00
8510	Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé:	
8510.1000	- rasoirs	0.00
8510.2000	- tondeuses	0.00
8510.3000	- appareils à épiler	0.00

8510.9000	- parties	0.00
8511	Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et joncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs:	
8511.1000	- bougies d'allumage	0.00
8511.2000	- magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques	0.00
8511.3000	- distributeurs; bobines d'allumage	0.00
8511.4000	- démarreurs, même fonctionnant comme génératrices	0.00
8511.5000	- autres génératrices	0.00
8511.8000	- autres appareils et dispositifs	0.00
8511.9000	- parties	0.00
8512	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 8539), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles:	
8512.1000	- appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	0.00
8512.2000	- autres appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle	0.00
8512.3000	- appareils de signalisation acoustique	0.00
8512.4000	- essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée	0.00
8512.9000	- parties	0.00
8513	Lampes électriques portatives, conçues pour fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 8512:	
8513.1000	- lampes	0.00
8513.9000	- parties	0.00
8514	Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques; autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques:	
	- fours à résistance (à chauffage indirect):	
8514.1100	-- presses isostatiques à chaud	0.00
8514.1900	-- autres	0.00
8514.2000	- fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques	0.00
	- autres fours:	
8514.3100	-- fours à faisceau d'électrons	0.00
8514.3200	-- fours à plasma et fours à arc sous vide	0.00

8514.3900	- - autres	0.00
8514.4000	- autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques	0.00
8514.9000	- parties	0.00
8515	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultrasons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de cermets:	
	- machines et appareils pour le brasage fort ou tendre:	
8515.1100	- - fers et pistolets à braser	0.00
8515.1900	- - autres	0.00
	- machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance:	
8515.2100	- - entièrement ou partiellement automatiques	0.00
8515.2900	- - autres	0.00
	- machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma:	
8515.3100	- - entièrement ou partiellement automatiques	0.00
8515.3900	- - autres	0.00
8515.8000	- autres machines et appareils	0.00
8515.9000	- parties	0.00
8516	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 8545:	
8516.1000	- chauffe-eau et thermoplongeurs électriques	0.00
	- appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires:	
8516.2100	- - radiateurs à accumulation	0.00
8516.2900	- - autres	0.00
	- appareils électrothermiques pour la coiffure ou pour sécher les mains:	
8516.3100	- - sèche-cheveux	0.00
8516.3200	- - autres appareils pour la coiffure	0.00
8516.3300	- - appareils pour sécher les mains	0.00
8516.4000	- fers à repasser électriques	0.00

8516.5000	- fours à micro-ondes	0.00
8516.6000	- autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires	0.00
	- autres appareils électrothermiques:	
8516.7100	-- appareils pour la préparation du café ou du thé	0.00
8516.7200	-- grille-pain	0.00
8516.7900	-- autres	0.00
8516.8000	- résistances chauffantes	0.00
8516.9000	- parties	0.00
8517	Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones intelligents et autres téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n°s 8443, 8525, 8527 ou 8528:	
	- postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones intelligents et autres téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil:	
8517.1100	-- postes téléphoniques d'usagers par fil à combinés sans fil	0.00
8517.1300	-- téléphones intelligents	0.00
8517.1400	-- autres téléphones pour réseaux cellulaires ou autres réseaux sans fil	0.00
8517.1800	-- autres	0.00
	- autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu):	
8517.6100	-- stations de base	0.00
8517.6200	-- appareils pour la réception, la conversion et l'émission, la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage	0.00
8517.6900	-- autres	0.00
	- parties:	
8517.7100	-- antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles	0.00
8517.7900	-- autres	0.00
8518	Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone et ensembles ou assortiments	

	constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son:	
8518.1000	- microphones et leurs supports	0.00
	- haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes:	
8518.2100	- - haut-parleur unique monté dans son enceinte	0.00
8518.2200	- - haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	0.00
8518.2900	- - autres	0.00
8518.3000	- casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs	0.00
8518.4000	- amplificateurs électriques d'audiofréquence	0.00
8518.5000	- appareils électriques d'amplification du son	0.00
8518.9000	- parties	0.00
8519	Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son:	
8519.2000	- appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement	0.00
8519.3000	- Platines tourne-disques	0.00
	- autres appareils:	
8519.8100	- - utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs	0.00
8519.8900	- - autres	0.00
8521	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques:	
8521.1000	- à bandes magnétiques	0.00
8521.9000	- autres	0.00
8522	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n°s 8519 ou 8521:	
8522.1000	- lecteurs phonographiques	0.00
8522.9000	- autres	0.00
8523	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, «cartes intelligentes» et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques à l'exclusion des produits du Chapitre 37:	
	- supports magnétiques:	
8523.2100	- - cartes munies d'une piste magnétique	0.00

8523.2900	-- autres	0.00
	- supports optiques:	
8523.4100	-- non enregistrés	0.00
8523.4900	-- autres	0.00
	- supports à semi-conducteur:	
8523.5100	-- dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs	0.00
8523.5200	-- «cartes intelligentes»	0.00
8523.5900	-- autres	0.00
8523.8000	- autres	0.00
8524	Modules d'affichage à écran plat, même comprenant des écrans tactiles:	
	- sans pilotes ni circuits de commande:	
8524.1100	-- à cristaux liquides	0.00
8524.1200	-- à diodes émettrices de lumière organiques (OLED)	0.00
8524.1900	-- autres	0.00
	- autres:	
8524.9100	-- à cristaux liquides	0.00
8524.9200	-- à diodes émettrices de lumière organiques (OLED)	0.00
8524.9900	-- autres	0.00
8525	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes:	
8525.5000	- appareils d'émission	0.00
8525.6000	- appareils d'émission incorporant un appareil de réception	0.00
	- caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes:	
8525.8100	-- ultrarapides, mentionnés dans la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	0.00
8525.8200	-- autres, résistants aux rayonnements, mentionnés dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre	0.00
8525.8300	-- autres, à vision nocturne, mentionnés dans la Note 3 de sous-positions du présent Chapitre	0.00
8525.8900	-- autres	0.00
8526	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande:	
8526.1000	- appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	0.00
	- autres:	
8526.9100	-- appareils de radionavigation	0.00

8526.9200	-- appareils de radiotélécommande	0.00
8527	Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie:	
	- appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure:	
8527.1200	-- radiocassettes de poche	0.00
8527.1300	-- autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	0.00
8527.1900	-- autres	0.00
	- appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles:	
8527.2100	-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	0.00
8527.2900	-- autres	0.00
	- autres:	
8527.9100	-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	0.00
8527.9200	-- non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie	0.00
8527.9900	-- autres	0.00
8528	Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images:	
	- moniteurs à tube cathodique:	
8528.4200	-- aptes à être connectés directement à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 et conçus pour être utilisés avec celle-ci	0.00
8528.4900	-- autres	0.00
	- autres moniteurs:	
8528.5200	-- aptes à être connectés directement à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 et conçus pour être utilisés avec celle-ci	0.00
8528.5900	-- autres	0.00
	- projecteurs:	
8528.6200	-- aptes à être connectés directement à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 et conçus pour être utilisés avec celle-ci	0.00
8528.6900	-- autres	0.00

	- appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images:	
8528.7100	- - non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo	0.00
8528.7200	- - autres, en couleurs	0.00
8528.7300	- - autres, en monochromes	0.00
8529	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 8524 à 8528:	
8529.1000	- antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles	0.00
8529.9000	- autres	0.00
8530	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux du n° 8608):	
8530.1000	- appareils pour voies ferrées ou similaires	0.00
8530.8000	- autres appareils	0.00
8530.9000	- parties	0.00
8531	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n°s 8512 ou 8530:	
8531.1000	- avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires	0.00
8531.2000	- panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)	0.00
8531.8000	- autres appareils	0.00
8531.9000	- parties	0.00
8532	Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables:	
8532.1000	- condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	0.00
	- autres condensateurs fixes:	
8532.2100	- - au tantale	0.00
8532.2200	- - électrolytiques à l'aluminium	0.00
8532.2300	- - à diélectrique en céramique, à une seule couche	0.00
8532.2400	- - à diélectrique en céramique, multicouches	0.00
8532.2500	- - à diélectrique en papier ou en matières plastiques	0.00
8532.2900	- - autres	0.00
8532.3000	- condensateurs variables ou ajustables	0.00
8532.9000	- parties	0.00

8533	Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres):	
8533.1000	- résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche	0.00
	- autres résistances fixes:	
8533.2100	-- pour une puissance n'excédant pas 20 W	0.00
8533.2900	-- autres	0.00
	- résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres) bobinées:	
8533.3100	-- pour une puissance n'excédant pas 20 W	0.00
8533.3900	-- autres	0.00
8533.4000	- autres résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres)	0.00
8533.9000	- parties	0.00
8534.0000	Circuits imprimés	0.00
8535	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, parasurtenseurs, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1000 volts:	
8535.1000	- fusibles et coupe-circuit à fusibles	0.00
	- disjoncteurs:	
8535.2100	-- pour une tension inférieure à 72,5 kV	0.00
8535.2900	-- autres	0.00
8535.3000	- sectionneurs et interrupteurs	0.00
8535.4000	- parafoudres, limiteurs de tension et parasurtenseurs	0.00
8535.9000	- autres	0.00
8536	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, parasurtenseurs, fiches et prises de courant, douilles pour lampes et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1000 volts; connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques:	
8536.1000	- fusibles et coupe-circuit à fusibles	0.00
8536.2000	- disjoncteurs	0.00
8536.3000	- autres appareils pour la protection des circuits électriques	0.00
	- relais:	
8536.4100	-- pour une tension n'excédant pas 60 V	0.00
8536.4900	-- autres	0.00
8536.5000	- autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs	0.00

	- douilles pour lampes, fiches et prises de courant:	
8536.6100	-- douilles pour lampes	0.00
8536.6900	-- autres	0.00
8536.7000	- connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques	0.00
8536.9000	- autres appareils	0.00
8537	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des n°s 8535 ou 8536, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du Chapitre 90 ainsi que les appareils de commande numérique, autres que les appareils de commutation du n° 8517:	
8537.1000	- pour une tension n'excédant pas 1000 V	0.00
8537.2000	- pour une tension excédant 1000 V	0.00
8538	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 8535, 8536 ou 8537:	
8538.1000	- tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n° 8537, dépourvus de leurs appareils	0.00
8538.9000	- autres	0.00
8539	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits «phares et projecteurs scellés» et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc; sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED):	
8539.1000	- articles dits «phares et projecteurs scellés»	0.00
	- autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges:	
8539.2100	-- halogènes, au tungstène	0.00
8539.2200	-- autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V	0.00
8539.2900	-- autres	0.00
	- lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets:	
8539.3100	-- fluorescents, à cathode chaude	0.00
8539.3200	-- lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique	0.00
8539.3900	-- autres	0.00
	- lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc:	
8539.4100	-- lampes à arc	0.00
8539.4900	-- autres	0.00
	- sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED):	
8539.5100	-- modules à diodes émettrices de lumière (LED)	0.00

8539.5200	-- lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED)	0.00
8539.9000	- parties	0.00
8540	Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple), autres que ceux du n° 8539:	
	- tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo:	
8540.1100	-- en couleurs	0.00
8540.1200	-- en monochromes	0.00
8540.2000	- tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode	0.00
8540.4000	- tubes de visualisation des données graphiques en monochromes; tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points inférieur à 0,4 mm	0.00
8540.6000	- autres tubes cathodiques	0.00
	- tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carnotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille:	
8540.7100	-- magnétrons	0.00
8540.7900	-- autres	0.00
	- autres lampes, tubes et valves:	
8540.8100	-- tubes de réception ou d'amplification	0.00
8540.8900	-- autres	0.00
	- parties:	
8540.9100	-- de tubes cathodiques	0.00
8540.9900	-- autres	0.00
8541	Dispositifs à semi-conducteur (par exemple, diodes, transistors, transducteurs à semi-conducteur); dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière (LED), même assemblées avec d'autres diodes émettrices de lumière (LED); cristaux piézo-électriques montés:	
8541.1000	- diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière (LED)	0.00
	- transistors, autres que les photo-transistors:	
8541.2100	-- à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W	0.00
8541.2900	-- autres	0.00
8541.3000	- thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	0.00

	- dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière (LED):	
8541.4100	-- diodes émettrices de lumière (LED)	0.00
8541.4200	-- cellules photovoltaïques non assemblées en modules ni constituées en panneaux	0.00
8541.4300	-- cellules photovoltaïques assemblées en modules ou constituées en panneaux	0.00
8541.4900	-- autres	0.00
	- autres dispositifs à semi-conducteur:	
8541.5100	-- transducteurs à semi-conducteur	0.00
8541.5900	-- autres	0.00
8541.6000	- cristaux piézo-électriques montés	0.00
8541.9000	- parties	0.00
8542	Circuits intégrés électroniques:	
	- circuits intégrés électroniques:	
8542.3100	-- processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits	0.00
8542.3200	-- mémoires	0.00
8542.3300	-- amplificateurs	0.00
8542.3900	-- autres	0.00
8542.9000	- parties	0.00
8543	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre:	
8543.1000	- accélérateurs de particules	0.00
8543.2000	- générateurs de signaux	0.00
8543.3000	- machines et appareils de galvanoplastie, électrolyse ou électrophorèse	0.00
8543.4000	- cigarettes électroniques et dispositifs de vaporisation électriques personnels similaires	0.00
8543.7000	- autres machines et appareils	0.00
8543.9000	- parties	0.00
8544	Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion:	
	- fils pour bobinages:	
8544.1100	-- en cuivre	0.00

8544.1900	- - autres	0.00
8544.2000	- câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux	0.00
8544.3000	- jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport	0.00
	- autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 1000 V:	
8544.4200	- - munis de pièces de connexion	0.00
8544.4900	- - autres	0.00
8544.6000	- autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1000 V	0.00
8544.7000	- câbles de fibres optiques	0.00
8545	Électrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques:	
	- électrodes:	
8545.1100	- - des types utilisés pour fours	0.00
8545.1900	- - autres	0.00
8545.2000	- balais	0.00
8545.9000	- autres	0.00
8546	Isolateurs en toutes matières pour l'électricité:	
8546.1000	- en verre	0.00
8546.2000	- en céramiques	0.00
8546.9000	- autres	0.00
8547	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (doublées à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n° 8546; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement:	
8547.1000	- pièces isolantes en céramique	0.00
8547.2000	- pièces isolantes en matières plastiques	0.00
8547.9000	- autres	0.00
8548.0000	Parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent Chapitre	0.00
8549	Déchets et débris électriques et électroniques:	
	- déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage:	
8549.1100	- - déchets et débris d'accumulateurs au plomb et à l'acide; accumulateurs au plomb et à l'acide hors d'usage	0.00
8549.1200	- - autres, contenant du plomb, du cadmium ou du mercure	0.00
8549.1300	- - triés par type de composant chimique et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	0.00

8549.1400	-- en vrac et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	0.00
8549.1900	-- autres	0.00
	- des types utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux:	
8549.2100	-- contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs au mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)	0.00
8549.2900	-- autres	0.00
	- autres assemblages électriques et électroniques et les cartes de circuits imprimés:	
8549.3100	-- contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs au mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)	0.00
8549.3900	-- autres	0.00
	- autres:	
8549.9100	-- contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs au mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)	0.00
8549.9900	-- autres	0.00
XVII	MATÉRIEL DE TRANSPORT	
86	Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires et leurs parties; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation pour voies de communications	
8601	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques:	
8601.1000	- à source extérieure d'électricité	0.00
8601.2000	- à accumulateurs électriques	0.00
8602	Autres locomotives et locotracteurs; tenders:	
8602.1000	- locomotives diesel-électriques	0.00
8602.9000	- autres	0.00
8603	Automotrices et autorails, autres que ceux du n° 8604:	
8603.1000	- à source extérieure d'électricité	0.00
8603.9000	- autres	0.00
8604.0000	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires, même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, par exemple)	0.00

8605.0000	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des voitures du n° 8604)	0.00
8606	Wagons pour le transport sur rail des marchandises:	
8606.1000	- wagons-citernes et similaires	0.00
8606.3000	- wagons à déchargement automatique, autres que ceux du n° 8606.10	0.00
	- autres:	
8606.9100	- - couverts et fermés	0.00
8606.9200	- - ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)	0.00
8606.9900	- - autres	0.00
8607	Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires:	
	- bogies, bissels, essieux et roues, et leurs parties:	
8607.1100	- - bogies et bissels de traction	0.00
8607.1200	- - autres bogies et bissels	0.00
8607.1900	- - autres, y compris les parties	0.00
	- freins et leurs parties:	
8607.2100	- - freins à air comprimé et leurs parties	0.00
8607.2900	- - autres	0.00
8607.3000	- crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de chocs, et leurs parties	0.00
	- autres:	
8607.9100	- - de locomotives ou de locotracteurs	0.00
8607.9900	- - autres	0.00
8608.0000	Matériel fixe de voies ferrées ou similaires; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aéroports; leurs parties	0.00
8609.0000	Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport	0.00
87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	
8701	Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 8709):	
8701.1000	- tracteurs à essieu simple	0.00
	- tracteurs routiers pour semi-remorques:	
8701.2100	- - uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel)	0.00

8701.2200	-- équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique	0.00
8701.2300	-- équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique	0.00
8701.2400	-- uniquement à moteur électrique pour la propulsion	0.00
8701.2900	-- autres	0.00
8701.3000	- tracteurs à chenilles	0.00
	- autres, d'une puissance de moteur:	
8701.9100	-- n'excédant pas 18 kW	0.00
8701.9200	-- excédant 18 kW mais n'excédant pas 37 kW	0.00
8701.9300	-- excédant 37 kW mais n'excédant pas 75 kW	0.00
8701.9400	-- excédant 75 kW mais n'excédant pas 130 kW	0.00
8701.9500	-- excédant 130 kW	0.00
8702	Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus:	
8702.10	- uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel):	
8702.1030	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8702.1040	-- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8702.20	- équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique:	
8702.2010	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8702.2020	-- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8702.30	- équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique:	
8702.3010	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8702.3020	-- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8702.40	- uniquement à moteur électrique pour la propulsion:	
8702.4010	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8702.4020	-- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8702.90	- autres:	
8702.9030	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8702.9040	-- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 8702), y compris les voitures du type «break» et les voitures de course:	
8703.1000	- véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires	0.00

	- autres véhicules, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles:	
8703.2100	-- d'une cylindrée n'excédant pas 1000 cm ³	0.00
8703.2200	-- d'une cylindrée excédant 1000 cm ³ mais n'excédant pas 1500 cm ³	0.00
8703.23	-- d'une cylindrée excédant 1500 cm ³ mais n'excédant pas 3000 cm ³ :	
8703.2340	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.2350	--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.2360	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8703.24	-- d'une cylindrée excédant 3000 cm ³ :	
8703.2430	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.2440	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	- autres véhicules, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel):	
8703.3100	-- d'une cylindrée n'excédant pas 1500 cm ³	0.00
8703.32	-- d'une cylindrée excédant 1500 cm ³ mais n'excédant pas 2500 cm ³ :	
8703.3240	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.3250	--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.3260	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8703.33	-- d'une cylindrée excédant 2500 cm ³ :	
8703.3330	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.3340	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8703.40	- autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, autres que ceux pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique:	
8703.4010	-- d'une cylindrée n'excédant pas 1000 cm ³	0.00
8703.4020	-- d'une cylindrée excédant 1000 cm ³ mais n'excédant pas 1500 cm ³	0.00
	-- d'une cylindrée excédant 1500 cm ³ mais n'excédant pas 3000 cm ³ :	
8703.4031	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.4032	--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.4033	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	-- d'une cylindrée excédant 3000 cm ³ :	
8703.4041	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.4042	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00

8703.50	- autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, autres que ceux pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique:	
8703.5010	-- d'une cylindrée n'excédant pas 1500 cm ³	0.00
	-- d'une cylindrée excédant 1500 cm ³ mais n'excédant pas 2500 cm ³ :	
8703.5021	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.5022	--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.5023	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	-- d'une cylindrée excédant 2500 cm ³ :	
8703.5031	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.5032	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8703.60	- autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique:	
8703.6010	-- d'une cylindrée n'excédant pas 1000 cm ³	0.00
8703.6020	-- d'une cylindrée excédant 1000 cm ³ mais n'excédant pas 1500 cm ³	0.00
	-- d'une cylindrée excédant 1500 cm ³ mais n'excédant pas 3000 cm ³ :	
8703.6031	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.6032	--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.6033	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	-- d'une cylindrée excédant 3000 cm ³ :	
8703.6041	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.6042	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8703.70	- autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique:	
8703.7010	-- d'une cylindrée n'excédant pas 1500 cm ³	0.00
	-- d'une cylindrée excédant 1500 cm ³ mais n'excédant pas 2500 cm ³ :	
8703.7021	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.7022	--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.7023	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	-- d'une cylindrée excédant 2500 cm ³ :	

8703.7031	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.7032	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8703.80	- autres véhicules, équipés uniquement d'un moteur électrique pour la propulsion:	
8703.8010	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.8020	-- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.8030	-- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8703.90	- autres:	
8703.9040	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.9050	-- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.9060	-- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises:	
8704.1000	- tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier	0.00
	- autres, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel):	
8704.21	-- d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes:	
8704.2110	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8704.2120	--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8704.2130	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8704.2200	-- d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes	0.00
8704.2300	-- d'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes	0.00
	- autres, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles:	
8704.31	-- d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes:	
8704.3110	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8704.3120	--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8704.3130	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8704.3200	-- d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes	0.00
	- autres, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique:	
8704.41	-- d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes:	
8704.4110	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8704.4120	--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8704.4130	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00

8704.4200	-- d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes	0.00
8704.4300	-- d'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes	0.00
	- autres, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique:	
8704.51	-- d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes:	
8704.5110	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8704.5120	--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8704.5130	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8704.5200	-- d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes	0.00
8704.60	- autres, uniquement à moteur électrique pour la propulsion:	
8704.6010	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8704.6020	-- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8704.6030	-- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8704.90	- autres:	
8704.9010	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8704.9020	-- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8704.9030	-- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8705	Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple):	
8705.1000	- camions-grues	0.00
8705.2000	- derricks automobiles pour le sondage ou le forage	0.00
8705.3000	- voitures de lutte contre l'incendie	0.00
8705.4000	- camions-bétonnières	0.00
8705.9000	- autres	0.00
8706	Châssis des véhicules automobiles des n°s 8701 à 8705, équipés de leur moteur:	
8706.0010	- de tracteurs du n° 8701	0.00
	- d'automobiles du n° 8702:	
8706.0021	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8706.0022	-- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	- d'automobiles du n° 8703:	
8706.0031	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8706.0032	-- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00

8706.0033	-- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	- d'automobiles du n° 8704:	
8706.0041	-- de tombereaux automoteurs du n° 8704.1000	0.00
	-- d'autres véhicules:	
8706.0042	--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8706.0043	--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8706.0044	--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	- d'automobiles du n° 8705:	
8706.0051	- - de véhicules des numéros 8705.1000, 8705.2000 ou 8705.9000	0.00
8706.0059	-- d'autres véhicules	0.00
8707	Carrosseries des véhicules automobiles des n°s 8701 à 8705, y compris les cabines:	
8707.1000	- des véhicules du n° 8703	0.00
8707.9000	- autres	0.00
8708	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 8701 à 8705:	
8708.1000	- pare-chocs et leurs parties	0.00
	- autres parties et accessoires de carrosseries (y compris les cabines):	
8708.2100	-- ceintures de sécurité	0.00
8708.2200	-- pare-brises, vitres arrières et autres glaces visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	0.00
8708.2900	-- autres	0.00
8708.3000	- freins et servo-freins; leurs parties	0.00
8708.4000	- boîtes de vitesses et leurs parties	0.00
8708.5000	- ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs; leurs parties	0.00
8708.7000	- roues, leurs parties et accessoires	0.00
8708.8000	- systèmes de suspension et leurs parties (y compris les amortisseurs de suspension)	0.00
	- autres parties et accessoires:	
8708.9100	-- radiateurs et leurs parties	0.00
8708.9200	-- silencieux et tuyaux d'échappement; leurs parties	0.00
8708.9300	-- embrayages et leurs parties	0.00
8708.9400	-- volants, colonnes et boîtiers de direction; leurs parties	0.00
8708.9500	- - coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags); leurs parties	0.00
8708.9900	-- autres	0.00

8709	Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; leurs parties:	
	- chariots:	
8709.1100	- - électriques	0.00
8709.1900	- - autres	0.00
8709.9000	- parties	0.00
8710.0000	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties	0.00
8711	Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-car; side-cars:	
8711.1000	- à moteur à piston, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	0.00
8711.2000	- à moteur à piston, d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	0.00
8711.3000	- à moteur à piston, d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³	0.00
8711.4000	- à moteur à piston, d'une cylindrée excédant 500 cm ³ mais n'excédant pas 800 cm ³	0.00
8711.5000	- à moteur à piston, d'une cylindrée excédant 800 cm ³	0.00
8711.6000	- à moteur électrique pour la propulsion	0.00
8711.9000	- autres	0.00
		Fr. par pièce
8712.0000	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur	0.00
		Fr. par 100 kg brut
8713	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion:	
8713.1000	- sans mécanisme de propulsion	0.00
8713.9000	- autres	0.00
8714	Parties et accessoires des véhicules des n°s 8711 à 8713:	
8714.1000	- de motocycles (y compris les cyclomoteurs)	0.00
8714.2000	- de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides	0.00
	- autres:	
8714.9100	- - cadres et fourches, et leurs parties	0.00
8714.9200	- - jantes et rayons	0.00
8714.9300	- - moyeux (autres que les moyeux à freins) et pignons de roues libres	0.00

8714.9400	-- freins, y compris les moyeux à freins, et leurs parties	0.00
8714.9500	-- selles	0.00
8714.9600	-- pédales et pédaliers, et leurs parties	0.00
8714.9900	-- autres	0.00
8715.0000	Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties	0.00
8716	Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties:	
8716.1000	- remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane	0.00
8716.2000	- remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	0.00
	- autres remorques et semi-remorques pour le transport de marchandises:	
8716.3100	-- citernes	0.00
8716.3900	-- autres	0.00
8716.4000	- autres remorques et semi-remorques	0.00
8716.8000	- autres véhicules	0.00
8716.9000	- parties	0.00
88	Navigation aérienne ou spatiale	
8801.0000	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur	0.00
8802	Autres véhicules aériens (hélicoptères, avions, par exemple), à l'exception des véhicules aériens sans pilote du n° 8806; véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux:	
	- hélicoptères:	
8802.1100	-- d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg	0.00
8802.1200	-- d'un poids à vide excédant 2000 kg	0.00
8802.2000	- avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg	0.00
8802.3000	- avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2000 kg mais n'excédant pas 15000 kg	0.00
8802.4000	- avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15000 kg	0.00
8802.6000	- véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	0.00
8804.0000	Parachutes (y compris les parachutes dirigeables et les parapentes) et rotochutes; leurs parties et accessoires	0.00
8805	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties:	

8805.1000	- appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires, et leurs parties	0.00
	- appareils au sol d'entraînement au vol, et leurs parties:	
8805.2100	- - simulateurs de combat aérien et leurs parties	0.00
8805.2900	- - autres	0.00
8806	Véhicules aériens sans pilote:	
8806.1000	- conçus pour le transport de passagers	0.00
	- autres, conçus uniquement pour être téléguidés:	
8806.2100	- - d'un poids maximal au décollage n'excédant pas 250 g	0.00
8806.2200	- - d'un poids maximal au décollage excédant 250 g mais n'excédant pas 7 kg	0.00
8806.2300	- - d'un poids maximal au décollage excédant 7 kg mais n'excédant pas 25 kg	0.00
8806.2400	- - d'un poids maximal au décollage excédant 25 kg mais n'excédant pas 150 kg	0.00
8806.2900	- - autres	0.00
	- autres:	
8806.9100	- - d'un poids maximal au décollage n'excédant pas 250 g	0.00
8806.9200	- - d'un poids maximal au décollage excédant 250 g mais n'excédant pas 7 kg	0.00
8806.9300	- - d'un poids maximal au décollage excédant 7 kg mais n'excédant pas 25 kg	0.00
8806.9400	- - d'un poids maximal au décollage excédant 25 kg mais n'excédant pas 150 kg	0.00
8806.9900	- - autres	0.00
8807	Parties des appareils des n°s 8801, 8802 ou 8806:	
8807.1000	- hélices et rotors, et leurs parties	0.00
8807.2000	- trains d'atterrissage et leurs parties	0.00
8807.3000	- autres parties d'avions, d'hélicoptères ou de véhicules aériens sans pilote	0.00
8807.9000	- autres	0.00
89	Navigation maritime ou fluviale	
8901	Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises:	
8901.1000	- paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs	0.00
8901.2000	- bateaux-citernes	0.00
8901.3000	- bateaux frigorifiques autres que ceux du n° 8901.20	0.00

8901.9000	- autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises	0.00
8902.0000	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche	0.00
8903	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës:	
	- bateaux gonflables, même à coque rigide:	
8903.1100	-- comportant un moteur ou conçus pour comporter un moteur, d'un poids à vide sans moteur n'excédant pas 100 kg	0.00
8903.1200	-- non conçus pour être utilisés avec un moteur et d'un poids à vide n'excédant pas 100 kg	0.00
8903.1900	-- autres	0.00
	- bateaux à voile, autres que gonflables, même avec moteur auxiliaire:	
8903.2100	-- d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	0.00
8903.2200	-- d'une longueur excédant 7,5 m mais n'excédant pas 24 m	0.00
8903.2300	-- d'une longueur excédant 24 m	0.00
	- bateaux à moteur, autres que gonflables, ne comportant pas de moteur hors-bord:	
8903.3100	-- d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	0.00
8903.3200	-- d'une longueur excédant 7,5 m mais n'excédant pas 24 m	0.00
8903.3300	-- d'une longueur excédant 24 m	0.00
	- autres:	
8903.9300	-- d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	0.00
8903.9900	-- autres	0.00
8904.0000	Remorqueurs et bateaux-pousseurs	0.00
8905	Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-drageurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles:	
8905.1000	- bateaux-drageurs	0.00
8905.2000	- plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	0.00
8905.9000	- autres	0.00
8906	Autres bateaux, y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rames:	
8906.1000	- navires de guerre	0.00
8906.9000	- autres	0.00
8907	Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, par exemple):	

8907.1000	- radeaux gonflables	0.00
8907.9000	- autres	0.00
8908.0000	Bateaux et autres engins flottants à dépecer	0.00
XVIII	INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; HORLOGERIE; INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS	
90	Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; parties et accessoires de ces instruments ou appareils	
9001	Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 8544; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement:	
9001.1000	- fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques	0.00
9001.2000	- matières polarisantes en feuilles ou en plaques	0.00
9001.3000	- verres de contact	0.00
9001.4000	- verres de lunetterie en verre	0.00
9001.5000	- verres de lunetterie en autres matières	0.00
9001.9000	- autres	0.00
9002	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement:	
	- objectifs:	
9002.1100	- - pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	0.00
9002.1900	- - autres	0.00
9002.2000	- filtres	0.00
9002.9000	- autres	0.00
9003	Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties:	
	- montures:	
9003.1100	- - en matières plastiques	0.00
9003.1900	- - en autres matières	0.00
9003.9000	- parties	0.00
9004	Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) et articles similaires:	

9004.1000	- lunettes solaires	0.00
9004.9000	- autres	0.00
9005	Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâtis; autres instruments d'astronomie et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie:	
9005.1000	- jumelles	0.00
9005.8000	- autres instruments	0.00
9005.9000	- parties et accessoires (y compris les bâtis)	0.00
9006	Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 8539:	
9006.3000	- appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	0.00
9006.4000	- appareils photographiques à développement et tirage instantanés	0.00
	- autres appareils photographiques:	
9006.5300	-- pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm	0.00
9006.5900	-- autres	0.00
	- appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie:	
9006.6100	-- appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits «flashes électroniques»)	0.00
9006.6900	-- autres	0.00
	- parties et accessoires:	
9006.9100	-- d'appareils photographiques	0.00
9006.9900	-- autres	0.00
9007	Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son:	
9007.1000	- caméras	0.00
9007.2000	- projecteurs	0.00
	- parties et accessoires:	
9007.9100	-- de caméras	0.00
9007.9200	-- de projecteurs	0.00
9008	Projecteurs d'images fixes; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction:	
9008.5000	- projecteurs et appareils d'agrandissement ou de réduction	0.00
9008.9000	- parties et accessoires	0.00

9010	Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; négatoscopes; écrans pour projections:	
9010.1000	- appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	0.00
9010.5000	- autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques; négatoscopes	0.00
9010.6000	- écrans pour projections	0.00
9010.9000	- parties et accessoires	0.00
9011	Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la micro-projection:	
9011.1000	- microscopes stéréoscopiques	0.00
9011.2000	- autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection	0.00
9011.8000	- autres microscopes	0.00
9011.9000	- parties et accessoires	0.00
9012	Microscopes autres qu'optiques; diffractographes:	
9012.1000	- microscopes autres qu'optiques; diffractographes	0.00
9012.9000	- parties et accessoires	0.00
9013	Lasers, autres que les diodes laser; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre:	
9013.1000	- lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent Chapitre ou de la Section XVI	0.00
9013.2000	- lasers, autres que les diodes laser	0.00
9013.8000	- autres dispositifs, appareils et instruments	0.00
9013.9000	- parties et accessoires	0.00
9014	Boussoles, y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation:	
9014.1000	- boussoles, y compris les compas de navigation	0.00
9014.2000	- instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)	0.00
9014.8000	- autres instruments et appareils	0.00
9014.9000	- parties et accessoires	0.00
9015	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres:	

9015.1000	- télémètres	0.00
9015.2000	- théodolites et tachéomètres	0.00
9015.3000	- niveaux	0.00
9015.4000	- instruments et appareils de photogrammétrie	0.00
9015.8000	- autres instruments et appareils	0.00
9015.9000	- parties et accessoires	0.00
9016.0000	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids	0.00
9017	Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure des longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre:	
9017.1000	- tables et machines à dessiner, même automatiques	0.00
9017.2000	- autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul	0.00
9017.3000	- micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges	0.00
9017.8000	- autres instruments	0.00
9017.9000	- parties et accessoires	0.00
9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels:	
	- appareils d'électrodiagnostic (y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques):	
9018.1100	-- électrocardiographes	0.00
9018.1200	-- appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	0.00
9018.1300	-- appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	0.00
9018.1400	-- appareils de scintigraphie	0.00
9018.1900	-- autres	0.00
9018.2000	- appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	0.00
	- seringues, aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires:	
9018.3100	-- seringues, avec ou sans aiguilles	0.00
9018.3200	-- aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures	0.00
9018.3900	-- autres	0.00
	- autres instruments et appareils, pour l'art dentaire:	
9018.4100	-- tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	0.00
9018.4900	-- autres	0.00

9018.5000	- autres instruments et appareils d'ophtalmologie	0.00
9018.9000	- autres instruments et appareils	0.00
9019	Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire:	
9019.1000	- appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie	0.00
9019.2000	- appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	0.00
9020.0000	Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible	0.00
9021	Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité:	
9021.1000	- articles et appareils d'orthopédie ou pour fractures	0.00
	- articles et appareils de prothèse dentaire:	
9021.2100	-- dents artificielles	0.00
9021.2900	-- autres	0.00
	- autres articles et appareils de prothèse:	
9021.3100	-- prothèses articulaires	0.00
9021.3900	-- autres	0.00
9021.4000	- appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	0.00
9021.5000	- stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	0.00
9021.9000	- autres	0.00
9022	Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta, gamma ou d'autres radiations ionisantes, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement:	
	- appareils à rayons X, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie:	

9022.1200	- - appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	0.00
9022.1300	- - autres, pour l'art dentaire	0.00
9022.1400	- - autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	0.00
9022.1900	- - pour autres usages	0.00
	- appareils utilisant les radiations alpha, bêta, gamma ou d'autres radiations ionisantes, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie:	
9022.2100	- - à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	0.00
9022.2900	- - pour autres usages	0.00
9022.3000	- tubes à rayons X	0.00
9022.9000	- autres, y compris les parties et accessoires	0.00
9023.0000	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois	0.00
9024	Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple):	
9024.1000	- machines et appareils d'essais des métaux	0.00
9024.8000	- autres machines et appareils	0.00
9024.9000	- parties et accessoires	0.00
9025	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux:	
	- thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments:	
9025.1100	- - à liquide, à lecture directe	0.00
9025.1900	- - autres	0.00
9025.8000	- autres instruments	0.00
9025.9000	- parties et accessoires	0.00
9026	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des n°s 9014, 9015, 9028 ou 9032:	
9026.1000	- pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides	0.00
9026.2000	- pour la mesure ou le contrôle de la pression	0.00
9026.8000	- autres instruments et appareils	0.00

9026.9000	- parties et accessoires	0.00
9027	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques (y compris les indicateurs de temps de pose); microtomes:	
9027.1000	- analyseurs de gaz ou de fumées	0.00
9027.2000	- chromatographes et appareils d'électrophorèse	0.00
9027.3000	- spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	0.00
9027.5000	- autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	0.00
	- autres instruments et appareils:	
9027.8100	- - spectromètres de masse	0.00
9027.8900	- - autres	0.00
9027.9000	- microtomes; parties et accessoires	0.00
9028	Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage:	
9028.1000	- compteurs de gaz	0.00
9028.2000	- compteurs de liquides	0.00
9028.3000	- compteurs d'électricité	0.00
9028.9000	- parties et accessoires	0.00
9029	Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, par exemple); indicateurs de vitesse et tachymètres, autres que ceux des n°s 9014 ou 9015; stroboscopes:	
9029.1000	- compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires	0.00
9029.2000	- indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes	0.00
9029.9000	- parties et accessoires	0.00
9030	Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes:	
9030.1000	- instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	0.00
9030.2000	- oscilloscopes et oscillographes	0.00
	- autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance (autres que ceux pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur):	

9030.3100	- - multimètres, sans dispositif enregistreur	0.00
9030.3200	- - multimètres, avec dispositif enregistreur	0.00
9030.3300	- - autres, sans dispositif enregistreur	0.00
9030.3900	- - autres, avec dispositif enregistreur	0.00
9030.4000	- autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, par exemple)	0.00
	- autres instruments et appareils:	
9030.8200	- - pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur (y compris les circuits intégrés)	0.00
9030.8400	- - autres, avec dispositif enregistreur	0.00
9030.8900	- - autres	0.00
9030.9000	- parties et accessoires	0.00
9031	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; projecteurs de profils:	
9031.1000	- machines à équilibrer les pièces mécaniques	0.00
9031.2000	- bancs d'essai	0.00
	- autres instruments et appareils optiques:	
9031.4100	- - pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur (y compris les circuits intégrés) ou pour le contrôle des masques photographiques ou des réticules utilisés dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur (y compris les circuits intégrés)	0.00
9031.4900	- - autres	0.00
9031.8000	- autres instruments, appareils et machines	0.00
9031.9000	- parties et accessoires	0.00
9032	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques:	
9032.1000	- thermostats	0.00
9032.2000	- manostats (pressostats)	0.00
	- autres instruments et appareils:	
9032.8100	- - hydrauliques ou pneumatiques	0.00
9032.8900	- - autres	0.00
9032.9000	- parties et accessoires	0.00
9033.0000	Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour machines, appareils, instruments ou articles du Chapitre 90	0.00
91	Horlogerie	
		Fr. par pièce

9101	Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux: - montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps:	
9101.1100	-- à affichage mécanique seulement	0.00
9101.1900	-- autres	0.00
	- autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps:	
9101.2100	-- à remontage automatique	0.00
9101.2900	-- autres	0.00
	- autres:	
9101.9100	-- fonctionnant électriquement	0.00
9101.9900	-- autres	0.00
9102	Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), autres que celles du n° 9101: - montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps:	
9102.1100	-- à affichage mécanique seulement	0.00
9102.1200	-- à affichage optoélectronique seulement	0.00
9102.1900	-- autres	0.00
	- autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps:	
9102.2100	-- à remontage automatique	0.00
9102.2900	-- autres	0.00
	- autres:	
9102.9100	-- fonctionnant électriquement	0.00
9102.9900	-- autres	0.00
9103	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre:	
9103.1000	- fonctionnant électriquement	0.00
9103.9000	- autres	0.00
9104.0000	Montres de tableaux de bord et montres similaires, pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	0.00
		Fr. par 100 kg brut
9105	Réveils, pendules, horloges et appareils d'horlogerie similaires, à mouvement autre que de montre: - réveils:	
9105.1100	-- fonctionnant électriquement	0.00

9105.1900	-- autres	0.00
	- pendules et horloges, murales:	
9105.2100	-- fonctionnant électriquement	0.00
9105.2900	-- autres	0.00
	- autres:	
9105.9100	-- fonctionnant électriquement	0.00
9105.9900	-- autres	0.00
9106	Appareils de contrôle du temps et compteurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (horloges de pointage, horodateurs, horocompteurs, par exemple):	
9106.1000	- horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	0.00
9106.9000	- autres	0.00
9107.0000	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone	0.00
		Fr. par pièce
9108	Mouvements de montres, complets et assemblés:	
	- fonctionnant électriquement:	
9108.1100	-- à affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	0.00
9108.1200	-- à affichage optoélectronique seulement	0.00
9108.1900	-- autres	0.00
9108.2000	- à remontage automatique	0.00
9108.9000	- autres	0.00
		Fr. par 100 kg brut
9109	Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, autres que de montres:	
9109.1000	- fonctionnant électriquement	0.00
9109.9000	- autres	0.00
9110	Mouvements d'horlogerie complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons); mouvements d'horlogerie incomplets, assemblés; ébauches de mouvements d'horlogerie:	
	- de montres:	
9110.1100	-- mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons)	0.00
9110.1200	-- mouvements incomplets, assemblés	0.00
9110.1900	-- ébauches	0.00
9110.9000	- autres	0.00

		Fr. par pièce
9111	Boîtes de montres des n°s 9101 ou 9102 et leurs parties:	
9111.1000	- boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	0.00
9111.2000	- boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés	0.00
9111.8000	- autres boîtes	0.00
		Fr. par 100 kg brut
9111.9000	- parties	0.00
9112	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties:	
9112.2000	- cages et cabinets	0.00
9112.9000	- parties	0.00
9113	Bracelets de montres et leurs parties:	
9113.1000	- en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	0.00
9113.2000	- en métaux communs, même dorés ou argentés	0.00
9113.9000	- autres	0.00
9114	Autres fournitures d'horlogerie:	
9114.3000	- cadrans	0.00
9114.4000	- platines et ponts	0.00
9114.9000	- autres	0.00
92	Instruments de musique; parties et accessoires de ces instruments	
9201	Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier:	
9201.1000	- pianos droits	0.00
9201.2000	- pianos à queue	0.00
9201.9000	- autres	0.00
9202	Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple):	
9202.1000	- à cordes frottées à l'aide d'un archet	0.00
9202.9000	- autres	0.00
9205	Instruments de musique à vent (orgues à tuyaux et à clavier, accordéons, clarinettes, trompettes, cornemuses, par exemple), autres que les orchestrions et les orgues de Barbarie:	
9205.1000	- instruments dits «cuivres»	0.00
9205.9000	- autres	0.00
9206.0000	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple)	0.00

9207	Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (orgues, guitares, accordéons, par exemple):	
9207.1000	- instruments à clavier, autres que les accordéons	0.00
9207.9000	- autres	0.00
9208	Boîtes à musique, orchestrions, orgues de Barbarie, oiseaux-chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans une autre position du présent Chapitre; appeaux de tous types; sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche:	
9208.1000	- boîtes à musique	0.00
9208.9000	- autres	0.00
9209	Parties (mécanismes de boîtes à musique, par exemple) et accessoires (cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, par exemple) d'instruments de musique; métronomes et diapasons de tous types:	
9209.3000	- cordes harmoniques	0.00
	- autres:	
9209.9100	-- parties et accessoires de pianos	0.00
9209.9200	-- parties et accessoires des instruments de musique du n° 9202	0.00
9209.9400	-- parties et accessoires des instruments de musique du n° 9207	0.00
9209.9900	-- autres	0.00
XIX	ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES	
93	Armes, munitions et leurs parties et accessoires	
9301	Armes de guerre, autres que les revolvers, pistolets et armes blanches:	
9301.1000	- pièces d'artillerie (canons, obusiers et mortiers, par exemple)	0.00
9301.2000	- tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires	0.00
9301.9000	- autres	0.00
9302.0000	Revolvers et pistolets, autres que ceux des n°s 9303 ou 9304	0.00
9303	Autres armes à feu et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse, armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, pistolets lance-fusées et autres engins conçus uniquement pour lancer des fusées de signalisation, pistolets et revolvers pour le tir à blanc, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarres, par exemple):	
9303.1000	- armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon	0.00
9303.2000	- autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif comportant au moins un canon lisse	0.00
9303.3000	- autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif	0.00

9303.9000	- autres	0.00
9304.0000	Autres armes (fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques, par exemple), à l'exclusion de celles du n° 9307	0.00
9305	Parties et accessoires des articles des n°s 9301 à 9304:	
9305.1000	- de revolvers ou pistolets	0.00
9305.2000	- de fusils ou carabines du n° 9303	0.00
	- autres:	
9305.9100	-- des armes de guerre du n° 9301	0.00
9305.9900	-- autres	0.00
9306	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches:	
	- cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse et leurs parties; plombs pour carabines à air comprimé:	
9306.2100	-- cartouches	0.00
9306.29	-- autres:	
	--- balles pour fusils à canon lisse, chevrotines et plombs de chasse; balles rondes et projectiles pour fusils et carabines du n° 9304	0.00
9306.2990	--- autres	0.00
9306.30	- autres cartouches et leurs parties:	
	- - d'armes de guerre:	
9306.3011	--- cartouches	0.00
9306.3019	--- parties de cartouches	0.00
	- - autres:	
9306.3091	--- cartouches	0.00
9306.3092	--- projectiles	0.00
9306.3099	--- autres	0.00
9306.90	- autres:	
9306.9010	- - bombes, grenades, torpilles, mines, missiles et articles similaires à usage militaire	0.00
9306.9020	- - parties de marchandises du n° 9306.9010	0.00
9306.9090	- - autres	0.00
9307.0000	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	0.00
XX	MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS	
94	Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires; luminaires et appareils d'éclairage non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires; constructions préfabriquées	

9401	Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 9402), même transformables en lits, et leurs parties:	
9401.1000	- sièges des types pour véhicules aériens	0.00
9401.2000	- sièges des types utilisés pour véhicules automobiles	0.00
	- sièges pivotants, ajustables en hauteur:	
9401.3100	-- en bois	0.00
9401.3900	-- autres	0.00
	- sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits:	
9401.4100	-- en bois	0.00
9401.4900	-- autres	0.00
	- sièges en rotin, en osier, en bambou ou en matières similaires:	
9401.5200	-- en bambou	0.00
9401.5300	-- en rotin	0.00
9401.5900	-- autres	0.00
	- autres sièges, avec bâti en bois:	
9401.6100	-- rembourrés	0.00
9401.6900	-- autres	0.00
	- autres sièges, avec bâti en métal:	
9401.7100	-- rembourrés	0.00
9401.7900	-- autres	0.00
9401.8000	- autres sièges	0.00
	- parties:	
9401.9100	-- en bois	0.00
9401.9900	-- autres	0.00
9402	Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opération, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, par exemple); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles:	
9402.1000	- fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties	0.00
9402.9000	- autres	0.00
9403	Autres meubles et leurs parties:	
9403.1000	- meubles en métal des types utilisés dans les bureaux	0.00
9403.2000	- autres meubles en métal	0.00
9403.3000	- meubles en bois des types utilisés dans les bureaux	0.00
9403.4000	- meubles en bois des types utilisés dans les cuisines	0.00
9403.5000	- meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	0.00
9403.6000	- autres meubles en bois	0.00

9403.7000	- meubles en matières plastiques	0.00
	- meubles en autres matières, y compris le rotin, l'osier, le bambou ou les matières similaires:	
9403.8200	-- en bambou	0.00
9403.8300	-- en rotin	0.00
9403.8900	-- autres	0.00
	- parties:	
9403.9100	-- en bois	0.00
9403.9900	-- autres	0.00
9404	Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple) comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non:	
9404.1000	- sommiers	0.00
	- matelas:	
9404.2100	-- en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	0.00
9404.2900	-- en autres matières	0.00
9404.3000	- sacs de couchage	0.00
9404.4000	- couvre-pieds, couvre-lits, édredons et couettes	0.00
9404.9000	- autres	0.00
9405	Luminaires et appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs:	
	- lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques:	
9405.1100	-- conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	0.00
9405.1900	-- autres	0.00
	- lampes de table, lampes de bureau, lampes de chevet et lampadaires d'intérieur, électriques:	
9405.2100	-- conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	0.00
9405.2900	-- autres	0.00
	- guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël:	

9405.3100	-- conçues pour être utilisées uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	0.00
9405.3900	-- autres	0.00
	- autres luminaires et appareils d'éclairage électriques:	
9405.4100	-- photovoltaïques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	0.00
9405.4200	-- autres, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	0.00
9405.4900	-- autres	0.00
9405.5000	- luminaires et appareils d'éclairage non électriques	0.00
	- lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires:	
9405.6100	-- conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	0.00
9405.6900	-- autres	0.00
	- parties:	
9405.9100	-- en verre	0.00
9405.9200	-- en matières plastiques	0.00
9405.9900	-- autres	0.00
9406	Constructions préfabriquées:	
9406.1000	- en bois	0.00
9406.2000	- unités de construction modulaires en acier	0.00
9406.9000	- autres	0.00
95	Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports; leurs parties et accessoires	
	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées; poupées; autres jouets; modèles réduits et modèles similaires pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre	
9503.0000		0.00
9504	Consoles et machines de jeux vidéo, jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino, les jeux de quilles automatiques (bowlings, par exemple), les jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par tout autre moyen de paiement:	
9504.2000	- billards de tout genre et leurs accessoires	0.00
	- autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par tout autre moyen de paiement, à l'exclusion des jeux de quilles automatiques (bowlings)	
9504.3000		0.00
9504.4000	- cartes à jouer	0.00

9504.5000	- consoles et machines de jeux vidéo, autres que celles du n° 9504.30	0.00
9504.9000	- autres	0.00
9505	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et articles-surprises:	
9505.1000	- articles pour fêtes de Noël	0.00
9505.9000	- autres	0.00
9506	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; piscines et pataugeoires:	
	- skis de neige et autre matériel pour la pratique du ski de neige:	
9506.1100	-- skis	0.00
9506.1200	-- fixations pour skis	0.00
9506.1900	-- autres	0.00
	- skis nautiques, aquaplanes, planches à voile et autre matériel pour la pratique des sports nautiques:	
9506.2100	-- planches à voile	0.00
9506.2900	-- autres	0.00
	- clubs de golf et autre matériel pour le golf:	
9506.3100	-- clubs complets	0.00
9506.3200	-- balles	0.00
9506.3900	-- autres	0.00
9506.4000	- articles et matériel pour le tennis de table	0.00
	- raquettes de tennis, de badminton ou similaires, même non cordées:	
9506.5100	-- raquettes de tennis, même non cordées	0.00
9506.5900	-- autres	0.00
	- ballons et balles, autres que les balles de golf ou de tennis de table:	
9506.6100	-- balles de tennis	0.00
9506.6200	-- gonflables	0.00
9506.6900	-- autres	0.00
9506.7000	- patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins	0.00
	- autres:	
9506.9100	-- articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme	0.00
9506.9900	-- autres	0.00
9507	Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n°s 9208 ou 9705) et articles de chasse similaires:	

9507.1000	- cannes à pêche	0.00
9507.2000	- hameçons, même montés sur avançons	0.00
9507.3000	- moulins pour la pêche	0.00
9507.9000	- autres	0.00
9508	Cirques ambulants et ménageries ambulantes; manèges pour parcs de loisirs et attractions de parcs aquatiques; attractions foraines, y compris les stands de tir; théâtres ambulants:	
9508.1000	- cirques ambulants et ménageries ambulantes	0.00
	- manèges pour parcs de loisirs et attractions de parcs aquatiques:	
9508.2100	-- montagnes russes	0.00
9508.2200	-- carrousels, balançoires et manèges	0.00
9508.2300	-- autos tamponneuses	0.00
9508.2400	-- simulateurs de mouvements et cinémas dynamiques	0.00
9508.2500	-- manèges aquatiques	0.00
9508.2600	-- attractions de parcs aquatiques	0.00
9508.2900	-- autres	0.00
9508.3000	- attractions foraines	0.00
9508.4000	- théâtres ambulants	0.00
96	Ouvrages divers	
9601	Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage):	
9601.1000	- ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	0.00
9601.9000	- autres	0.00
9602.0000	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, non dénommés ni compris ailleurs; gélatine non durcie travaillée, autre que celle du numéro 3503, et ouvrages en gélatine non durcie	0.00
9603	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur, pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de broserie; tampons et rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues:	
9603.1000	- balais et balayettes consistant en brindilles ou autres matières végétales en bottes liées, emmanchés ou non	0.00

	- brosses à dents, brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes, y compris ceux constituant des parties d'appareils:	
9603.2100	-- brosses à dents, y compris les brosses à dentiers	0.00
9603.2900	-- autres	0.00
9603.3000	- pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire et pinceaux similaires pour l'application des produits cosmétiques	0.00
9603.4000	- brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires (autres que les pinceaux du n° 9603.30); tampons et rouleaux à peindre	0.00
9603.5000	- autres brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	0.00
9603.9000	- autres	0.00
9604.0000	Tamis et cribles, à main	0.00
9605.0000	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements	0.00
9606	Boutons et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons:	
9606.1000	- boutons-pression et leurs parties	0.00
	- boutons:	
9606.2100	-- en matières plastiques, non recouverts de matières textiles	0.00
9606.2200	-- en métaux communs, non recouverts de matières textiles	0.00
9606.2900	-- autres	0.00
9606.3000	- formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons	0.00
9607	Fermetures à glissière et leurs parties:	
	- fermetures à glissière:	
9607.1100	-- avec agrafes en métaux communs	0.00
9607.1900	-- autres	0.00
9607.2000	- parties	0.00
9608	Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles, à l'exclusion de celles du n° 9609:	
9608.1000	- stylos et crayons à bille	0.00
9608.2000	- stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	0.00
9608.3000	- stylos à plume et autres stylos	0.00
9608.4000	- porte-mines	0.00
9608.5000	- assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées	0.00

9608.6000	- cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe	0.00
	- autres:	
9608.9100	- - plumes à écrire et becs pour plumes	0.00
9608.9900	- - autres	0.00
9609	Crayons (autres que les crayons du n° 9608), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs:	
9609.1000	- crayons à gaine	0.00
9609.2000	- mines pour crayons ou porte-mines	0.00
9609.9000	- autres	0.00
9610.0000	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés	0.00
9611.0000	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main	0.00
9612	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs même imprégnés, avec ou sans boîte:	
9612.1000	- rubans encreurs	0.00
9612.2000	- tampons encreurs	0.00
9613	Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n° 3603), même mécaniques ou électriques, et leurs parties autres que les pierres et les mèches:	
9613.1000	- briquets de poche, à gaz, non rechargeables	0.00
9613.2000	- briquets de poche, à gaz, rechargeables	0.00
9613.8000	- autres briquets et allumeurs	0.00
9613.9000	- parties	0.00
9614.0000	Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties	0.00
9615	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires; épingles à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure, autres que ceux du n° 8516, et leurs parties:	
	- peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires:	
9615.1100	- - en caoutchouc durci ou en matières plastiques	0.00
9615.1900	- - autres	0.00
9615.9000	- autres	0.00
9616	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures; houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette:	

9616.1000	- vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures	0.00
9616.2000	- houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	0.00
9617.0000	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre)	0.00
9618.0000	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages	0.00
9619.0000	Serviettes et tampons hygiéniques, couches, langes et articles similaires, en toutes matières	0.00
9620.0000	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires	0.00
XXI	OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ	
97	Objets d'art, de collection ou d'antiquité	
9701	Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du n° 4906 et des articles manufacturés décorés à la main; collages, mosaïques et tableaux similaires:	
	- ayant plus de 100 ans d'âge:	
9701.2100	- - tableaux, peintures et dessins	0.00
9701.2200	- - mosaïques	0.00
9701.2900	- - autres	0.00
	- autres:	
9701.9100	- - tableaux, peintures et dessins	0.00
9701.9200	- - mosaïques	0.00
9701.9900	- - autres	0.00
9702	Gravures, estampes et lithographies originales:	
9702.1000	- ayant plus de 100 ans d'âge	0.00
9702.9000	- autres	0.00
9703	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières:	
9703.1000	- ayant plus de 100 ans d'âge	0.00
9703.9000	- autres	0.00
9704.0000	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, autres que les articles du n° 4907	0.00
9705	Collections et pièces de collection présentant un intérêt archéologique, ethnographique, historique, zoologique, botanique, minéralogique, anatomique, paléontologique ou numismatique:	
9705.1000	- collections et pièces de collection présentant un intérêt archéologique, ethnographique ou historique	0.00

	- collections et pièces de collection présentant un intérêt zoologique, botanique, minéralogique, anatomique ou paléontologique:	
9705.2100	- - spécimens humains et leurs parties	0.00
9705.2200	- - espèces éteintes ou menacées d’extinction, et leurs parties	0.00
9705.2900	- - autres	0.00
	- collections et pièces de collection présentant un intérêt numismatique:	
9705.3100	- - ayant plus de 100 ans d’âge	0.00
9705.3900	- - autres	0.00
9706	Objets d’antiquité ayant plus de 100 ans d’âge:	
9706.1000	- ayant plus de 250 ans d’âge	0.00
9706.9000	- autres	0.00

Partie 2: Tarif d'exportation

Aux n^{os} 35 à 38 du tarif, les n^{os} 7404.0010 et 0090 de la colonne «N^o du tarif d'importation» sont remplacés par le n^o 7404.0000.

Annexe 2

Tarif général: Contingents tarifaires

L'annexe 2 demeure inchangée.

Annexe 2
(art. 2)

Abrogation et modification d'autres actes

I

Sont abrogées:

1. l'ordonnance du 17 février 1982 sur l'importation en franchise douanière de tissus produits sur des métiers à main³;
2. l'ordonnance du 3 décembre 1984 concernant la mise en vigueur de l'accord du GATT relatif au commerce des aéronefs civils⁴.

II

Les actes mentionnés ci-après sont modifiés comme suit:

1. Ordonnance du 3 décembre 2021 sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants⁵

Annexe 1, partie B

Remplacer le n° ex 2827 39 90 du tarif par le n° 2827 39 00

Remplacer le n° ex 2841 90 90 du tarif par le n° 2841 90 00

Remplacer le n° 8103 90 00 du tarif par les n°s 8103 91 00/ 8103 99 00

2. Ordonnance du 10 mai 2017 sur le stockage obligatoire d'engrais⁶

Annexe

Remplacer les n°s 3102.1000/9090 du tarif par les n°s 3102.1000/9000

³ RO 1982 204, 1987 2366, 2007 1469, 2019 1611

⁴ RO 1984 1447, 1987 2367, 2006 2995, 2011 3331, 2016 2647, 2021 445

⁵ RS 221.433

⁶ RS 531.215.25

3. Ordonnance du 4 novembre 1987 sur la tare⁷

L'annexe est remplacée par la version suivante:

Annexe
(art. 2, al. 2, 5, al. 2, et 6)

Taux de tare

N° du tarif	Taux de tare	N° du tarif	Taux de tare	N° du tarif	Taux de tare
0105.1100/0105.9900	10	0304.8980	10	1102.2020/2090	1
0106.2000, 3300, 3910	10	0304.9100/9700	15	1102.9011	5
0201.1011/0202.3099	5	0304.9910	20	1102.9013/9018	1
0203.1210/0207.4290	5	0304.9970	15	1102.9043/9045	5
0207.4300	10	0305.2000/7900	5	1102.9046/9048	1
0207.4411/5290	5	0306.1100/0308.9000	10	1102.9051	10
0207.5300	10	0309.1000	5	1102.9052/9059	1
0207.5411/6099	5	0309.9000	10	1102.9061	10
0208.1000/0210.1299	10	0401.4000/0402.9920	5	1102.9062/1103.1119	1
0210.1910/1999	5	0403.2091/2099	5	1103.1191/1199	5
0210.2010/9990	10	0403.9031/0406.2090	5	1103.1310/1390	1
0301.1100/1900	15 [1]	0406.3010/3090	10	1103.1911/1919	5
0301.9100/9300	20 [1]	0406.4010/4029	5	1103.1921/1104.1290	1
0301.9400/9500	10	0406.9011/9019	5	1104.1911/1919	5
0301.9920	20 [1]	0407.1110/0410.9000	5	1104.1921/2290	1
0301.9980	10	0501.0000/0502.9000	5	1104.2310/2390	10
0302.1100/1900	20	0601.1010/2099	5	1104.2911/2918	5
0302.2100/5900	10	0603.1110/9010	5	1104.2921/3099	1
0302.7100/7900	20	0603.9090	10	1105.1011/1019	10
0302.8100/8500	10	0604.9012	10	1105.2011/2019	10
0302.8920	20	0604.9099	10	1106.2010/2090	5
0302.8980	10	0709.6090	10	1107.1011/1019	1
0302.9100/0303.2900	20	0710.1010/9090	5	1107.1091/1099	10
0303.3100/8400	10	0712.9089	5	1107.2011/2019	1
0303.8920	20	0801.1100/3200	10	1107.2091/2099	10
0303.8980	10	0803.1000/9000	[2]	1108.1110/1120	10
0303.9100/0304.3900	20	0809.1011/4095	10	1108.1190	[3]
0304.4100	10	0811.1000/9090	5	1108.1210/1220	10
0304.4200	20	0812.1000/9080	10	1108.1290	[3]
0304.4300/4800	10	0813.1000/4099	5	1108.1310/1320	10
0304.4920	20	0813.5081/5099	5	1108.1390	[3]
0304.4980	10	0901.2100/2200	5	1108.1410/1420	10
0304.5100/5210	20	0901.9020	5	1108.1490	[3]
0304.5290/5700	10	0902.1000/4000	10	1108.1911/1992	10
0304.5920	20	0903.0000	5	1108.1999	[3]
0304.5980	10	0904.1100/0908.3200	10	1108.2010/1109.000	10
0304.6100/6900	20	0909.2100/6220	5	1301.9010	10
0304.7100/8100	10	0910. 1100/9900	10	1302.1100/1900	20
0304.8200	20	1001.1100/1101.0041	1	1302.2011/2029	10
0304.8300/8800	10	1101.0043/0048	5	1302.2090	5
0304.8920	20	1101.0051/0090	1	1302.3100	10
		1102.2010	10	1302.3900	10

N° du tarif	Taux de tare	N° du tarif	Taux de tare	N° du tarif	Taux de tare
1501.1011/1520.0000	10	2009.6111	10	2208.3010	10
1522.0000/1601.0048	5	2009.6122	10	2208.3020	10
1602.1010/9088	10	2009.6910/7990	10	2208.4010	10
1603.0000/1605.6900	5	2009.8110/8910	5	2208.4020	10
1701.1200/1400	1	2009.8921/8949	10	2208.5011/5019	10
1701.9110/9190	5	2009.8981/9029	5	2208.5021/5029	10
1701.9991/9999	[4]	2009.9030/9039	10	2208.6010	10
1702.1100/1900	[5]	2009.9041/9099	5	2208.6020/7000	10
1702.2010	1	2101.1100/1219	10	2208.9010/9021	10
1702.2020	5	2101.1291/1299	5	2208.9022/2209.0000	10
1702.3021/3029	10	2101.2011/2019	10	2307.0000	10
1702.3032/3038	1	2101.2091/2103.2000	5	2309.1010/9090	5
1702.3042/3048	10	2103.3011/3019	10	2401.1090	3
1702.4011/4019	1	2103.9000/2106.9024	5	2401.2090	3
1702.4021	5	2106.9029	10	2401.3090	3
1702.4029/5000	10	2106.9030/9040	5	2402.1000	30 [7]
1702.6010	1	2106.9050	10	2402.2010/2020	10 [7]
1702.6021	5	2106.9060/9099	5	2402.9000	[8]
1702.6022/6028	10	2201.1000	10	2403.1100/1900	15 [7]
1702.9011/9028	1	2202.1000/9911	10	2403.9100	3 [7]
1702.9031	5	2202.9921/9929	10	2403.9910	15 [7]
1702.9032/9038	10	2202.9931/9932	5	2403.9920/9930	3
1703.1010/1704.9093	5	2202.9941	10	2403.9990	15 [7]
1803.1000/2000	10	2202.9951/9969	[6]	2404.1100/1210	15 [7]
1805.0000/1901.1011	5	2202.9971/9989	5	2404.1290	10
1901.1014/9019	10	2202.9990	10	2404.1910	15 [7]
1901.9021/9047	5	2203.0010/0020	65	2404.1990	10
1901.9081/9099	10	2203.0031/0039	5	2404.9110	15 [7]
1902.1110/1903.0000	5	2204.1000	10	2404.9190	5
1904.1010/1090	15	2204.2121	10	2404.9200/9900	10
1904.2000/3000	5	2204.2131	10	3501.1010/3502.1990	10
1904.9010	10	2204.2141	10	3505.1010	[9]
1904.9020/9090	5	2204.2150	10	3505.2010	[9]
1905.1010	10	2204.2221/2222	10	3506.9910	10
1905.1020/3194	5	2204.2231/2232	10	3809.1010	10
1905.3210	10	2204.2241/2242	10	3823.1110	10
1905.3220	5	2204.2250	10	3823.1210	10
1905.4010	10	2204.2923/2924	10	3823.1910	10
1905.4021/4029	5	2204.2933/2934	10	3824.1010	10
1905.9021/9039	10	2204.2943/2960	10	3824.9991	10
1905.9040	15	2205.1010/1020	10		
1905.9071/9079	10	2205.9010/2208.2019	10		
1905.9081/2009.5000	5	2208.2021/2029	10		

- [1] avec indication de la masse effective = 400 % sur la masse effective
[2] en régimes = 5 %; autres = 10 %
[3] dédouanement comme allégement douanier CA 02 ou CA 03 = 0 %; autres = 10 %
[4] sucre cristallisé importé en vrac = 0,5 %; autres produits = 1 %
[5] à l'état solide = 1 %; à l'état de sirop = 10 %
[6] jus de fruits à pépins = 10 %; autres produits = 5 %
[7] en pour cent de la masse effective
[8] cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos = 30 %; autres produits = 10 %: en pour-cent de la masse effective
[9] en poudre = 1 %; autres = 10 %

4. Ordonnance du 27 juin 1995 sur le libre-échange ²⁸

Annexe 2

Remplacer les n^{os} 2501.0010 / 2904.9900 du tarif par les n^{os} 2501.0000 / 2904.9900

Remplacer les n^{os} 2905.4910/5990 du tarif par les n^{os} 2905.4900/5900

Remplacer les n^{os} 2906.1110 / 3215.9090 du tarif par les n^{os} 2906.1100 / 3215.9000

Remplacer les n^{os} 3506.1000/9180 du tarif par les n^{os} 3506.1000/9100

Remplacer les n^{os} 3507.1010 / 3808.9900 du tarif par les n^{os} 3507.1000 / 3808.9900

Remplacer les n^{os} 3901.1000 / 4017.0090 du tarif par les n^{os} 3901.1000 / 4017.0000

Remplacer les n^{os} 4104.1100 / 4206.0090 du tarif par les n^{os} 4104.1100 / 4206.0000

Remplacer les n^{os} 4302.1100 / 4911.9990 du tarif par les n^{os} 4302.1100 / 4911.9900

Remplacer les n^{os} 5004.0010 / 5007.9030 du tarif par les n^{os} 5004.0000 / 5007.9000

Remplacer les n^{os} 5201.0010 / 5203.0000 du tarif par les n^{os} 5201.0000 / 5203.0000

Annexe 4

Remplacer les n^{os} 3301.12 00/90 90 du tarif par les n^{os} 3301.12 00/90 00

Remplacer les n^{os} 5201.00 10 / 5203.00 00 du tarif par les n^{os} 5201.00 00 / 5203.00 00

5. Ordonnance du 18 juin 2008 sur le libre-échange ¹⁹

Annexe 2

Remplacer les n^{os} 2501.0010/2905.4200 par les n^{os} 2501.0000/2905.4200

6. Ordonnance du 16 mars 2007 sur les préférences tarifaires ¹⁰

Art. 3, al. 3

Abrogé

Annexe 1

Remplacer la ligne «KP» par:

⁸ RS 632.319

⁹ RS 632.421.0

¹⁰ RS 632.911

A	B	C	D	E
KP	République populaire démocratique de Corée			

Annexe 2

Remplacer les n^{os} 2501.00 10 à 9706.90 00 du tarif et les textes correspondants par:

N° du tarif	Taux préférentiel		Contingents tarifaires; dispositions particulières
	applicable	taux normal moins	
3506.99 10		6.—	
3824.10 10		1.50	
99 91		2.—	

7. **Ordonnance du 12 novembre 1997 sur la taxe d’incitation sur les composés organiques volatils** ¹¹

Annexe 1

Remplacer le n° 2902.1999 du tarif par le n° 2902.1990 (5 fois)

Remplacer le n° 2902.9099 du tarif par le n° 2902.9090 (2 fois)

Remplacer le n° 2909.1999 du tarif par le n° 2909.1990 (7 fois)

Remplacer le n° 2909.4999 du tarif par le n° 2909.4990 (6 fois)

Remplacer le n° 2914.4090 du tarif par le n° 2914.4000

Remplacer le n° 2915.3980 du tarif par le n° 2915.3900 (8 fois)

Remplacer le n° 2932.9980 du tarif par le n° 2932.9900

Annexe 2

Remplacer les n^{os} 3203 à 3204.9090 du tarif et les textes correspondants par:

N ^o de tarif	Produit(s)/groupe(s) de produits
3203.0000	Matières colorantes d'origine végétale ou animale (y compris les extraits tinctoriaux mais à l'exclusion des noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de matières colorantes d'origine végétale ou animale
3204.	Matières colorantes organiques synthétiques, même de constitution chimique définie; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de matières colorantes organiques synthétiques; produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores, même de constitution chimique définie: – matières colorantes organiques synthétiques et préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de ces matières colorantes:
1100	– – colorants dispersés et préparations à base de ces colorants
1200	– – colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants
1300	– – colorants basiques et préparations à base de ces colorants
1400	– – colorants directs et préparations à base de ces colorants
1500	– – colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires) et préparations à base de ces colorants
1600	– – colorants réactifs et préparations à base de ces colorants
1700	– – colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants
1800	– – matières colorantes caroténoïdes et préparations à base de ces matières
1900	– – autres, y compris les mélanges de matières colorantes d'au moins deux des n ^{os} 3204.11 à 3204.19
2000	– produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents
9000	– autres

Remplacer les n^{os} 3215 à 3301.9090 du tarif et les textes correspondants par:

N ^o de tarif	Produit(s)/groupe(s) de produits
3215.	Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides: – encres d'imprimerie:
1100	– – noires
1900	– – autres
9000	– autres
ex 3301.	Huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites «concrètes» ou «absolues»; résinoïdes; oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles: – huiles essentielles d'agrumes:
1200	– – d'orange
1300	– – de citron
1900	– – autres
	– huiles essentielles autre que d'agrumes:
2400	– – de menthe poivrée (Mentha piperita)

- 2500

– – d’autres menthes
- 2900

– – autres
- 9000

– autres (que solutions concentrées d’huiles essentielles)

Remplacer les n^{os} 3306 à ex 3402.9000 du tarif et les textes correspondants par:

No de tarif	Produit(s)/groupe(s) de produits
3306.	Préparations pour l’hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres et crèmes pour faciliter l’adhérence des dentiers; fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires), en emballages individuels de détail:
1000	– dentifrices
2000	– fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)
9000	– autres
3307.	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l’après-rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, non dénommés ni compris ailleurs; désodorisants de locaux, préparés, même non parfumés, ayant ou non des propriétés désinfectantes:
1000	– préparations pour le prérasage, le rasage ou l’après-rasage
2000	– désodorisants corporels et antisudoraux
3000	– sels parfumés et autres préparations pour bains
	– préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y compris les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses:
4100	– – «agarbatti» et autres préparations odoriférantes agissant par combustion
4900	– – autres
9000	– autres
ex 3401.	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouate, feutres ou nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergent:
	– savons, produits et préparations organiques tensio-actifs en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouate, feutres ou nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergent:
1100	– – de toilette (y compris ceux à usages médicaux)
1900	– – autres (que savons ordinaires)
3000	– produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon
ex 3402.	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n ^o 3401; à l’exception des lessives prêtes à l’emploi portant les numéros de tarif 3402.5000/9000:
	– agents de surface organiques anioniques, même conditionnés pour la vente au détail:
3100	– – acides sulfoniques d’alkylbenzènes linéaires et leurs sels
3900	– – autres
	– autres agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail:
4100	– – cationiques
4200	– – non-ioniques
4900	– – autres

- 5000 – préparations conditionnées pour la vente au détail
- 9000 – autres

Remplacer les n^{os} 3506 à 3506.9990 du tarif et les textes correspondants par:

No de tarif	Produit(s)/groupe(s) de produits
3506.	Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg:
1000	– produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg
	– autres:
9100	– – adhésifs à base de polymères des n ^{os} 3901 à 3913 ou de caoutchouc
	– – autres:
9910	– – – pour l'alimentation des animaux
9990	– – – autres

Remplacer les n^{os} 3808 à 3809 du tarif et les textes correspondants par:

No de tarif	Produit(s)/groupe(s) de produits
3808.	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches:
	– marchandises mentionnées dans la note 1 de sous-positions du présent chapitre:
5200	– – DDT (ISO) (clofénotane (DCI)), conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g
5900	– – autres
	– marchandises mentionnées dans la note 2 de sous-positions du présent chapitre:
6100	– – conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g
6200	– – conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg
6900	– – autres
	– autres:
9100	– – insecticides
9200	– – fongicides
9300	– – herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes
9400	– – désinfectants
9900	– – autres
3809.	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs:

Remplacer les n^{os} 3824.9200 à 3824.9999 du tarif et les textes correspondants par:

N ^o de tarif	Produit(s)/groupe(s) de produits
3824.	...
...	
9200	– – esters de polyglycol d'acide méthylphosphonique
	– – – autres:
9991	– – – – pour l'alimentation des animaux
9999	– – – – autres

Remplacer les n^{os} 3901 à 3902.9090 du tarif et les textes correspondants par:

N ^o de tarif	Produit(s)/groupe(s) de produits
3901.	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires:
1000	– polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94
2000	– polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94
3000	– copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle
4000	– copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité inférieure à 0,94
9000	– autres
3902.	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires:
1000	– polypropylène
2000	– polyisobutylène
3000	– copolymères de propylène
9000	– autres

Remplacer les n^{os} 3905 à 3914.0090 du tarif et les textes correspondants par:

N ^o de tarif	Produit(s)/groupe(s) de produits
3905.	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires; autres polymères de vinyle, sous formes primaires:
	– poly(acétate de vinyle):
1200	– – en dispersion aqueuse
1900	– – autres
	– copolymères d'acétate de vinyle:
2100	– – en dispersion aqueuse
2900	– – autres
3000	– poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés
	– autres:
9100	– – copolymères
9900	– – autres
3906.	Polymères acryliques sous formes primaires:
1000	– poly(méthacrylate de méthyle)
9000	– autres
3907.	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires:
1000	– polyacétals
	– autres polyéthers:
2100	– – méthylphosphonate de bis(polyoxyéthylène)

2900	– – autres
3000	– résines époxydes
4000	– polycarbonates
5000	– résines alkydes
	– poly(éthylène téréphtalate):
6100	– – d'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus
6900	– – autres
7000	– poly(acide lactique)
	– autres polyesters:
9100	– – non saturés
9900	– – autres
3908.	Polyamides sous formes primaires:
1000	– polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12
9000	– autres
3909.	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes pri- maires:
1000	– résines uréiques; résines de thiourée
2000	– résines mélaminiques
	– autres résines aminiques:
3100	– – poly(méthylène phényl isocyanate) (MDI brut, MDI polymérique)
3900	– – autres
4000	– résines phénoliques
5000	– polyuréthannes
3910.0000	Silicones sous formes primaires
3911.	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la note 3 du présent chapitre, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires:
1000	– résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de cou- marone-indène et polyterpènes
2000	– poly(1,3-phénylène méthylphosphonate)
9000	– autres
3912.	Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires:
	– acétates de cellulose:
1100	– – non plastifiés
1200	– – plastifiés
2000	– nitrates de cellulose (y compris les collodions)
	– éthers de cellulose:
3100	– – carboxyméthylcellulose et ses sels
3900	– – autres
9000	– autres
3913.	Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels mo- difiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires:
1000	– acide alginique, ses sels et ses esters
9000	– autres
3914.0000	Échangeurs d'ions à base de polymères des n ^{os} 3901 à 3913, sous formes pri- maires

8. Ordonnance du 30 mars 2011 relative aux règles d'origine¹²

Art. 13, al. 2

Abrogé

Art. 31, al. 2

Abrogé

Art. 36, al. 2

Abrogé

Art. 44, al. 2 et 4

² Les pays bénéficiaires qui figurent dans le Système généralisé de préférences (SGP) de la Suisse, mais pas dans celui de l'UE ou de la Norvège, communiquent aux autorités douanières suisses⁵³ le nom et l'adresse de l'autorité habilitée, sur leur territoire, à enregistrer les exportateurs dans le système REX et à gérer les données correspondantes. Cette autorité doit faire partie des autorités gouvernementales du pays bénéficiaire ou agir sous la responsabilité du gouvernement.

⁴ Les pays bénéficiaires qui figurent à la fois dans le SGP de la Suisse et dans celui de la Norvège, mais pas dans celui de l'UE, envoient les indications visées à l'al. 2 aux autorités douanières suisses ou norvégiennes.

Annexe 5

Abrogée

9. Ordonnance du 27 novembre 2009 régissant la taxe sur la valeur ajoutée¹³

Art. 44, al. 1, let. a

Remplacer "7118.9010" par "7118.9000"

¹² RS 946.39

¹³ RS 641.201